

**Dixième session ordinaire du Comité de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura.**

Aoste, les 23 et 24 octobre 2009

Vendredi 23 octobre - Matin

*Alberto Cerise*

Bonjour à toutes et à tous, merci de votre présence.

Cher Président, chers délégués, permettez-moi de vous donner la bienvenue en Vallée d'Aoste pour la dixième session ordinaire du Comité de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura.

Permettez-moi de saluer cordialement et de les remercier d'ailleurs comme vous tous, les membres de la délégation du Conseil de la Vallée d'Aoste qui sont parmi nous.

Le temps c'est pour le moment pas très beau, mais je sais, chers délégués, que votre présence contribuera à l'améliorer jusqu'à l'arrivée d'un très beau soleil, qui nous réchauffera. Je suis sûr que le climat d'amitié et d'entente et notre Vallée, seront à même de créer un climat chaleureux pendant ces trois jours que nous passerons ensemble.

Le titre de cette rencontre c'est "La dixième session ordinaire de notre communauté", en effet c'était exactement le 23 novembre 2000 que se tenait à Aoste la première session.

A vrai dire, celle qui se tenait ce jour était une session constituante suite aux accords entre les Présidents de nos trois assemblées, pris à Aoste le 18 juillet de la même année.

Cet accord prévoyait d'avoir une confrontation simultanée du point de vue des trois assemblées sur les principaux thèmes étudiés et donc de remplacer avec un comité mixte triangulaire les existants comités mixtes bilatéraux, tout en maintenant ouverte la possibilité d'adopter les résolutions bilatérales.

Vous avez pris acte que l'ordre du jour tient compte de trois points: la situation politique et institutionnelle dans les trois entités, comment maintenir, préserver une identité culturelle régionale forte, les parcs naturels régionaux: frein ou ressource du développement économique.

Suite à la communication de la Communauté française de Belgique, je vous propose d'introduire un nouveau point à l'ordre du jour: la suppression des sous-comités. Si vous êtes d'accord, le point sera discuté après la pause café de ce matin. On procède comme ça? Tout le monde est d'accord?

Quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette question? Non. Alors, après la pause café on discutera de ce point.

Comme prévu dans le programme, ce serait à moi de commencer pour ce qui est du premier point à l'ordre du jour: la situation politique et institutionnelle dans les trois entités.

Pour ce qui est de la Vallée d'Aoste, la Région Vallée d'Aoste, c'est la plus petite région de l'Italie, une population de 117 000 habitants, la langue officielle (quand je dis officielle je dis que les langues sont paritaires) c'est l'italien et le français, le groupe majoritaire c'est l'italien; nous avons aussi des groupes mais à vrai dire il s'agit de notre dialecte, qu'on parle beaucoup surtout dans les vallées, c'est le franco-provençal, le patois, français, walser etc. Le walser vous savez c'est un langage d'origine allemande.

Le système politique du Vallée d'Aoste se refait à une Région à statut spécial, c'est-à-dire c'est une des cinq Régions à statut spécial de l'Italie, pour statut spécial – on le verra tout à l'heure – ça veut dire que nous avons la possibilité de maîtriser, de gérer

certaines fonctions d'une façon plus autonome par rapport à ce qui se passe ou se passerait dans les Régions à statut ordinaire.

Nous avons maintenant en Italie une situation en mouvement, donc le delta qu'il y avait entre l'autonomie qui revenait aux Régions à statut spécial et les Régions à statut ordinaire devient toujours plus limité, force d'un avancement des autonomies de la part des Régions à statut ordinaire.

Nous sommes coincés entre la Suisse et la France, plus de la moitié de nos confins sont des confins avec les deux états, ça nous donne une identité fortement transfrontalière.

Le point plus important pour ce qui est de notre identité institutionnelle c'est le statut spécial, qui a une origine qu'on peut faire partir déjà au premier siècle, en 1032, quand, avec la maison de Savoie, il s'établit une sorte d'autonomie, qui était souscrite dans ce qui s'appelle la Charte des franchises, c'était le premier document sur lequel il est formalisé une sorte de *pactus* dans lequel on reconnaît certaines libertés au peuple valdôtain.

A fur et à mesure que se renforçait le régime de la Maison de Savoie, nous avons toujours eu une sorte de confrontation sur ce thème, des confrontations parfois douloureuses, mais qui ont toujours eu comme point de repère une certaine alliance et, donc, de respect de la part de Maison de Savoie en tant que maison dominante et cela s'est confirmé surtout dans le XVI<sup>ème</sup> siècle, où la Vallée d'Aoste a fait des choix qui ont été extrêmement importants pour son futur, c'est-à-dire reconnaître une certaine fidélité à la Maison de Savoie d'un côté, l'emploi de la langue française en tant que langue officielle et l'autre question qui a été très importante, c'est qu'on a reconnu dans la religion catholique la religion la plus répandue et la plus importante pour notre région. Nous étions dans la période d'avancement du Calvinisme, donc le point c'était plutôt important.

Je dis toujours que si on ne faisait pas ces trois choix, peut-être que la Vallée d'Aoste était le 26<sup>ème</sup> canton de la Suisse, mais l'histoire parfois donne ces résultats.

C'est toujours dans cette période que la Vallée d'Aoste se dote d'un Coutumier, une sorte de code civil, qui règle les questions entre les citoyens valdôtains, et finalement on arrive à perfectionner les institutions avec la naissance du Conseil des Commis, c'est-à-dire des représentants des trois états: la bourgeoisie, le clergé, les nobles, pour gérer les affaires publiques de cette Région et aussi pour se rapporter avec la Maison de Savoie.

Le système autonome de la Vallée d'Aoste par rapport à la Maison de Savoie prend fin en 1770.

Je passe toute la période après napoléonienne, la constitution du département de la Doire, qui était un grand département comprenant, entre autre, la Vallée d'Aoste, car il est important de revenir à ce qui s'est passé après l'unité d'Italie; évidemment nous n'étions plus une province, nous faisons partie de la province de Turin, mais la chose la plus importante c'est qu'avec la constitution de l'Italie unitaire on commence à avoir des attaques surtout à nos langues: l'attaque à la langue française, une certaine volonté d'effacer cette identité minoritaire par rapport à l'état italien. C'était le moment d'essayer de composer cet état qui était, tout d'abord, diversifié même dans son identité linguistique, alors on ressentait, à niveau central, la présence de minorités linguistiques comme une attaque à cette identité unitaire.

Cela a créé en Vallée d'Aoste toute une série de réactions de groupes culturels et politiques qui se sont opposés à cette attitude, mais après les années vingt la Vallée d'Aoste est sombrée dans le fascisme comme toute l'Italie. Là il y avait la dictature, au commencement on pourrait imaginer une sorte de réalité fasciste aussi en Vallée d'Aoste, mais reconnaissante de ce qui était notre identité et pas seulement linguistique.

La chose s'est révélée très vite pas possible et en effet le fascisme a donné une sorte de coup de grâce, quant à la possibilité de parler la langue française, et à tout ce qui avait des racines dans notre histoire et dans notre passé.

Toute cette situation donne, dans la période de la résistance, origine à deux courants, qui auront des conséquences importantes durant l'après-guerre: un courant d'influence catholique, qui visait à préserver ou à rebâtir à la fin de la guerre une Vallée d'Aoste une forte autonomie enracinée dans son identité historique, c'est-à-dire la récupération du français, des traditions, des valeurs, c'est à dire l'identité montagnarde, et l'autre courant, se reliant à la gauche traditionnelle (parti communiste et parti socialiste), qui visait à une identité plus internationale.

Après la chute du fascisme et la fin de la guerre, il y a eu une confrontation entre ces deux courants et on est arrivé, après l'arrêt du lieutenant général en 1945, à composer le premier Conseil régional, qui n'était pas élu mais nommé par le Comité de Libération National, tout en tenant compte de la représentativité je ne dis pas des forces politiques, car n'existaient pas encore de forces politiques bien définies, mais de la présence de la gauche, du centre et du mouvement représentant l'identité valdôtaine.

Ce premier Conseil était composé par 25 membres, il a commencé à définir une sorte de statut, qui a été soumis à l'attention de l'Assemblée Constituante, saisie de composer la Constitution italienne, et finalement, même si avec une certaine amertume de la part des valdôtains, on nous a octroyé le statut en 1948. Le statut a été approuvé en 1947 mais il était beaucoup plus faible par rapport aux attentes des valdôtains.

Le Statut de la Vallée d'Aoste a été approuvé avec 4 autres statuts spéciaux: celui de la Sicile, de la Sardaigne, du Trentin Haut Adige, tandis que la cinquième région, le Frioul Vénétie Julienne, aurait obtenu son statut beaucoup plus tard.

Le point fort de ce statut était que dans certaines matières la Région pouvait légiférer en toute autonomie, en respectant évidemment les engagements de l'Etat italien par rapport aux accords internationaux, les intérêts généraux de l'Etat italien, et là c'était déjà une formule un peu ambiguë, parce qu'elle donnait la possibilité à l'Etat de dire: si ce choix va contre les intérêts de l'Italie ou bien du pays, le choix ne peut pas être pris.

Mais il est difficile d'imaginer d'avoir de l'autonomie législative dans certains domaines, qu'il s'agisse de l'agriculture ou du paysage ou d'autres matières, s'il n'y a pas de ressources financières pour l'appliquer: l'autonomie sans l'argent c'est presque une idéologie.

Alors ça a donné une sorte de contraposition quelques fois, ou bien, d'entente avec l'Etat italien, selon la couleur politique qu'il y avait ici et à Rome: si la chose jouait à Rome il y avait plus de disponibilité de la part de l'Etat à donner de l'argent, s'il n'y avait pas cette correspondance de couleur politique souvent il y avait le "robinet fermé" comme on dit chez nous.

Nous sommes arrivés finalement aux années 1990 pour voir reconnaître un système de répartition fiscale, qui nous a donné la possibilité d'avoir une certaine garantie face au revenu et donc de pouvoir finalement exercer notre autonomie dans plusieurs matières.

Deux mots pour le système électoral du Conseil régional: nous avons un système électoral à suffrage universel, les 35 Conseillers sont élus avec cette formule, il y a la possibilité des partis de se mettre ensemble pour proposer des listes apparentées, tout en maintenant le pourcentage des vœux qu'ils prennent.

Il y a aussi une prime de majorité, c'est-à-dire si un parti ou une coalition rejoint plus de 51 pourcent des voix utiles, ils ont une prime qui leur donne la possibilité d'avoir 21 sièges au Conseil régional, donc plus que la majorité absolue.

Maintenant la géographie politique du Conseil régional: il y a 17 Conseillers de l'Union Valdôtaine, qui est le mouvement politique qui était déjà présent au commencement de la fin de la guerre, il est né beaucoup avant que l'autonomie, qui est un peu le porteur des valeurs de l'identité valdôtaine, de l'autonomie, de ce qui est un rattachement de cette réalité politique et institutionnelle à une forte autonomie par rapport à l'Etat central et aux valeurs de notre histoire; après il y a Vallée d'Aoste Vive – Renouveau, composé par 5 Conseillers, certains d'entre eux sont à la première expérience mais d'autres ont une longue vie politique dans l'Union Valdôtaine: on peut dire qu'il y a des très étroits liens entre l'Union Valdôtaine et Vallée d'Aoste Vive – Renouveau, seulement il y a des divisions politiques, on est des frères divisés, voilà., mais ça arrive dans les grandes familles. Après il y a Stella Alpina-UdC-VdA, qui a ces racines dans la Démocratie Chrétienne, ce sont ceux qui ont pris la relève de l'ancienne Démocratie Chrétienne; le Popolo della Libertà, avec 4 Conseillers, il regroupe le mouvement de Droite, Alleanza Nazionale, avec le parti de Centre-Droite, le parti pour nous entendre de Berlusconi, de Forza Italia etc.; le Partito Democratico, qui c'est l'héritier de ce parcours qui d'un côté voit le parti communiste dans toute son évolution et de l'autre toute une partie des idées politiques qui étaient avant au Centre, mais qui se sont, à la chute de la Démocratie Chrétienne, du Parti Socialiste, des Sociaux-démocrates etc., reconnus dans une position de Gauche, en ce moment c'est le parti qui représente la Gauche modérée; la Fédération Autonomiste qui est un mouvement de Centre, il a aussi une certaine expression autonomiste, mais qui ressort surtout là aussi des Socialistes, Républicains etc, disons plus d'un Centre-gauche modéré.

On n'a pas eu des représentants au sein du Conseil régional, des Verts et du regroupement de l'extrême Gauche, comme d'ailleurs de l'extrême Droite.

La majorité du Conseil régional, en ce moment, est composée par l'Union Valdôtaine, la Stella Alpina-UdC-VdA et la Fédération Autonomiste, qui sont les trois forces autonomistes qui ont composé cette majorité, qui compte donc 23 Conseillers sur 35.

L'opposition au Conseil régional est représentée par Vallée d'Aoste Vive – Renouveau, qui est l'autre mouvement régionaliste, les 4 élus du Popolo della Libertà, donc le Centre-Droite et finalement le Partito Democratico, c'est-à-dire la Gauche modérée.

C'est expression du Conseil régional le Gouvernement régional, qui est composé par un Président et, maintenant, par 8 Assesseurs, dont un n'est pas un élu, parce que le statut donne la possibilité d'avoir des composants du Gouvernement régional qui ne font pas partie du Conseil régional, on les appelle "Assesseurs techniques" même si la définition n'est pas correcte, mais, même s'ils sont nommés par l'Assemblée, ils ne font pas parti du Conseil, c'est pourquoi ils ne peuvent pas voter au sein du Conseil, mais ils peuvent le faire pendant les réunions du Gouvernement.

Les Assessorats sont l'agriculture, les activités productives, le budget et les finances, l'éducation et la culture, la santé et le bien-être, les ouvrages publics, le territoire et l'environnement, le tourisme, les sports et le commerce.

Chez nous, là c'est une particularité tout à fait exclusive de la Vallée d'Aoste, le Président du Gouvernement remplit aussi les fonctions de Préfet, donc il y a une sorte d'absurde institutionnel, dans le sens que le représentant du Gouvernement italien c'est un élu avant tout du peuple valdôtain et enfin du Conseil régional. C'est un point fort et j'espère que l'évolution de la constitution italienne, qui est en cours de se réaliser, tienne toujours compte de cette prérogative.

Les fonctions du Conseil sont surtout la fonction législative, c'est celle d'approuver des lois; mais nous avons aussi des fonctions administratives. Dans différents domaines il y a aussi des actes administratifs qui doivent être approuvés par le Conseil régional et

donc là c'est notre fonction. Et encore du ressort du Conseil régional c'est l'examen des pétitions populaires.

Pour ce qui est de l'organisation, il y a la Présidence du Conseil, qui représente le Conseil régional et qui doit présider au bon fonctionnement et au bon déroulement des travaux du Conseil.

Nous avons aussi le Bureau du Conseil qui est composé par le Président, les deux Vice-présidents (ils sont ici tous les deux: MM. Albert Chatrian et André Lanièce), deux secrétaires (qui ne sont pas là: Emily Rini et Enrico Tibaldi).

Le fonctionnement du Conseil passe aussi par les commissions: nous avons cinq commissions permanentes qui s'occupent de différents dossiers, plus une commission pour le règlement.

Enfin il y a aussi la Conférence des chefs de groupe pour tous les aspects concernant les points politiques importants ainsi que le déroulement des travaux.

La tâche des commissions est celle d'examiner, donner des avis et faire une activité de contrôle sur les initiatives du Gouvernement régional.

Je voudrais conclure sur les perspectives futures. Nous avons eu deux modifications de la constitution, une en 2001 et une autre plus récente en 2007. La dernière c'est la plus importante car elle va redéfinir l'Etat, comme se compose la République italienne. On se dit que dans une optique fédérale elle est composée par l'Etat, les Régions, les Métropoles, les Communes et les Provinces, qui ont du point de vue institutionnel une sorte de paire dignité. En effet les choses ne se passent pas comme ça, mais enfin cette est la composition de la République italienne.

On a introduit à l'article 119 de la Constitution le principe de réaliser une sorte de fédéralisme fiscal, une répartition des frais pour le fonctionnement de cinq institutions avec la possibilité pour les institutions d'imposer des taxes, mais dans une optique qui est celle de la subsidiarité, de la solidarité, de l'équité nationale et de faire en sorte que tous les citoyens italiens puissent jouir du même niveau de services soit au sud qu'au nord du pays.

Là se posent pas mal de problèmes, non pour une question d'égoïsme mais pour une question liée aux fonctions, parce que nous tous, on a partagé le principe de l'égalité des citoyens italiens, mais puisque nous avons certaines fonctions en raison de notre autonomie, c'est de toute évidence que pour nous il est important de pouvoir exercer ces fonctions avec une efficacité, avec un résultat et avec un niveau de qualité sur lesquels nous ne sommes pas disposés à revenir. Là ce sera une très belle bataille que nous irons engager avec l'Etat.

La loi d'application de ce principe de fédéralisme fiscal, la loi 42, prévoit à l'article 27 une commission dans laquelle on va examiner le flux d'argent qui entre dans les Régions à statut spécial, aussi la nôtre, par rapport aux fonctions et de quelle façon les fonctions sont exercées en termes de qualité aussi au niveau national.

Cela servira pour établir le niveau d'argent que même les Régions à statut spécial devront renoncer pour contribuer à une sorte d'égalisation ou une sorte de solidarité nationale.

Le chemin est entamé mais nous sommes tous conscients qu'avec cette réforme s'ouvre aussi pour les Régions à statut spécial une démarche avec de grandes difficultés.

Merci de votre attention.

C'est à vous, Monsieur le rapporteur du Parlement de la République et Canton Jura, Monsieur Pierre André Comte.

*Pierre André Comte*

Monsieur le Président du Parlement valdôtain, chers amis de la délégation de la Communauté française de Belgique et représentants du Parlement valdôtain ainsi que de la République et Canton du Jura, c'est naturellement avec émotion que je m'exprime devant vous ici dans cette salle que je connais bien, que j'ai visitée à plusieurs reprises. Siéger à Aoste sous la phrase magnifique d'Emile Chanoux, le grand patriote valdôtain est évidemment un privilège, c'est dont je voudrais sincèrement vous remercier.

Vous savez que ça fait depuis des longues années que je participe à ces réunions du Comité mixte, que j'ai noué ici dans la Vallée d'Aoste des liens très fraternels avec un certain nombre de responsables politiques et administratifs, je suis donc très très heureux surtout que je suis détenteur d'une décoration nationale de la Vallée d'Aoste, qui m'a été remise par le Président du Gouvernement en 2007 en vertu de la loi de 2006, cette fameuse loi qui donne la possibilité aux autorités régionales de remettre des décorations de mérite aux valdôtains et à des gens qui se trouvent à l'extérieur de la Vallée d'Aoste (je crois d'ailleurs que dans le Canton du Jura on devrait se donner des lois comme celles-là, j'espère que mes collègues m'entendront et que dès l'année prochaine ils entreprendront des démarches pour que cela se produise).

Vous m'avez demandé de présenter la situation politique dans le Canton du Jura, je le fais volontiers.

Cette situation politique d'ailleurs n'a pas beaucoup changé depuis la dernière fois que nous nous sommes vus. Très peu d'évènements se sont produits sinon aux élections municipales, sur lesquelles je reviendrai très brièvement tout à l'heure.

C'est sur le plan fédéral que les choses bougent un petit peu aujourd'hui, puisque nous avons été contraints ou pas contraints, nous avons été invités à remplacer récemment, vous l'avez peut-être vu dans la presse internationale, un conseiller fédéral démissionnaire pour des raisons tout à fait personnelles, donc au bout de son mandat il est normal et après un certain nombre d'années les conseillers fédéraux laissent la place, qui a été le cas de M. Pascal Couchepin, peut-être le connaissez-vous, du parti libéral radical, qui a donné lieu à une bataille politique électorale pendant tout l'été en Suisse, fallait-il remplacer M. Couchepin par un autre ministre d'un autre parti, du parti démocrate-chrétien en particulier, donc tout a tourné à propos de cette élection sur le fait de maintenir ou non ce qu'on appelle chez nous la "formule magique".

La "formule magique" qui date de 1959 c'est une répartition des sièges au Conseil fédéral suisse proportionnellement à la force électorale des grands partis. On l'appelle ça aussi: le gouvernement de concordance.

Nous n'avons pas d'opposition, nous sommes une Confédération d'états composée de 26 cantons, dont chacun d'eux possède son propre Gouvernement, son propre Parlement, ses prérogatives distinctes et il est évident que le Gouvernement fédéral doit être représentatif, en fait de la diversité cantonale mais aussi de la diversité politique, raison pour laquelle la Suisse dès 1948 s'est donnée une constitution qui permet la politique de concordance, qui laisse être représentés au sein du pouvoir fédéral les partis politiques, conformément au proportionnellement à leur valeur électorale.

Il y a eu des évènements récemment, c'est-à-dire dans les années 1999-2000-2001, l'UDC, le parti de droite, certains le qualifient d'extrême droite: je pense que c'est un peu exagéré, mais enfin certaines thèses de l'UDC sont quand même à classer parmi l'extrême droite, qui a pris une importance assez conséquente en Suisse ces dernières années. Ce parti a réussi à faire élire au Conseil fédéral son leader charismatique Christoph Blocher, qui lui probablement dans vos régions est considéré comme quelqu'un d'extrême droite, Christoph Blocher qui n'a fait qu'une période de 4 années au Conseil fédéral et puis ensuite qui a été renversé par une majorité parlementaire, qui lui

a préféré une dissidente de son parti, Mme Evelyne Widmer-Schlumpf, qui ensuite elle-même a créé un nouveau parti politique.

Vous voyez que la situation en Suisse n'est pas toujours très simple; malgré cela on peut quand même d'un point de vue extérieur à la Confédération considérer que ce pays jouit d'une situation tout à fait enviable. Le taux de chômage dans notre Confédération Helvétique est relativement bas, pour ne pas dire extrêmement bas, par rapport à ses voisins extérieurs; la Suisse paradoxalement bénéficie d'une situation presque favorable du point de vue de son éloignement institutionnel de l'Europe, mais cela peut changer dans les années à venir, parce qu'effectivement l'Union Européenne constate que la Suisse ne peut pas être laissée dans cette situation, qui lui permet de vouloir le beur et l'argent du beur et si possible baiser la laitière...donc il y a actuellement une forte réaction du côté de Bruxelles, qui par exemple demande que des mesures soient prises au niveau confédéral pour que l'évasion fiscale ne puisse pas se produire en toute impunité.

Donc il y a à la fois des avantages et à la fois des désavantages, et les désavantages vous l'avez remarqué dans l'affaire Kadhafi, peut-être en avez-vous été informés: il y a une année et demie la police genevoise a eu l'idée ou plutôt a pris sa responsabilité d'arrêter le fils de Mouammar Kadhafi à Genève pour coups et blessures sur son personnel. Ça n'a pas du tout plus aubergé le Sirte, qui lui alors a pris des mesures de rétorsion à l'égard de la Confédération, il possède entre guillemets toujours deux otages suisses sur son territoire et on a vu à propos de ces événements-là quels étaient les effets extrêmement négatifs de l'isolement diplomatique et politique de la Suisse du fait de son non appartenance à l'Union Européenne et aujourd'hui le feuilleton n'est pas terminé, les Suisses ne sont toujours pas rentrés de Libye, le Conseil fédéral se démène pour savoir quelle attitude adopter à l'égard du Colonel Kadhafi. Bref: nous avons été quelque peu ridiculisés dans cette affaire, nous avons été aussi ridiculisés de l'affaire, de la faillite de l'UBS, la Suisse a dû rabattre de son arrogance et de son orgueil et accepter un certain nombre de modifications dans sa politique bancaire et financière.

Donc le secret bancaire suisse maintenant a été écorné, que vous le sachez, mais ça ne nous empêche pas d'investir chez nous quand même, c'est quand même très sérieux, donc la Confédération souffre actuellement d'une situation un peu d'isolement politique, institutionnel, diplomatique du fait de sa non appartenance à l'Union Européenne, mais il n'y a pas un seul parti aujourd'hui pas un seul ni de gauche, ni de droite, qui prend le risque de relancer par exemple la possibilité d'une adhésion future à l'Union Européenne, parce qu'il serait électoralement immédiatement mort.

Voilà donc c'est à la fois paradoxal parce que les Suisses romands français en particulier sont plutôt favorables à une future intégration européenne, la Suisse allemande elle est très défavorable actuellement, mais en règle générale au sein de la population il y a une appréhension assez négative de l'Europe actuellement.

La Suisse, je le disais, reste un pays dans lequel il fait quand même très, très bon vivre, je ne veux pas critiquer mon pays de cette manière-là à l'extérieur naturellement, mais c'est un pays dans lequel les gens retrouvent leurs intérêts je crois et puis sont relativement satisfaits même très satisfaits parfois de leur situation propre par rapport à ce qu'ils voient à l'extérieur du point de vue de l'emploi, de la sécurité, de l'environnement etc.

Qu'en est-il de ce Canton du Jura qui fait partie des 26 états cantonaux confédérés?

Il continue sa petite vie tranquille, 70 000 habitants, c'est pas très important; son Gouvernement est actuellement composé aussi sur le système ou sur le mode confédéral par une répartition des tâches électorales relativement équilibrée, nous avons un

Gouvernement cantonal de ministres démocrates-chrétiens, pour la Communauté française ce seraient de cdH...nous avons un ministre libéral radical, un ministre chrétien-social indépendant, vous avez connu ça aussi chez vous un PSE, et une ministre socialiste Mme Baume Schneider, je cite son nom parce que je suis socialiste, donc vous comprendrez que je mets un peu en retrait les adversaires politiques qui sont autour de ma table...mais je le dis simplement parce que Mme Schneider, qui est devenue ministre, était Président du parlement en 1990 lorsque nous avons signé dans cette salle l'accord tripartite instituant la coopération interparlementaire entre nos deux régions.

Le parlement jurassien lui a une majorité de droite aussi, puisqu'il compte 19 parlementaires démocrates-chrétiens, 11 parlementaires radicaux, ce qui fait déjà 30, donc c'est la majorité, 3 parlementaires UDC, le parti plutôt très à droite, 9 parlementaires chrétiens-sociaux indépendants, 13 socialistes et 5 communistes et verts, disons parti ouvrier et populaire, pour faire plus simple communistes et verts.

Donc une majorité assez nette en faveur d'une politique de centre droite, voire parfois de droite. Mais majorité qui n'est pas toujours aussi retrouvée systématiquement dans les urnes, parce qu'il se trouve que des alliances circonstancielles peuvent se produire entre la Gauche et une partie du Parti démocrate-chrétien avec une partie du Parti libéral radical également, donc on est dans une situation institutionnelle politique à la Suisse relativement tranquille, les députés ne se débattent pas au parlement jurassien, ne s'invectivent pas, parfois c'est un peu ennuyeux mais je crois que le Canton du Jura poursuit son chemin relativement aisément me semble-t-il, il a des finances qui sont très modestes mais qui ne sont pas en mauvais état. Il a des ambitions, il a surtout l'ambition ce Canton du Jura de retrouver son unité avec le Jura méridional et vous me permettez de passer à cette deuxième partie de ce rapport de présentation politique.

Peut-être avez-vous déjà entendu parler de la question jurassienne. Albert tout à l'heure a fait allusion à 1947, l'octroi du statut spécial à la Vallée d'Aoste; 1947 pour nous est une date extrêmement importante, d'ailleurs on chemine valdôtains et jurassiens depuis très longtemps côte à côte dans cette lutte pour l'autonomie et la souveraineté régionale.; 1947 pour nous c'est le lancement d'un mouvement qui s'appelle le rassemblement jurassien, un mouvement révolutionnaire qui va aboutir en 1974 à un référendum qui permet au Canton du Jura d'être érigé à l'état de Canton de la Confédération suisse.

Le Jura est une terre qui depuis 999 après la donation du Roi Rodolphe III de Bourgogne à l'Evêque de Bâle est transmise en quelque sorte à cette région nord-ouest de la Suisse sous l'autorité temporelle et spirituelle de l'Evêque de Bâle jusqu'en 1815, donc c'est 8 siècles pour le Jura d'autonomie politique en quelque sorte sous l'autorité de ce prince évêque qui est d'ailleurs fort apprécié par les jurassiens au fil des siècles.

1815 c'est la défaite napoléonienne, c'est le Congrès de Vienne, c'est après l'institution, il faut quand même le remarquer de la Suisse moderne par Napoléon Bonaparte en 1803, c'est la volonté des congressistes de ne pas restituer au Canton de Berne ses anciennes possessions, Napoléon entre-temps a passé, a institué le Canton de Vaud à l'état de Canton, a institué le Canton d'Argovie effectivement et on donne pour mettre une sorte de territoire glacé entre la France et le reste de l'Europe, ce territoire jurassien (depuis 1792 à 1815 était français) on le donne au Canton de Berne germanophone et cela crée immédiatement la question jurassienne.

Le Canton du Jura compte 6 districts de langue française et 1 district de langue allemande, 3 de ces districts en 1974 vont demeurer dans le Canton de Berne, je vous ai parlé d'un référendum populaire, d'un plébiscite, qui aboutit à la division du Jura si bien qu'aujourd'hui 3 de ces districts: le Jura méridional, le Jura sud appartiennent toujours



au Canton de Berne germanophone. Il est resté francophone naturellement mais dans cette partie du Jura les jurassiens autochtones (vous me permettrez que je parle de cela quand même) représentent 36 pourcent de la population, la grosse majorité des citoyens de cette région étant pour la plupart d'origine bernoise. En Suisse le fait d'avoir une origine est extrêmement important, ce sont des francophones mais ils sont originaires du Canton de Berne et ils ne souhaitent pas que la réunification du Jura voie le jour.

Mais cette réunification du Jura, la reconstitution de l'unité du Jura reste l'objectif prioritaire des autorités cantonales, du Gouvernement et du Parlement, qui le redisent chaque année dans une déclaration solennelle à l'occasion du rapport de l'unité du Jura devant le Parlement, cela demeure un des objectifs fondamentaux de notre état jurassien.

Actuellement des événements se sont produits, des événements tragiques aussi sont survenus, comme en 1993 la mort d'un jeune autonomiste jurassien à Berne dans un attentat à la bombe, il y a eu des moments de tension extrêmes entre le Jura et le Canton de Berne, qui a abouti en 1993 à la signature d'un accord sous l'égide de la Confédération, qui a institué une commission fédérale pour examiner la meilleure manière possible d'arriver à une solution pour la question jurassienne.

Cette commission fédérale a présenté des conclusions unanimes, en disant: la seule façon de reconstituer l'unité du Jura, de faire la réunification, de résoudre la question jurassienne c'est évidemment de permettre que ce district se retrouve dans un même et nouvel état francophone au sein de la Confédération suisse.

C'est depuis 1993 qu'encore une fois régulièrement les autorités jurassiennes font en sorte que des accords aboutissent, vous trouverez ça dans le rapport écrit avec précision, je ne veux pas vous infliger la lecture mot à mot de ce que nous avons transmis, c'est très intéressant, j'aurais l'occasion ensuite de remettre un livre qui raconte ça. En tout cas nos amis de la Communauté française de Belgique que je vois pour la première fois, quant à nos collègues de la Vallée d'Aoste je leur apporterai plus tard, je crois que je leur ai déjà remis une fois...voilà...qui vous permettra de prendre connaissance de manière plus précise et détaillée du déroulement de la question jurassienne, de ce qu'elle est aujourd'hui, de ce qu'elle représente aux yeux des jurassiens, et de ce qu'elle doit aussi représenter pour nous tous, qui appartenons à la Communauté française, qui nous retrouvons notamment dans les relations internationales à travers l'APF, c'est un problème qu'il faut régler, c'est un problème de culture, d'identité, nous y reviendrons peut-être cet après-midi, auquel nous sommes attachés particulièrement nous-mêmes députés et membres du Gouvernement jurassien, qui j'espère va trouver une solution dans les années qui viennent, qui permettront encore une fois à cet état, à ce peuple jurassien de se retrouver dans un même canton, dans une même nouvelle entité formée de son territoire ancestral de langue française.

C'est donc un problème politique, culturel, identitaire que nous avons à faire face aujourd'hui, et nous tâcherons je l'espère peut-être grâce d'ailleurs à votre solidarité à le résoudre de manière satisfaisante dans les années à venir.

Voilà, chers amis, je ne veux pas rallonger pour que le débat entre nous puisse être le plus nourri possible, je voudrais conclure en disant que nous vous remercions, Monsieur le Président, infiniment, fraternellement, très cordialement pour cet accueil toujours aussi extraordinaire dans la Vallée d'Aoste, dans cette belle ville, dans cette magnifique salle, et vous dire que la fraternité qui nous unit à travers notre amour de la langue française, notre attachement aux valeurs démocratiques ne faiblie en aucune manière, que nous avons dans le cadre de ce comité tripartite à développer toujours ces relations fraternelles qui nous lient désormais depuis longtemps. Je suis très heureux d'être là et

je me réjouis de pouvoir participer au débat qui va suivre sur les situations particulières de notre identité. Merci beaucoup.

*Alberto Cerise*

Merci, Comte, de ton intervention. Vous aussi alors vous avez encore des attentes et des batailles à affronter, donc là ce sera intéressant de suivre votre lutte.

Maintenant je donne la parole à Monsieur Damien Yzerbyt, pour la situation institutionnelle de la Belgique.

*Damien Yzerbyt*

Merci, Monsieur le Président, merci aussi de nous avoir invité, notre délégation de la Communauté française. Nous sommes heureux d'être ici, mais pour la plupart d'entre nous et chacun aura certainement l'occasion au cours de ces trois jours, de vous faire effectivement pressentir que nous sommes tous nouveaux dans ce comité, donc nous sommes d'accord sous garantie, comme disait notre nouvel ami M. Comte et donc effectivement pour nous c'est une découverte et j'en suis persuadé ce sera une heureuse découverte.

Je ne saurai pas vous dire à quel niveau votre connaissance de notre partie institutionnelle se situe puisque nous ne savons pas dans les différents comités précédents si ce type d'information a été transmise, je crois qu'oui et donc vous me permettrez de ne pas faire une lecture ex-cathedra de la quinzaine de pages que vous avez, mais simplement peut-être vous restituer ce contexte institutionnel et laisser ensuite la parole à M. Disabato, qui lui viendra vous expliquer la situation politique aujourd'hui par rapport à des forces politiques en présence et des constitutions de majorité pour décider de la politique à mener dans les différentes assemblées. Donc effectivement notre constitution belge, qui date de 1831, n'a pas subi énormément de modifications jusqu'en 1970, de modifications qui avaient trait uniquement au système électoral et à l'élargissement du corps électoral. C'est surtout à partir de 1970 et avec 4 étapes successives, que le système unitaire de l'état belge s'est modifié et donc a établi les bases d'un état fédéral composé de communautés et de régions, trois communautés basées sur des identités culturelles et linguistiques: Communauté française, Communauté flamande et Communauté germanophone, et trois régions, qui, elles, sont dotées d'éléments constitutifs territoriaux.

Donc une première étape en 1970 qui a clairement créé les communautés culturelles et qui se voient déjà organisées en création d'assemblée, où siègent à ce moment-là encore les élus fédéraux, donc de l'état unitaire initial, mais qui selon leur appartenance aux groupes linguistiques siégeaient alors dans les différentes communautés linguistiques.

Les régions sont en naissance et n'ont pas encore en 1970 trouvé leur rythme de croisière, c'est surtout en 1980 que nous assistons à une quatrième révision constitutionnelle avec deux lois importantes, qui d'une part créent les institutions régionales pour la Wallonie et pour la Flandre et commencent à approfondir les compétences de cette communauté ou des différentes communautés en transférant, c'est le début des transferts officiels des différentes compétences et notamment pour ce qui concerne les communautés, il s'agit de matières personnalisables, notamment en 1980 des domaines de la santé et de l'aide aux personnes.

Donc un peu à la fois il y a un accroissement sensible d'autonomie des communautés et des régions, et ces communautés et ces régions se dotent d'assemblées, d'un exécutif et également d'une administration.

Une troisième étape en 1988-89 accroît encore les compétences des régions et des communautés, ainsi par exemple – matière importante - l'enseignement est transféré aux différentes communautés, aux trois communautés, la protection de la jeunesse, la politique de l'audiovisuel et de l'aide à la presse.

Egalement le financement des communautés et des régions, qui était alors assuré par des dotations, est à ce moment-là modifié et donc on attribue à ces différents composants une quotité de l'impôt des personnes physiques de l'ensemble du pays et différentes redevances et notamment aussi une quote-part de la taxe sur la valeur ajoutée.

Une nouveauté à ce moment-là c'est aussi que les différentes communautés peuvent recourir à l'emprunt, ce qui est important aussi pour leur développement.

Une quatrième étape en 1993, qui donne des nouvelles compétences aux communautés et aux régions, qui peuvent maintenant aussi intervenir dans des relations internationales et également du côté des régions les politiques agricoles et pour la communauté des politiques scientifiques.

C'est aussi à partir de 1993 que ces différents organes peuvent organiser des élections directes de leur différents conseils, et donc nous voyons arriver une autonomie constitutive pour ce fameux conseil flamand, conseil régional wallon, conseil de la Communauté française.

Il y a une réforme en 2001, mais je ne m'attarderais pas trop là-dessus, parce qu'elle se trouve bien expliqué dans le texte, mais réforme de 2001 dite de la Saint-Polycarpe et qui est assez importante et qui semble à ce moment-là et jusqu'à très peu une très bonne chose, puisqu'elle fixe notamment le refinancement des communautés.

Les recettes des communautés sont en 2001 adaptées à l'évolution réelle de la prospérité économique, ce qui à cette époque-là – ce n'est pas si loin – est une très bonne chose pour la Communauté française, puisque prospérité économique il y a et enfin la Communauté française qui gère des matières personnalisables, voit un certain nombre de ressources augmenter au fil du temps et il y a refinancement qui est prévu, qui au total montera à 45 milliards de francs belges donc à peu près 1 milliard d'euros.

Mais quand je dis c'est important en 2001, c'est que ça nous frappe de plein fouet en 2008 lors de la crise, cette crise bancaire qui aboutit à une crise économique et clairement aujourd'hui la Communauté française a un problème de financement, puisque ses ressources liées à la prospérité économique sont en train de fondre, en tout cas pour ce qui concerne les recettes de l'exercice 2009 et les recettes à venir 2010 – 2011 sont clairement en nette diminution et donc la constitution du budget 2010 de la Communauté française est un exercice périlleux pour l'instant pour le Gouvernement et déjà aujourd'hui la révision du budget 2009 est assez douloureuse, et lorsque l'on parle tout à l'heure, puisqu'on a modifié un petit peu l'ordre du jour, il y a aussi là-dedans une petite explication, à la volonté de la Communauté française de maintenir le comité mixte réel, celui-ci naturellement, mais de voir au niveau du fonctionnement du comité mixte si on peut alléger quelque peu son coût mais pas son efficacité. Mais je ne veux pas ouvrir le débat maintenant, il est là tout à l'heure, si nous avons des questions ou en tout cas des propositions par rapport au sous-comité, c'est de se dire peut-être qu'effectivement il y a moyen là de faire l'économie des rencontres physiques par tout un travail qui pourra être fait par Internet ou par virtuel, mais pas virtuel au niveau de ce dont on veut parler, mais voilà c'est un peu la réflexion qui est là.

Mais il était important de dire que ce que l'on croyait au niveau de la Communauté française être une très bonne opération, ce qui était une très bonne opération en 2001, en tout cas un revers de la médaille vient de nous frapper en plein visage par rapport à la prospérité économique.

Pour revenir un petit peu plus avant sur les compétences des différentes structures de notre pays, je dirais que reste-t-il à l'état fédéral? Je parcours quelque peu les matières qui sont les siennes: la défense nationale, la justice, tout ce qui concerne la monnaie, tout ce qui concerne les réformes de l'état, le maintien de l'ordre, la sécurité sociale, que l'on veut garder unitaire du côté en tout cas francophone, et on aura l'occasion certainement de débattre de cela, les pensions, la santé publique, les communications: postes et chemin de fer, mais on sait aussi tout l'enjeu européen qu'il y a derrière ces notions, l'immigration, la coopération au développement, la politique étrangère.

Donc ce sont les compétences de l'état fédéral. Les compétences régionales on peut mettre ça en parallèle avec la Communauté française, là où la Communauté française on a l'habitude de dire que s'occupe de matières personnalisables, bien, les compétences régionales sont plus liées au territoire et aux infrastructures et donc les matières sont l'aménagement du territoire, l'environnement, l'eau, la rénovation rurale, la conservation de la nature, toute la politique du logement, la politique agricole, l'économie, l'emploi, l'énergie, les transports et les travaux publics, une partie de la recherche scientifique et également les relations internationales dans les matières qui sont dévolues aux compétences régionales.

Quelles sont les matières qui sont gérées par notre Communauté française? Une des matières principales et qui demande une grande partie du financement de la Communauté c'est l'enseignement, la formation et la recherche. Notre Communauté française est compétente pour tous les niveaux d'enseignement, ce qu'on appelle l'enseignement maternelle et primaire, qui va de 5 ans jusqu'à 12 ans, le secondaire, le supérieur de type court ou de type long, l'enseignement universitaire.

Mais également tout ce qui est formation pré et post scolaire, le parascolaire, la formation artistique, la promotion sociale et la recherche scientifique. Toutefois sont restées nationales en matière d'enseignement la fixation du début et de la fin de l'enseignement ou de l'obligation scolaire plutôt, les conditions minimales pour la délivrance des diplômes, et toute la question des pensions des enseignants.

La Communauté française en tout cas le financement c'est un enseignement gratuit, qui offre ou qui garantit certaines délivrances gratuites pour pouvoir effectuer cet enseignement, les frais des livres, des prêts et allocations d'études.

Il faut préciser que l'enseignement de la Communauté est philosophiquement neutre, cela signifie qu'il laisse le choix en ce qui concerne ces cours de cinq religions reconnues et d'un cours de morale non confessionnelle.

Deuxième axe de compétence pour la Communauté française les matières culturelles, qui englobent plusieurs domaines, notamment et non pas de moindre la défense et l'illustration de la langue française en ce qui concerne la Communauté française, le patrimoine culturel et les musées à l'exception - parce que cela est régi par les régions - des monuments et sites, les bibliothèques et médiathèques, bibliothèques qui sont plusieurs centaines à travers de la Communauté, les médiathèques qui ont par exemple 220 points également dans nos Communautés, tout ce qui concerne les radiodiffusions et télévisions, les télévisions communautaires et les télévisions locales, le soutien à la presse, la politique de la jeunesse, l'accès au sport non pas en matière d'infrastructures mais en matière personnalisable de bien-être et l'éducation permanente et l'animation culturelle.

Troisième axe développé par la Communauté française la santé et l'aide sociale, la santé dans son aspect préventif, notamment à l'égard de fléaux comme le SIDA, la toxicomanie, l'alcoolisme qui inquiète très fortement à l'heure actuelle la Communauté

et également toute la politique d'encouragement des vaccinations des enfants contre les maladies telles que la rougeole, rubéole et oreillons.

Dans le domaine de l'aide à la personne il y a toute la politique de normes déterminant les catégories des personnes handicapées, la protection de la jeunesse, l'aide sociale aux détenus et partie importante aussi, des missions confiées à l'office de la naissance et de l'enfance.

Je l'ai dit, élément important la défense de la langue française, c'est une des premières compétences culturelles de notre Communauté et elle a effectivement la compétence de pouvoir défendre cette langue et notamment je donne par exemple le décret qui a été voté il y a maintenant 30 ans, qui était un décret interdisant par exemple tout recours à un vocable d'une autre langue dans les textes légaux, administratifs, publicitaires et donc cette défense de notre langue française préoccupation importante.

Egalement les relations internationales qui sont au niveau d'un commissariat général des relations internationales, qui met en œuvre cette politique, et donc nous avons des relations privilégiées notamment dans ce comité-ci, mais également nous avons une politique bilatérale et multilatérale avec des délégations à Paris, à Québec, à Tunis, à Dakar, Kinshasa, également une présence au Burkina Faso, au Maroc, au Nicaragua, Palestine, Rouanda et donc vous voyez que cela reste une préoccupation et un objectif important de notre Communauté française.

Voilà en ce qui concerne les communautés et donc l'historique institutionnel; cette Communauté française dont nous sommes des Parlementaires qui s'attellent à préserver les matières personnalisables, nous sommes aussi des Parlementaires de notre région wallonne et de la région bruxelloise, c'est juste qu'il faut le préciser, puisque la Communauté française compte 94 Parlementaires, les 75 élus de la région wallonne, donc 3 régions, la région flamande, la région bruxelloise et la région wallonne, les 75 élus de la région wallonne siègent à la Communauté française et 19 élus de la région bruxelloise, naturellement tous de langue française, siègent également à la Communauté.

Je crois que j'en resterais là pour cette présentation succincte, mais c'est vrai que nous avons de la réputation d'être un état compliqué, nous-mêmes nous avons parfois souvent non pas de difficultés à le comprendre, mais en tout cas rappeler à l'ensemble des composants de notre pays qu'il y a effectivement une constitution qui doit être préservée et je dirais qu'aujourd'hui en Belgique il y a des difficultés et des conflits d'intérêts où il apparaît, ou on peut constater ou c'est une évidence et je suis très prudent dans l'utilisation des quatre mots, qu'il y a aujourd'hui certaines agressions en matière de décisions dans des votes dans l'une ou l'autre, mais surtout dans l'autre communauté, où il y a péril pour l'instant par rapport à certaines compétences de notre Communauté française, de notre langue française et de notre identité culturelle et on aura l'occasion d'en discuter plus avant lors des débats, il y a des moments un peu plus informels et donc c'est une grande préoccupation des partis francophones aujourd'hui, pour avoir cette unité qui pourra aussi faire valoir les prérogatives de notre groupe culturel.

*Alberto Cerise*

Merci pour votre intervention, nous avons pris acte de l'importante fonction dans le domaine de l'éducation et de l'aide sociale et de la médecine que vous avez, du point de vue social ce sont des compétences très importantes.

Je donnerai la parole à Monsieur Emmanuel Disabato pour ce qui est la situation politique en Belgique.

*Emmanuel Disabato*

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord je voulais remercier la délégation qui nous accueille, parce que c'est avec une certaine fierté et une certaine émotion que JE suis ici vu que je suis fils d'immigrés italien moi-même et donc c'est véritablement un honneur pour moi de me retrouver ici et saluer aussi mes collègues du Jura avec qui nous avons déjà eu l'occasion de sympathiser hier lors d'une soirée, notamment avec M. Comte, plutôt je serais tenté de dire "Monsieur le Comte" puisque depuis qu'il nous a appris qu'il était un peu de sang royal, vu qu'apparemment son labrador est de la même lignée que le labrador de notre Princesse Mathilde, Princesse de Belgique!

Donc mon intervention va être centrée autour de la situation politique belge, mais il y aura aussi une partie institutionnelle, puisque nos problèmes politiques sont étroitement liés à la situation institutionnelle et je vais reprendre une phrase de quelqu'un, je ne sais pas qui est l'auteur exactement de cette phrase, mais qui disait: "Si vous croyez avoir tout compris dans le système belge, c'est qu'on vous l'a mal expliqué". Donc c'est quand même quelque chose qui est assez complexe et donc rassurez-vous si vous n'avez pas tout compris, comme M. Yzerbyt disait tout à l'heure, on ne comprend pas toujours tout non plus, nous-mêmes!

Je vais d'abord commencer par les élections législatives de juin 2007, qui ont modifié incontestablement les rapports de force au niveau politique sur la situation belge, avec clairement un différend de plus en plus grand entre le nord du pays, la Flandre, et le sud du pays, la Wallonie, avec le nord où il y a un morcellement du paysage politique avec un nombre de partis beaucoup plus élevé que le sud du pays, où là il y a essentiellement 4 partis, on peut compter 5 avec le Front national, mais qui ne représente plus énormément, et aussi un clivage gauche - droite qui est assez sensiblement différent, c'est-à-dire que la Flandre est beaucoup plus marquée à droite, la Wallonie est beaucoup plus marquée à gauche, on l'a encore vu récemment aux dernières élections régionales, mais ça j'y reviendrai un peu plus tard.

De manière globale à la Chambre la famille libérale a dépassé la famille sociale chrétienne, qui était historiquement la famille la plus forte au niveau belge.

D'une part, malgré une progression de 1,12 pourcent, on voit que le MR, le mouvement réformateur dont on parlait tout à l'heure, perd un siège et d'autre part avec une perte de 3,5 pourcent l'Open VLD recule de 7 sièges.

La famille chrétienne démocrate humaniste connaît elle aussi de résultats contrastés, parce que d'une part le CDH gagne 2 sièges et 0,59 pourcent en termes de voix, et le CDNV (qui est le pendant flamand de la famille sociale chrétienne) gagne 8 sièges, mais le CDNV était dans un cartel, donc allié avec un parti nationaliste, la NVA, et le champion flamand est Yves Leterme, donc celui qui avait mené le CDNV à la victoire et qui était un champion qui a marqué les esprits, puisqu'il a fait 800 000 voix de préférences en votes individuels, ce qui était quand même assez marquant dans notre paysage politique.

La famille socialiste, elle est soumise aussi à des résultats différents, puisque le PS perd 5 sièges et recule de 2,16 pourcent et le SP.A qui est son pendant flamand, allié à Spirit, perd 9 sièges et 4,65 pourcent des voix.

La famille écologiste a par contre progressé tant du côté francophone que néerlandophone, et a gagné 4 sièges du côté francophone et 4 sièges du côté néerlandophone avec le côté néerlandophone, où les écologistes sont revenus au sein du parlement, puisqu'ils avaient disparu lors de la législature précédente.

On constate donc du côté flamand le parti de la coalition violette, donc c'est-à-dire le PS et le MR ont perdu en termes de voix et de sièges de manière assez nette.

Le SP.A-Spirit on a déduit qu'il ne serait pas candidat pour participer à une majorité, donc il a décidé de se retirer pour se refaire une petite santé électorale, et l'Open VLD malgré la présence du encore très populaire (j'y reviendrai juste après) Guy Verhofstadt a aussi reculé.

Le Vlaams Belang, qui est l'extrême droite flamande chez nous, perd 1 siège mais continue de progresser en nombre de voix, donc on voit bien que ce n'est pas parce qu'on perd des voix qu'on ne gagne pas de sièges et inversement, parce que c'est lié aussi aux différentes circonscriptions et au système électoral belge.

Alors ce qui est quand même assez inédit, c'est que le Mouvement réformateur pour la première fois a dépassé le Parti socialiste au niveau belge donc du côté francophone, et donc il est devenu le premier parti francophone, tandis que le CDH lui réalise une progression de 2 sièges et comme je l'ai dit tout à l'heure Ecolo a progressé lui de 4 sièges.

Donc en fonction de ces résultats il a été décidé de tenter une coalition de type orange bleue, c'est-à-dire les chrétiens humanistes démocrates et les libéraux. C'est là que la saga – puisqu'on peut bien parler d'une saga – a véritablement commencé: c'est un formateur, donc, qui est Yves Leterme, fort de ces 800 000 voix, qui est désigné pour former un gouvernement, mais il y a un problème, c'est que les exigences flamandes sont très, très fortes au niveau communautaire et veulent arriver à une réforme de l'état dont les francophones ne veulent pas, parce qu'elle serait à leur désavantage.

On observe aussi par ailleurs une volonté chez les francophones beaucoup plus forte mais après les flamandes ont dû revenir sur cette idée-là aussi, de se concentrer plutôt sur les problèmes sociaux économiques qu'on connaissait à l'époque. Donc un principal point d'achoppement au niveau de la réforme de l'état est le fameux Bruxelles-Hal-Vilvorde, qui est un arrondissement électoral bilingue et qui permet aux francophones et aux flamandes de la périphérie bruxelloise de voter pour des candidats bruxellois aux élections fédérales, qu'ils soient donc flamands ou francophones.

Cette scission sans contrepartie flamande permettrait une homogénéité de la région flamande territoriale et donc enclaverait Bruxelles au sein de la région flamande, et donc c'est pour ça que les francophones essaient de viser à l'élargissement de la région bruxelloise et notamment de la commune de Rhode Saint-Genèse qui jouxte la région Wallone, afin de permettre une certaine contiguïté territoriale entre les deux régions, mais ça les flamandes ne veulent pas entendre parler.

Sur ces premières tensions communautaires la mission de formateur a échoué et un explorateur fut nommé qui est l'ancien vice-premier ministre M. Herman Van Rompuy du CDNV-NVA, qui tentera de mener cette mission de conciliation. Ensuite au terme de cette mission la main est repassée à M. Leterme.

En 1988 il y avait fallu 148 jours pour former le 8<sup>ème</sup> dernier gouvernement Martens, Leterme lui a battu le record puisque in fine on frappe plus de 180 jours sans gouvernement national en Belgique, ce qui est quand même assez inédit je pense au niveau national mais aussi peut-être au niveau européen voire mondial.

L'origine du problème pourrait remonter à 1999 quand au nord le VLD a vraiment pulvérisé le CVP, qui est l'ancienne version du CDNV, alors présent au pouvoir depuis des décennies. En 8 années le CVP va se refaire un nom, donc le CDNV, et une santé en se radicalisant sur le plan communautaire et s'associant avec un mouvement nationaliste dur, la NVA dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Ce cartel va donner quelque part le ton à la charge flamande visant à tout régionaliser, où à peu près la réplique francophone fut un non catégorique. Le problème est que le scrutin passé des acteurs ne baisse pas la barre.

Une autre particularité de cette épisode c'est qu'à toutes les réformes de l'état toutes les parties étaient demandeuses; or ici il n'y a qu'une partie qui est demandeuse, c'est la Flandre, les francophones n'étant pas demandeurs, donc il y a vraiment un conflit parce qu'une partie ne veut pas arriver à une négociation, enfin ne voulait pas en tout cas arriver à une négociation et donc l'autre partie voulait imposer une négociation ou plutôt voulait imposer ses vues. Donc on en arrive aussi à un autre élément, je pense, mais ça c'est moi qui le rajoute, c'est que dans l'ancienne génération il y avait vraiment un lien assez fort entre les francophones et les flamands, ils se parlaient; la nouvelle génération politique en tout cas a beaucoup moins de liens entre la Flandre et la Wallonie, donc les hommes politiques ne se parlent plus ou se parlent beaucoup moins, ce qui a fait aussi que ça a amené certaines tensions.

Donc le problème de Bruxelles-Hal-Vilvorde; Bruxelles-Hal-Vilvorde comprend les 19 communes bruxelloises et les 35 communes de Hal-Vilvorde, dont 6 à facilités de la périphérie bruxelloise.

BHV, comme on l'appelle chez nous, est la seule circonscription électorale qui s'étend sur deux régions, Bruxelles et la Flandre. En fait, il comprend pour les francophones la fixation de la frontière linguistique accordée aux flamands en 1963, les 150 000 francophones de Hal-Vilvorde (vous voyez que c'est quand même un chiffre qui est assez conséquent par rapport à la population) ont accès à la justice en français; au scrutin fédéral et européen ils peuvent voter pour des bruxellois et se faire élire par eux.

La Cour constitutionnelle demande au législateur de justifier pourquoi cet arrondissement n'est pas calqué sur les provinces, alors que tous les autres arrondissements en Belgique sont calqués sur ces fameuses provinces.

En fait BHV est la seule unité politique liant Bruxelles à son hinterland socio-économique, l'ultime espoir pour les francophones de Wallonie et de Bruxelles en cas de scission du pays, de ne pas couper les liens avec les francophones de la périphérie.

En outre, comme je le disais tout à l'heure, la scission isolerait Bruxelles en Flandre.

La volonté des flamands est de scinder pour recréer un arrondissement calqué sur celui du Brabant flamand, qui serait homogène linguistiquement. La réponse, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est élargir Bruxelles mais jusqu'à aujourd'hui en tout cas cette revendication n'est pas entendue du côté flamand, donc on a eu plusieurs propositions pour recréer des liens entre les deux parties et notamment la création d'une circonscription électorale fédérale, c'est-à-dire l'élection d'un certain nombre de députés tant par des francophones que par des flamands, parce qu'il y a quand même quelque chose qui est assez extraordinaire chez nous, c'est qu'un ministre flamand n'est pas tenu de se justifier d'une certaine manière devant le peuple francophone, puisqu'il n'est pas élu par le peuple francophone. Donc la volonté de certains est de créer une circonscription électorale commune, fédérale, pour les deux, sur un certain nombre de députés, donc pas pour tous, mais en tout cas sur un certain nombre; pour tous ça me semble en tout cas quelque chose d'assez irréaliste.

Il y avait eu aussi une tentative de compromis de Verhofstadt qui était de scinder l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, en intégrant les 6 communes à facilités de la périphérie de l'arrondissement de Bruxelles, et dans Hal-Vilvorde les électeurs pouvaient s'inscrire à Bruxelles et y voter, tandis que la communauté française devenait compétente en matière culturelle et d'enseignement dans les communes à facilités, on était véritablement à deux doigts d'y arriver, mais une excroissance de la famille socialiste du nord du pays, donc la Flandre, a fait capoté le scénario et donc on n'a pas pu aboutir et c'est pour ça qu'aujourd'hui on se retrouve avec toutes ces difficultés-là.



Mais la chose qui a vraiment le plus choqué les francophones, c'est ce fameux vote le 7 novembre à la Chambre, où les flamands pour la toute première fois dans notre pays, ont voté une communauté contre l'autre, la scission pure et dure sans contrepartie de Bruxelles-Hal-Vilvorde et donc c'est véritablement cet événement-là qui a mis le feu aux poudres, où vraiment les francophones se sont sentis agressés.

Donc il y a eu un vote unanime sauf une abstention des Groen qui est le pendant des Verts, qui se sont abstenus, sinon tout le monde a voté pour, et en attendant que le vote se faisait les députés francophones sont sortis de la salle sous les applaudissements du Vlaams Belang, donc l'extrême droite néerlandophone.

Donc on était à ce moment-là 150 jours sans gouvernement et donc les 4 présidents francophones se sont réunis au parlement de la Communauté française pour essayer de prévoir une riposte et on a déclenché ce qu'on appelle une procédure en conflit d'intérêts via la Communauté française, cette procédure peut être lancée notamment alors qu'une communauté estime que ses intérêts sont lésés.

Encore faut-il définir la notion d'intérêt qui reste très floue: on affirme généralement que le conflit d'intérêts se distingue du conflit de compétences par le fait qu'il appelle une solution politique, tandis que le conflit de compétences est plutôt une solution juridique. Et la procédure de conflit d'intérêts va suspendre le travail parlementaire fédéral durant 60 jours et donc on a gagné 60 jours à chaque fois, puisque différentes institutions, d'abord la Communauté française, ici récemment on a eu un débat pour la Communauté germanophone, qui n'a pas de liens directs dans ce conflit-là, mais qui peut activer ce conflit d'intérêts, donc il y a eu une série d'institutions francophones, ou liées aux francophones, mis à part peut-être les germanophones, qui ont enclenché systématiquement des procédures de conflit d'intérêts, qui permet alors de donner du temps au gouvernement pour régler le problème. Et ici le nouveau gouvernement de M. Van Rompuy est vraiment appelé à la tâche et ce de manière urgente, parce que c'est quasiment pratiquement la dernière fois que l'on pourra activer un conflit d'intérêts, il y a encore la possibilité de le faire à Bruxelles, mais comme on a un comité mixte entre francophones et flamands à Bruxelles, activer ça là-bas ce serait imposer la volonté francophone aux flamands et donc ce serait faire la même chose que ce qu'on reproche aux autres, c'est-à-dire passer en force et ça on ne veut pas y arriver.

Au lendemain du ce vote il s'est dit dans certains ronds "à chaque chose, malheur est bon" car le vote à ce moment semblait avoir deux avantages: donner un gage immédiat à la NVA et aussi de faire passer le problème du gouvernement au parlement.

Au 170<sup>ème</sup> jour de crise, alors qu'un accord semblait proche, la NVA (le parti nationaliste flamand) remettait une question d'exigence communautaire par rapport à la note de compris que M. Leterme avait obtenue auprès du CDH du MR et du VLD, qui étaient dans la coalition. Petit à petit de nombreux observateurs se demandent réellement qui dirige la formation du CDNV, formation du candidat premier ministre Yves Leterme et au 170<sup>ème</sup> jour de crise Yves Leterme a pris une dernière tentative de trouver un accord, jette l'éponge et remet sa démission au Roi.

Ce dernier fait appel à Guy Verhofstadt donc des libéraux flamands, premier ministre sortant, pour une mission de courte durée avec deux objectifs: reformer l'état et gérer l'urgence, car le pays est confronté à des défis socio-économiques importants qui ne peuvent attendre.

Yves Leterme de son côté est nommé vice-premier ministre et ministre du budget, de la mobilité et des réformes institutionnelles au sein du gouvernement Verhofstadt III, formé de manière transitoire, en attendant qu'un accord de gouvernement soit trouvé entre les différents partis.

Le 20 mars 2008, comme il fut convenu dans l'accord avec Guy Verhofstadt, Yves Leterme devient le 47<sup>ème</sup> premier ministre et forme un gouvernement basé sur une coalition pentapartite mais sans comprendre ses alliés indépendantistes de la NVA, qui refusent de participer au gouvernement.

Appelée coalition arménienne, car elle reprenait les couleurs du drapeau arménienne, la majorité comprend l'orange couleur de la famille chrétienne humaniste du CDNV néerlandophone et du CDH francophone, le bleu couleur de la famille libérale du VLD néerlandophone et du MR francophone, et le rouge de la famille socialiste francophone. Suite à l'échec des négociations gouvernementales sur le volet institutionnel, il est encore amené à présenter sa démission au Roi le 14 juillet 2008. Le 17 juillet un communiqué du Palais royal annonce que le Roi refuse ces démissions et que trois émissaires royaux sont désignés pour examiner de quelle manière des garanties peuvent être offertes pour entamer un nouveau dialogue institutionnel constructif.

Il y a d'ailleurs à ce moment-là un sondage qui est réalisé et qui est assez marquant par la Voix du Nord en juillet 2008 et qui révèle que 49 pourcent des Wallons interrogés favorisent parmi plusieurs options un rattachement à la France en cas de scission de la Belgique, alors qu'ils n'étaient que 29 pourcent en janvier de la même année.

Au lendemain de la remise du rapport des trois médiateurs censés de lancer la négociation de fond, le 21 septembre 2008 la NVA annonçait tout bonnement qu'elle rejetait ce rapport et ne participerait pas au dialogue. Donc la NVA sous pression de ses alliés au niveau du gouvernement flamand, parce qu'ils étaient présents aussi au niveau du gouvernement flamand, a dû démissionner et donc être partie du gouvernement flamand.

Alors rapidement, pour ne pas être trop long, le Fortisgate, c'est-à-dire qu'il y a eu un autre problème au-delà de l'institutionnel, qui était lié à la crise économique et à la faillite que les banques ont failli connaître chez nous et notamment Fortis, la plus grande banque du pays, et donc l'état belge est intervenu pour sauver de la faillite ces banques.

Pour vous résumer en gros pour ne pas reprendre tout le texte parce que ça va commencer peut-être à devenir un peu long, il y a eu des soupçons de collusion entre d'une part la magistrature, la justice, et le politique, où le politique aurait été informé par la magistrature des décisions qui allaient être prises dans un combat entre les actionnaires et l'état belge, puisque l'état belge avait décidé de revendre Fortis à BNP.

Donc je ne veux pas être plus long sur cet aspect-là, sinon ça va devenir un peu long.

Pour passer tout de suite aux élections régionales de juin 2009, 1,7 million d'électeurs ont participé au renouvellement des parlements régionaux en 2009, et ont élu 124 députés flamands, 89 députés bruxellois, 75 députés wallons, 25 députés germanophones et 22 européens.

Il est peut-être intéressant de rappeler qu'en Belgique le mode de scrutin est proportionnel avec apparemment, et c'est depuis lors que la variation des sièges ne correspond pas toujours exactement à la variation des voix.

Donc au parlement wallon, avec un résultat de 32,7 pourcent le parti socialiste, parti au gouvernement entre 2004 et 2009, mais de manière générale depuis 20 ans il est présent au gouvernement, reste la première force politique en Wallonie et donc redevient la première force, alors qu'en 2007 c'était le MR qui était devenu cette première force. Il dispose de 29 députés au parlement wallon.

Le Mouvement réformateur lui reste avec 23,41 pourcent des voix la deuxième formation politique en Wallonie, mais faiblit de 0,49 pourcent par rapport à 2004, et

surtout perd son pari de devenir la première force politique en Wallonie. Le MR totalise 19 députés au parlement wallon.

Alors le gros vainqueur des élections régionales en Wallonie, et je suis satisfait de pouvoir le dire, c'est Ecolo, puisque j'en fais partie, avec 18,54 pourcent des voix Ecolo fait un bond exceptionnel de plus de 10 pourcent, qui résulte sans doute des fruits d'un long travail subtil d'opposition, mais aussi d'une campagne qui a parfois vu s'affronter de façon violente le PS et le MR. Ecolo dispose de 14 élus au parlement wallon.

Le CDH, l'autre formation au gouvernement entre 2004 et 2009 subit un léger recul de 1,48 pourcent, pour se retrouver à 16,14 pourcent des voix et obtient de son côté 13 députés au parlement wallon.

Le motif le plus grand de satisfaction pour nous est certainement la fin de la présence du front national au sein du parlement wallon, puisqu'ils sont totalement disparus alors qu'en 2004 ils avaient quand même 4 députés et donc c'était quand même une situation qui était assez regrettable.

Au niveau du parlement de la région Bruxelles capitale, pour s'attarder sur le groupe linguistique français, le MR redevient la première formation politique en Région bruxelloise, il avait perdu cette place en 2004 à la faveur du parti socialiste.

En reculant de 7,10 pourcent pour se retrouver aux alentours de 26 pourcent, le parti socialiste perd sa première place et donc devient deuxième. Il totalise 21 députés.

En Région Bruxelles capitale, Ecolo fait aussi une percée extraordinaire toujours avec plus de 10 pourcent de plus par rapport aux élections de 2004.

Le CDH pour sa part se maintient de façon plus que honorable avec 14,80 pourcent, soit une progression de 0,72 pourcent.

Pour rappel, le gouvernement entre 2004 et 2009 était un gouvernement Olivier et la volonté était de reconduire cette alliance, Olivier c'était PS-CDH-Ecolo, qui est actuellement le même gouvernement au niveau de la Communauté française de la Région wallonne et de la Région bruxelloise.

Alors je ne vais pas revenir sur la composition du parlement de la Communauté française dont mon collègue a déjà parlé tout à l'heure, et je vais plutôt parler de la formation des gouvernements régionaux wallon et bruxellois; comme je l'ai dit, il y a eu une volonté de faire une alliance de type Olivier, plutôt une alliance marquée plutôt vers la gauche au détriment du MR.

Alors je ne vais pas être beaucoup plus long là-dessus, je vais tout de suite passer au parlement flamand. Les formations sont beaucoup plus délicates vu la désunion de certaines formations politiques, comme j'ai dit, le morcellement; toutefois on observe que même si elles ne sont pas présentes en cartel cette année, les formations CDNV et NVA obtiennent plus que lors des élections de 2004: additionnées, elles font un bond de presque 10 pourcent avec 47 sièges. Le Vlaams Belang 21 sièges, le VDL 21 sièges, ainsi que le SP.A 19 sièges, sont les grands perdants des élections en Flandre.

On note également une percée de la liste Dedecker, nouvelle fraction avec presque 8 pourcent et 8 sièges.

On pourrait se réjouir du recul de l'extrême Droite flamande, nationaliste et raciste pour les relations entre communautés, mais ce recul laisse le pas à deux autres formations nationalistes et populistes, dont le discours peut paraître plus souple mais qui contient des revendications communautaires assez extrêmes et dangereuses, ce que moi j'appelle un petit peu les romantiques et donc qui pour moi sont parfois plus dangereux encore que l'extrême droite parce qu'ils réclament certaines choses qui sont similaires mais sans les dire véritablement.

La Communauté germanophone, il y a une majorité qui rassemble PFF, les libéraux, le SP, les sociaux démocrates et les indépendants, elle comporte 13 sièges sur les 25 qui renvoie dans l'opposition le CSP, les sociaux chrétiens, pourtant premier parti, loin devant le deuxième avec 27 pourcent des suffrages.

Alors je ne vais pas être plus long aussi sur la rentrée politique qui a beaucoup été marquée sur la crise budgétaire que l'on connaissait, puisqu'on a connu vraiment une perte de recettes assez monumentale, avec notamment 246 millions de recettes des impôts régionaux en moins et on prévoit une diminution, un déficit de 1,2 milliard pour l'année 2010. Vous voyez vraiment la situation est catastrophique, on a fait vraiment la chasse aux dépenses les plus superflues, donc on a diminué de 15 pourcent le coût des cabinets ministériels, on a réduit aussi les moyens de fonctionnement des parlements, on n'indexe pas de dotations notamment de l'RTBF, de l'office national de l'enfance, toute une série d'organismes d'intérêt public, donc de "parastato", leur indexation est véritablement gelée, jusque 2010 voire 2012 pour certains, et donc il y a vraiment un gros problème budgétaire, mais on a réussi en tout cas il me semble, moi qui fais partie de cette majorité, à trouver une manière de travailler qui nous a permis justement d'avoir une vision à moyen terme qui est un retour à l'équilibre pour 2015. On va moins vite effectivement que les flamands, mais on colle nous à la trajectoire budgétaire du gouvernement fédéral, qui a décidé lui aussi d'arriver à l'équilibre en 2015, pourquoi?, parce qu'on ne voulait pas rajouter de la crise à la crise, on ne voulait pas faire ce qui était fait précédemment c'est-à-dire pratiquer une politique d'austérité.

Donc on a préféré une politique de rigueur, qui était vraiment une chasse aux dépenses inutiles, tout en sachant aussi qu'au niveau régional et communautaire on a beaucoup moins de possibilités d'avoir des recettes nouvelles, puisque, comme mon collègue l'a dit, la Communauté française n'a pas de possibilité de lever de nouveaux impôts et les capacités de lever de nouveaux impôts au niveau de la Région wallonne est aussi beaucoup plus réduite que le gouvernement fédéral, où là l'élasticité est beaucoup plus grande.

Voilà j'espère n'avoir pas été trop long et ne pas vous avoir trop ennuyés avec cette situation, parce que c'est vrai qu'on a fait des interventions différentes, mais comme je vous l'ai dit, la situation est un peu compliquée et ça me semblait donc un peu nécessaire. Je vous remercie.

*Alberto Cerise*

Merci, nous avons pris acte de la complexité de votre système, mais nous avons aussi pris acte du fait que ce système ressent de certains contrastes qu'il y a entre communautés et que c'est un système un peu en crise et que même le cadre politique, en sens des représentativités politiques, n'aide pas à composer cette crise, parfois il la complique encore plus.

Je vous propose, chers amis, maintenant, il me paraît aussi judicieux, de prendre un petit café et de reprendre après les travaux de la matinée.

La séance est suspendue.

---

*Alberto Cerise*

Comme je vous avais annoncé ce matin, nous avons reçu une e-mail de la part de la Communauté française de Belgique, qui souhaiterait de revoir ce qui est le statut, tout en particulier de modifier l'article 5, afin de supprimer le sous-comité, ça c'est le sens de

la proposition. Pour un supplément d'information je pourrais donner la parole à Monsieur Damien Yzerbyt.

*Damien Yzerbyt*

Merci, Monsieur le Président. Simplement peut-être nous avons déjà un peu abordé une des raisons de cette demande. Le Parlement de la Communauté française, plusieurs comités tels que celui-ci et notre volonté liée également à la réalité budgétaire, est d'éviter de devoir faire le sacrifice de l'une de ces commissions. Notre volonté, c'est de les maintenir toutes, et donc nous avons reçu comme mission de mener une réflexion sur le coût de l'ensemble de cette politique et une des pistes envisagée est notamment de voir si le fonctionnement de notre commission mixte pourrait être modifiée puisqu'en ce qui nous concerne c'est la seule commission qui travaille avec une sous-commission. Nous aimerions donc discuter si l'on peut imaginer un autre mode de fonctionnement, qui permet par exemple l'économie d'une rencontre, qui est en réalité une pré-rencontre à la commission annuelle que nous tenons aujourd'hui.

Voilà nous n'en sommes qu'à la demande, il n'y a pas d'exigences de notre part, mais nous voulions proposer et en tout cas mettre cet élément à la réflexion de l'ensemble des membres ici présents, de voir si techniquement ou technologiquement parlant, il serait possible de maintenir des relations par lien électronique. Peut-être, pourrait-il aussi envisager, qu'à l'avenir il puisse y avoir un moment, lors de la réunion annuelle du Comité mixte, qui soit destiné au travail de la sous-commission et ce afin de préparer la commission suivante. Tout est possible, nous mettons cela à votre sagacité, ce n'est pas une exigence immédiate de notre part, mais nous avons ce mandat-là auprès de notre commission ici, c'est de pouvoir dans l'optique budgétaire avoir une réflexion par rapport à cela.

*Alberto Cerise*

Je crois qu'on peut ouvrir la discussion s'il y a d'autres considérations ou propositions.

*Pierre André Comte*

Moi je comprends que pour des raisons budgétaires on puisse introduire ce type de réflexion au sein de notre comité mixte, j'ai réfléchi quand même au fait que la suppression du sous-comité mixte est un affaiblissement me semble-t-il de l'accord que nous avons entre nous, donc je ne suis pas a priori favorable à la suppression de ce sous-comité et donc je ne m'oppose pas non plus catégoriquement, mais je crois que nous devons préserver cet accord dans son intégralité le mieux possible, pour que celui-ci déploie dans les années à venir encore plus de résultats. Pour l'instant je ne savais pas que la question serait amenée officiellement aujourd'hui, voilà, réfléchissons-y.

*Alberto Cerise*

A ce sujet aujourd'hui on peut faire la discussion, mais c'est de toute évidence que nous nous pouvons proposer la suppression de cet alinéa, mais cela revient aux assemblées, au moins pour ce qui est de la Vallée d'Aoste.

En tant qu'élément de réflexion j'essaierais d'imaginer si c'est possible trouver une issue entre ce que prévoit le 2<sup>ème</sup> alinéa, c'est-à-dire la constitution d'un sous-comité qui est placé sous l'autorité des trois présidents et qui a la charge de composer les dossiers etc., et celle de le supprimer tout court.

On pourrait voir s'il y a la possibilité d'imaginer une sorte de faculté d'employer un sous-comité selon l'importance qui peuvent avoir certains dossiers plutôt que d'autres,

parce que si nous aboutons des questions politiques institutionnelles comme c'est le cas échéant pour ce qui est, je parle pour nous et pour la Belgique, qui sommes en train de passer une période de grandes transformations institutionnelles avec de grandes difficultés, je pourrais imaginer que, sans vouloir exclure personne, sur un volet de ce genre il serait bien d'avoir des contacts ultérieurs plus approfondis. par exemple entre les deux, comme il s'est passé une fois. Entre autre il est encore prévu maintenant qu'on peut toujours faire des accords bilatéraux plutôt que des rapports de ce genre.

Donc ça pourrait être une solution: s'il y a des dossiers qui sont particulièrement importants, on imagine d'employer un sous-comité et donc de maintenir le sous-comité à la place de l'effacer définitivement.

C'est une réflexion.

*Pierre André Comte*

La réflexion du président Cerise est tout à fait compréhensible et on peut y adhérer. Je signale aussi que le 2<sup>ème</sup> alinéa de cet article ne cite pas que le sous-comité mixte doit impérativement systématiquement se retrouver physiquement, donc il y a des circonstances qui le justifient probablement et peut-être qu'on vivra bilatéralement ou tripartitement des conditions qui permettraient de se réunir quand même ou de ne pas se réunir.

*Sybille De Coster-Bauchau*

Monsieur le Président, donc je vous proposais une modification de l'alinéa, mais est-ce qu'on pourrait également y intégrer le fait que lorsqu'on se réunit, on puisse également combiner cette réunion avec la réunion d'un autre comité?

*Alberto Cerise*

Mais le sous-comité qui est composé par deux délégués chaque délégation, avait la tâche de composer les dossiers en fonction de la séance ordinaire annuelle, alors si nous imaginons que, bon, il ne pourrait pas être tellement nécessaire d'avoir un sous-comité qui régulièrement se trouve pour composer les dossiers, on pourrait quand même imaginer que les séances ordinaires vont se faire en composant les dossiers tout en se rapportant avec les bureaux, les fonctionnaires plutôt que l'emploi d'Internet. Mais je laisserai la possibilité d'avoir des sous-comités pour travailler sur des dossiers qui sont particulièrement importants, qui exigent un approfondissement et qui ont besoin d'une réflexion politique plus importante que celle qui va se dérouler pendant les séances ordinaires. On peut l'appeler un groupe de travail.

*Emmanuel Disabato*

Tout d'abord je voudrais juste préciser quand même qu'une chose qui est importante à mes yeux, c'est de réaffirmer, comme on l'avait déjà dit tout à l'heure, mais ça me semble important de le réaffirmer, que les relations entre nos trois entités sont essentielles pour nous, c'est vraiment quelque chose qui tient particulièrement à cœur et je vous le dis moi aussi personnellement de par mes origines. Donc ça sincèrement par rapport au comité, nous voulons continuer et je voulais le réaffirmer en tout cas avec force.

Est-ce qu'une proposition alternative ne pourrait pas être, dans la lignée de ce que vous avez dit tout à l'heure, de ne pas mettre le sous-comité comme étant une obligation, mais comme pouvant se réunir alors à la demande, et donc là-dessus je pense qu'on peut éventuellement s'entendre: si les trois composants de l'entente demandent une réunion

du sous-comité, alors il peut y avoir une réunion du sous-comité. Est-ce qu'on pourra en tout cas s'entendre sur cette formulation-là et alors je propose qu'après on puisse éventuellement rédiger quelque chose et de voir un peu comment on peut le faire.

*Raphaël Schneider*

Monsieur le Président, permettez-moi d'intervenir, je comprends tout à fait les objectifs budgétaires de nos amis belges et je vais dans le sens de la discussion qui a commencé, néanmoins je ne vois pas l'utilité d'apporter une modification au présent statut, puisqu'on parle ici de la responsabilité du sous-comité mais pas de la forme des rencontres; ça c'est à régler en interne, à régler entre nous et à mon avis ça ne nécessite pas un nouveau texte.

*Pierre André Comte*

Je pense que défaire toute ou partie d'un accord évidemment pose un problème; vous savez très bien que, y compris dans nos assemblées parlementaires un certain nombre de personnes considèrent ces accords avec un certain recul, pour utiliser un euphémisme, et parfois s'interrogent sur leur nécessité, et je pense qu'il y a aussi dans nos parlements des militants, comme c'est Monsieur Disabato qui dit "nous tenons à ces accords" qui sont très importants, me semble-t-il. Alors toucher à un article de ce statut effectivement revient à remettre en partie en cause la légitimité de l'accord et je pense qu'on devrait s'en tenir là et s'entendre sur une pratique purement technique de ces réunions et en décider le cas échéant, alors que ça s'avère utile.

*Emmanuel Disabato*

Je pense que nous pouvons marquer notre accord peut-être là-dessus; donc nous ne modifions pas, puisque c'est votre volonté, l'entente en tant que telle, mais décidons informellement en tout cas entre nous, qu'on ne le réunit pas systématiquement et qu'on le réunit véritablement s'il y a vraiment quelque chose d'essentiel, voilà, pour vous montrer aussi qu'on a un pays où le compromis est quelque chose qui nous traverse intrinsèquement et donc je pense qu'on peut en tout cas s'entendre sur cette proposition-là.

*Alberto Cerise*

Oui, je partage parce qu'il me paraît très judicieuse cette proposition; ça ne nous oblige pas à passer parmi les assemblées dans lesquelles il peut y être aussi des positions un peu de contraste, alors il s'agit de faire une sorte d'entente entre nous, un protocole adjonctif, si vous voulez, là où on se dit la même chose, que simplement le fonctionnement du sous-comité on va spécifier comme on va le faire, c'est-à-dire que sauf des cas là où il y a la nécessité d'approfondir, ou qui sont particulièrement engageants, le sous-comité peut travailler sans se déplacer. Si vous êtes d'accord, je prierais les bureaux de bien vouloir essayer de rédiger une proposition en ce sens: on fait l'accord entre les délégations dans lequel on va spécifier le déroulement des travaux du sous-comité sans forcément être contraints à se retrouver, mais seulement l'analyse des dossiers peut être fait par le sous-comité avec les échanges des évaluations et des approfondissements sans qu'il y ait l'obligation de se rencontrer, sauf des cas qu'on retient particulièrement importants.

En tant qu'ils vont essayer de trouver une ébauche de cette résolution, il serait bien si nous voulons faire quelques approfondissements sur la situation politique et institutionnelle dont nous avons pris acte des différentes réalités ce matin.

Moi j'étais frappé de la situation du Belgique, peut-être que je n'ai pas encore bien compris, mais il me paraît tellement complexe toute la question.

Je crois qu'il y a des signaux qui tracassent, voilà, de ce que vous nous avez dit ce matin et j'aimerais avoir quelques réflexions de votre part sur quelles pourraient être les issues à cette situation-là, comment vous imaginez que cette situation difficile va se résoudre.

*Emmanuel Disabato*

Je pense qu'il y a deux choses que l'on peut faire et à mon sens qui seraient porteuses de sens justement, c'est tout d'abord ce que j'ai évoqué tout à l'heure, la circonscription fédérale, c'est-à-dire d'avoir un lieu, une représentation commune et à la Flandre et à la Wallonie et à Bruxelles, donc qu'une partie des députés puisse avoir une vision commune, pourquoi?, parce que ça voudrait dire alors qu'un parlementaire qu'il soit francophone ou flamand, serait aussi responsable devant l'autre communauté.

Donc ça c'est pour moi un premier élément essentiel, et alors peut-être le deuxième élément c'est qu'au-delà du politique je pense qu'il faut aussi viser aux relations cordiales entre les peuples, entre les communautés, les gens, parce que, in fine, quand nous on entend des signes contradictoires, effectivement ces gens sont élus, mais certains politologues nous disent que la première raison de vote pour des partis comme le CD&V n'est pas la revendication nationaliste, et donc elle n'est pas majoritaire.

De notre côté, nous sommes le seul parti chez Ecolo et Groen à avoir un groupe commun, ensemble au parlement fédéral, et il me semble qu'il faudrait multiplier ça au niveau culturel notamment que soient des centres culturels mais qu'ils puissent faire des accords de coopération et des échanges entre eux, et dans différentes associations, où là il pourrait y avoir des liens beaucoup plus forts entre les deux communautés et notamment au niveau médiatique, pourquoi?, parce que pour l'instant les seules choses que les flamands apprennent des francophones c'est quand il y a des affaires un peu – comment je vais dire? – sur des magouilles et donc les flamands ont une mauvaise image de nous et nous de notre côté on n'a pas beaucoup de retour de ce qui se passe en Flandre non plus. La RTBF, la télévision publique de la Communauté française a fait à un certain moment des émissions "Vu de Flandre" et donc on nous proposait des sujets et je pense qu'il faut encore revenir à ce genre de choses, pour qu'il y ait en tout cas une vision commune puisque pour l'instant la situation fait que les flamands et les francophones vivent deux réalités totalement différentes. Donc ils n'ont pas les mêmes préoccupations, on le voit d'ailleurs au niveau des résultats électoraux, c'est que certains votent à droite, d'autres votent plus à gauche, et qu'il faut à mon sens aussi avoir un rattrapage. Je pense que c'est à l'avantage de la Flandre si la Wallonie se redéveloppe et la Wallonie est en train de le faire. On a pris notre destin en mains ça fait quelques années, mais on a besoin de temps et ça je pense que les flamands doivent l'accepter. Mais nous avons donné des signaux, il y a eu le lancement de ce que nous avons appelé le plan Marshall, c'est-à-dire un plan qui vise à aider les entreprises à se développer sur le territoire de la Région wallonne.

On vient de développer un plan qu'on a appelé un plan *Marshall 2.Vert*, c'est-à-dire de développer l'économie en lien avec l'environnement et tous ces éléments-là en tout cas concourent à faire comprendre à la Flandre que la Wallonie veut se prendre en main, parce qu'il y a aussi ce sentiment chez les flamands qu'ils travaillent pour les francophones. Ils trouvent cela injuste et veulent responsabiliser les francophones.

Nous n'avons pas de problèmes sincèrement à être responsabilisés, mais nous demandons une réforme de l'état qui soit dans les deux sens, donc que l'on puisse



défédéraliser certaines choses, faire passer certaines compétences du fédéral aux régions, mais qu'on puisse refédéraliser d'autres choses. Je pense notamment au commerce extérieur: ça n'a pas de sens d'aller dans un pays étranger et d'avoir la Flandre et la Wallonie qui aient deux représentations différentes. Je trouve que c'est pour moi en tout cas une aberration.

Voilà, moi il me semble en tout cas qu'il y a quelques pistes à travailler, mais c'est plutôt au niveau culturel, donc je pense vraiment que c'est sur cet aspect-là qu'il faut pouvoir travailler et aux relations entre les différents partis, parce qu'à la différence de l'Allemagne, où il y a aussi un état fédéral avec des régions qui ont quand même une autonomie assez forte, et bien là-bas il y a des partis qui sont uniques, qui sont nationaux. Or chez nous on a des partis qui sont d'un côté flamands, et de l'autre francophones, et donc il faut vraiment arriver à ce que les gens puissent reparler.

En tout cas, ce sont -les quelques pistes que j'avais envie de tracer mais mes collègues auront certainement d'autres choses à dire.

### *Sybille De Coster-Bauchau*

Pour compléter et en partageant l'analyse de mon collègue, il y a trois choses sur lesquelles je voudrais insister, c'est le problème d'image dont il a fait déjà allusion, mais image au sein des deux communautés et vis-à-vis de l'extérieur. Quand on va à l'extérieur effectivement l'image est dépouillée par rapport à la Belgique, et ça nous pose un sérieux problème. Moi je suis issue de l'entreprise privée et donc quand je vais à l'extérieur de la Belgique, les gens ne comprennent absolument rien à notre fonctionnement et à notre façon de fonctionner et où s'adresser et comment ça marche.

Mais un des gros problèmes à mon sens est un problème de langue d'antan et on voit que dans vos régions vous parlez les langues de l'autre communauté et aujourd'hui on assiste chez nous à un unilinguisme dans les deux communautés. Et si d'antan les néerlandophones parlaient quasi tous le français, aujourd'hui ça s'est inversé, dans certains milieux on parle plus le flamand dans la Communauté française mais c'est pas encore la panacée universelle. Et la Communauté française a une responsabilité, puisque par exemple en dehors de Bruxelles il faut savoir que sur le territoire wallon vous n'aviez pas l'obligation d'apprendre la deuxième langue: pendant tout un temps vous aviez vos enfants dans une école francophone, lorsqu'ils arrivaient au niveau secondaire ils pouvaient faire le choix en deuxième langue entre le flamand ou l'anglais.

Alors ça il ne faut pas s'étonner aujourd'hui que nous ayons toute une génération qui ne dit pas un mot de flamand!

Evidemment ça exacerbe la situation, lorsque les gens ne savent déjà plus parler et donc on véhicule une image de deux communautés qui ne savent plus parler.

Et alors la vision, troisième élément que je voulais introduire et que je vois au niveau économique c'est la vision des néerlandophones par rapport à notre communauté en ce qui concerne les transferts financiers. Il faut savoir que la région néerlandophone, la région flamande fait des transferts importants envers la Communauté française, la région wallonne pardon, et donc ils ont l'impression qu'ils paient pour – et je vais très fort le stigmatiser – des gens qui ne travaillent pas, qui ne sont pas courageux etc., et on continue à véhiculer une certaine image.

Donc je pense que nous avons un rôle vraiment très important aujourd'hui et moi je suis nouvelle parlementaire et je m'attellerai à cela, de dire: parlons-nous, et donnons la possibilité, puisque nous avons une responsabilité en tant que Communauté française, à nos enfants de parler les deux langues. On peut mettre en place tout ce qu'on veut, si les

gens ne savent déjà pas parler comment arriverons-nous à nous entendre sur tout ce qu'on vient de dire au niveau institutionnel par exemple?

*Pierre André Comte*

J'aimerais une clarification de notre collègue Disabato. Je ne sais pas si je l'ai bien compris, il préconisait tout à l'heure que les députés de chacune des deux communautés puissent répondre devant de l'autre communauté, mais ça c'est la fin de l'état fédéral. J'aimerais une précision à ce propos.

Maintenant sur ce que je viens d'entendre il y a une différenciation de plus en plus nette entre les deux communautés, sur le plan linguistique du côté wallon on préfère abandonner la flamand et s'adonner à l'anglais, et je pense que du côté flamand il doit avoir aussi la même tentation, ainsi bien qu'à un moment donné la Belgique ne parlera plus que l'anglais ni le français ni le flamand... j'exagère, je caricature volontairement là-dessus.

Donc il y a véritablement une coupure, et je me demande si la classe politique belge ne sous-estime pas le sentiment national flamand, qui souhaite véritablement peut-être aboutir à une séparation des deux communautés.

Alors qu'elle est l'avenir de la Belgique? Est-ce que franchement, intérieurement vous ne pensez pas que c'est fini, que tout ce que vous faites là c'est un peu artificiel, que vous n'y parviendrez pas, il faut donc faire une continuité territoriale avec Rhode Saint-Genèse et Bruxelles dans le sens que vous expliquiez hier soir.

Et une dernière question: quelle appréhension les flamandes portent-ils sur le rôle de la royauté, on a toujours l'impression, et c'est probablement une réalité, que les Wallons francophones sont plus attachés au Roi que les flamands et que le Roi reste le dernier symbole d'unité nationale.

*Emmanuel Disabato*

Pour en revenir à votre question sur l'état fédéral, regardez l'exemple allemand, on a un état fédéral où on vote pour tous les partis, donc tout le monde vote pour le monde, et on a des régions où là on vote pour certains candidats au niveau des régions, et donc ça n'est pas contradictoire le fait d'avoir une circonscription unique dans l'absolu même pour tous les députés, mais ça on sait bien que ce ne sera pas possible avec l'état d'esprit dans lequel les flamands se trouvent, ça ne sera pas possible.

Donc c'est pour ça que la proposition qui semblait recueillir le plus de soutien et encore pas le soutien de tout le monde, c'était sur une partie des députés de pouvoir les élire sur une circonscription qui serait nationale, ce qui obligerait puisqu'on mettrait à ce niveau-là les gens qui ont une plus grande visibilité, donc les gens qui sont les plus forts politiquement, et donc on les obligerait d'une certaine manière à tenir compte de ce qu'il se passe dans l'autre communauté et de ne pas avoir un discours qui est stigmatisant par rapport à l'autre communauté. Ça c'est un élément qui nous semblait important.

Alors, est-ce que les relations sont finies? L'histoire reste encore à écrire, moi je ne suis pas quelqu'un qui baisse les bras facilement et je pense que mes collègues sont aussi dans cette idée-là. Mais je pense que la Flandre va se rendre compte à un certain moment, que l'histoire est un cycle et donc il faut se souvenir quand même qu'à un certain moment la Flandre était très pauvre et la Wallonie très prospère, que maintenant la Flandre est très riche et la Wallonie beaucoup moins. Mais il y a quand même des choses qui sont difficiles du côté flamand: d'une part les pensions, ils ont un vieillissement beaucoup plus fort que le nôtre et donc ils vont devoir financer beaucoup plus de pensions, donc s'ils reprennent à leur charge la partie de la dette, ils vont devoir

financer cette partie-là aussi, et donc ça c'est quelque chose en tout cas qui peut les faire reculer.

Deuxième élément, au niveau économique les zones sont saturées chez eux, c'est-à-dire que des endroits pour créer des nouvelles entreprises il y en a de moins en moins, il y a de plus en plus d'embouteillage et donc en Flandre c'est parfois très difficile de pouvoir accéder à l'endroit où on veut travailler. En Wallonie beaucoup de terrains sont disponibles, donc ce qu'il se passe c'est qu'actuellement beaucoup d'entrepreneurs flamands viennent investir en Wallonie. Donc moi je crois qu'il faut laisser faire un peu à l'histoire et que de toute façon je pense que nous, ce qu'on essaie de faire c'est de maintenir à tout prix une solidarité, tout comme il y avait une solidarité à mon sens avant.

Mais il y a encore un élément ainsi que je voulais ajouter, c'est l'histoire. N'oublions pas aussi qu'il y a une raison historique à ce problème entre francophones et flamands, c'est la question justement de la langue, où les francophones étaient les bourgeois et où on a imposé aux flamands de parler les français, ce qui a été très très mal vécu, il y a toujours cette revanche, qui est latente chez les flamands envers les francophones.

Mais je dois dire qu'un propos un peu provocateur: le flamand n'est plus une langue vivante, le flamand est en train de s'éteindre, donc je pense que dans une communauté qui se respecte il faut qu'on apprenne les deux langues, mais sincèrement au niveau international le flamand ne représente pratiquement plus rien! C'est un peu provocateur, je le reconnais, mais à côté de ça je dis aussi qu'il est nécessaire d'apprendre les deux langues au stade actuel, mais une des raisons qui explique cela c'est aussi que les francophones n'apprennent pas le néerlandais et une des raisons à cela c'est qu'entre le flamand parlé à Bruges et le flamand parlé dans le Limbourg il n'y a pas beaucoup de similitude, il y a des disparités qui sont assez fortes. Je suis toutefois d'accord, c'est une question de respect, mon propos n'est pas non plus de dire qu'il ne faut pas que les francophones apprennent le néerlandais et que les néerlandais ne doivent pas apprendre le français, parce qu'il y a effectivement cette question de respect, où il est important que l'autre communauté montre son attachement à l'unité nationale, et aux deux langues, les deux langues principales du pays, parce qu'on a trois langues nationales, on a aussi l'allemand, mais la communauté allemande est quand même une communauté qui est beaucoup plus faible en termes de représentation, puisque c'est à peu près 70 000 habitants.

Alors dernière chose, sur la royauté.

Il y a eu, c'était dans les années 50, la question royale, au retour de Léopold III qui avait abandonné un peu son pays. La question de savoir s'il fallait ou non garder ce roi, Léopold III, a justement été posée à ce moment là: Il y avait un clivage qui était très fort, entre francophones et flamands, remarqué par l'organisation d'une consultation populaire. Les flamands se sont en effet prononcés pour et les francophones se sont prononcés contre, et donc là il y a déjà eu un schisme entre les deux communautés à ce moment-là.

Maintenant la situation s'est un peu inversée: ce sont plutôt les francophones qui sont royalistes et les néerlandophones qui le sont moins.

Voilà rien n'est simple dans ce pays, y compris cette question-là.

*Annik Saudoyer*

Je voulais simplement ajouter que Monsieur Disabato s'est prononcé aussi quelque fois à titre personnel et je voudrais quand même nuancer un peu ses propos par rapport à la circonscription où une partie des députés, en tout cas le parti socialiste ne s'est pas

positionné en Communauté française et en Région wallonne, parce que ça complique aussi encore, cela ajoute une complication à nos institutions, et que les citoyens qui s'éloignent de plus en plus, en tout cas chez nous, de la vie politique augmentent et le fait d'avoir une partie des parlementaires qui seraient sur une liste circonscription unique et d'autres non, ça nous semble en tout cas mettre deux niveaux au niveau des parlementaires, il y aurait des parlementaires de seconde zone qui seraient ceux qui représentent une petite région, et puis les grands parlementaires qui eux, qui seraient représentatifs d'une grande circonscription.

Donc je voulais quand même nuancé ce que Monsieur Disabato a dit et deuxièmement concernant la langue néerlandaise, je pense que chacun a droit à maintenir son identité et à maintenir sa langue. C'est vrai qu'il est un peu plus éloigné la frontière flamande, mais Damien Yzerbyt et moi-même sommes originaires de la même ville, Mouscron, qui est vraiment à la frontière française et flamande, et nous travaillons depuis, c'est très récent, 2-3 ans, à justement se reparler, la division communautaire de la Wallonie picarde qui est une circonscription anciennement appelée Hainaut occidental, travaille avec la télévision communautaire de même qu'avec le Forem et le VDAB qui sont des institutions qui s'occupent des demandeurs d'emploi, respectivement en Wallonie et en Flandre. Donc je pense que la Belgique n'est pas comme vous l'avez dit, moi j'y crois encore, j'y crois fortement et en tout cas dans notre région on n'a pas ce sentiment-là, c'est-à-dire quand on s'éloigne de la frontière linguistique on n'a peut-être plus cette impression, mais et je me retourne vers Damien je pense qu'il sera d'accord avec moi, étant vraiment proche de la frontière nous travaillons justement pour renouer le dialogue, que soit en matière d'économie, en matière de formation et en matière culturelle.

*Fatiha Saidi*

Je vous remercie. Pour compléter ce qui a été dit par mes collègues, moi je suis issue d'une région bilingue qui est la région bruxelloise et je pense que c'est une région qu'il ne faut vraiment pas négliger parce que c'est là qu'on fait le lien entre la Communauté flamande et la Communauté francophone.

Alors Bruxelles est constitué de 85 pourcent de francophones environ et de 15 pourcent de néerlandophones, se situe dans un territoire flamand. C'est une région toute jeune, elle n'a que 20 ans, elle a été créée institutionnellement en 1989 et donc c'est là que se situent aussi beaucoup de compromis politiques. Il y a aussi eu une volonté de trouver une solution pour que chacune des communautés et chacun des citoyens qu'ils soient néerlandophones ou francophones, soient respectés et ce, au niveau de ses spécificités non seulement culturelles mais aussi par exemple lorsqu'on touche à des matières personnalisables comme l'aide aux personnes, comme l'accès aux soins de santé, comment faire en sorte dans les hôpitaux publics d'être reçus dans sa langue et d'être compris.

Alors ce qui nuance peut-être un petit peu ce clivage entre néerlandophones et francophones dans une région bruxelloise comme la nôtre c'est la mixité: aujourd'hui nous sommes dans une mosaïque interculturelle et linguistique en région bruxelloise, les autres langues ne sont pas reconnues mais elles sont là formellement.

Nous avons en région bruxelloise 30 pourcents de population d'origine étrangère, et j'en suis un exemple.

Il y a aujourd'hui nombre de parlementaires bruxellois qui sont d'origine étrangère et donc tout cela donne un autre sens et une autre disposition à notre région bruxelloise, où nous sommes amenés à faire des compromis, mais où cela fonctionne également. Je ne dis pas et ce serait malhonnête de ma part de le dire, qu'il n'y a aucune tension entre les

néerlandophones et les francophones, parce que nous subissons très souvent les répercussions qui nous viennent du fédéral lorsqu'on parle de BHV au niveau fédéral c'est clair que ça crispe entre nous au niveau de notre gouvernement voire même au niveau de notre assemblée. Mais nous avons également pris de nombreuses dispositions à l'égard des néerlandophones par exemple, qui sont surreprésentés au sein du gouvernement et au sein du parlement, puisque nous leur avons attribué une représentation garantie, ce qui ne correspond pas du tout à la représentation des citoyens flamands sur le territoire bruxellois, mais c'est un geste qui a été posé par les francophones pour permettre de travailler et aussi pour permettre aux partis démocratiques de ne pas se faire tout à fait phagocyter par les partis d'extrême droite qui étaient extrêmement forts au niveau de la région de Bruxelles capitale.

Nous avons des compétences sur lesquelles nous travaillons en commun au niveau bruxellois, telles que la mobilité, le logement, l'emploi et nous nous retrouvons dans des assemblées communautaires lorsqu'il s'agit de travailler chacun de son côté, sur des politiques plus spécifiques en fonction de la population que nous avons. Nous avons trois commissions communautaires, une francophone, une flamande et une bilingue, dans laquelle nous nous retrouvons sur des thématiques spécifiques qui touchent à nos deux communautés.

Voilà cela pour simplifier notre architecture institutionnelle et pour vous dire qu'il y a aussi des institutions et une région dans laquelle nous travaillons ensemble et dans laquelle des accords se font.

*Pierre André Comte*

Je voudrais poser une question à Albert Cerise. On sait à quel point les jurassiens sont attachés à leur souveraineté cantonale au sein de la Confédération suisse, ainsi on sait à quel point les valdôtains sont attachés à leur statut d'autonomie au sein de l'état italien, je ne sais pas comme cela fonctionne institutionnellement, mais si je prends l'exemple de la France, pour revenir sur la question que tu as évoquée tout à l'heure à toute vitesse, tu as parlé d'absurdité institutionnelle dans le cumul des fonctions de préfet et de président du gouvernement valdôtain.

Alors c'est une question qui est intéressante. Est-ce que l'état italien par exemple a la possibilité de démettre le préfet pour des raisons quelconques. En France si le président Sarkozy décide ce soir que le préfet de la Savoie ne sera plus le même, il prend un décret et demain matin le préfet démet.

Donc en Italie on pourrait imaginer que le gouvernement italien pourrait faire des difficultés à la région elle-même, démet tout à coup le préfet nommé: reste-t-il le président du gouvernement? Quel est le lien institutionnel qui existe là?

*Alberto Cerise*

Non. Ça c'est, je ne dis pas impossible, parce que vous savez..., mais la fonction préfectorale revient au Président de la Région au moment même de son élection, c'est une question presque constitutionnelle, donc c'est la constitution qui la donne au Président de la Région, puisque notre statut a la force d'une loi constitutionnelle, ça veut dire les fondements du droit de l'Italie.

Alors je n'imagine pas que ça peut arriver, mais peut arriver une autre chose, mais le passage serait toujours dans cette salle, je vous l'explique.

Si par hasard le Président de la Région se rend coupable de faits qui sont nuisibles à l'image ou à la fonction du préfet, avant d'être l'état qui va le faire démissionner c'est cette assemblée qui lui demande sa démission, il y a une sorte de démission politique.

Alors c'est à ce point qu'il chute de sa charge de président de la région et de préfet.

Je ne peut imaginer une chose de ce genre parce qu'il semblerait un coup d'état contre la constitution.

Moi j'avais dit une autre chose: j'aimerais que ce modèle, vous voyez en ce moment nous avons les régions à statut spécial qui sont vraiment toujours considérées comme des régions qui ont des bénéfices, elles sont favorisées, ont beaucoup d'argent etc., face aux autres régions qui ont des difficultés et ça les met en discussion. On le ressent quand on se retrouve à Rome, tandis que nous disons toujours: si nous imaginons une transformation en sens fédéral de notre état, nous voudrions que le modèle soit le nôtre, c'est-à-dire se sont les autres régions qui doivent devenir comme nous et pas nous qui nous allons perdre notre autonomie en revenant similaires aux autres régions.

Le modèle d'avoir un président de la région qui est en même temps le représentant de l'état central et aussi le représentant de celles qui sont les nécessités d'une région dans cette personne, moi je crois que c'est vraiment important, parce que cela permet d'enlever à la figure du préfet une image bureaucratique, d'un mandataire du pouvoir de l'état qui peut l'exercer sans tenir compte de l'identité même culturelle et des besoins d'une région. Tandis que le président de la région, qui a dans sa charge une vision de tout ce qui se passe dans sa région et qui maîtrise toute une série de problèmes, et il a aussi une forte responsabilité institutionnelle, parce que le moment même qu'un président de la région est démissionné, c'est la bagarre, alors tout en ayant cette responsabilité, ce mandat qu'il lui revient de sa charge, peut compenser un mandat qui est celui de l'unité nationale et donc l'intérêt du pays, et de l'autre côté la réalité locale.

Quel est le problème délicat? Le problème c'est qu'en Vallée d'Aoste le président de la région est élu par cette assemblée, donc il n'a pas un mandat populaire, tandis que dans les autres régions italiennes le président de la région est élu par l'électorat.

Alors la question devient un peu plus délicate, parce qu'il y a un consensus, une confiance du pouvoir au président de la région qui lui revient du peuple. Cela le rend plus fort à niveau local, mais il le rend plus faible face à l'état national, qui a des perplexités de donner des fonctions préfectorales à quelqu'un qui est élu non par une assemblée mais directement du peuple, parce que là la question est plus délicate.

Voilà comment ça se passe.

L'absurde institutionnel c'est un représentant de l'état, qui doit représenter aussi l'état, puisque le préfet a cette fonction, c'est un élu au Conseil régional et qui, en plus, est élu à cette fonction de la part du Conseil régional.

J'ai posé la question avant à nos amis belges parce que moi j'ai un tracas: si nous regardons la photographie de l'Europe en ce moment, nous voyons que va s'exaspérer une lutte entre pauvres et riches, et que parfois c'est cette lutte qui va un peu composer des raisons politiques pour faire des évolutions dans les situations institutionnelles.

Vous avez porté la question de l'Allemagne, bon, un certain fédéralisme de l'Allemagne a été forcé à la fin de la guerre parce qu'il y avait cette peur que l'Allemagne unie pouvait encore une fois donner des problèmes, alors on a presque obligé l'Allemagne fédérale à avoir un fédéralisme fort avec un croisement de pouvoirs, qui rend difficile imaginer quelque chose qui est uni dans le sens national, mais il y a les équilibres des pouvoirs, par exemple, l'intérieur plutôt que d'autres choses, et ça c'était déjà de la grande politique.

Cela a changé le moment où nous avons eu l'unification de l'Allemagne, qui est le vrai problème de l'Allemagne en ce moment au point de vue économique etc., parce que s'il y a l'unification d'un côté, en effet il y a encore ce problème, et alors on sent les petits bruits: c'est le cas de faire une unification?

Nous avons l'Espagne en ce moment, on voit la Catalogne par exemple, qui revendique une autonomie forte, plus forte que celle qu'elle a maintenant. Ne parlons pas des basques puisque là c'est un autre problème...

Et les pays de l'est c'est la même chose: ils ont presque tous des identités qui sont divisées, la Tchécoslovaquie, l'Hongrie, il y a toujours 2 ou 3 identités ethnolinguistiques parfois, mais sur lesquelles il y a aussi une caractérisation économique, il y a un groupe économiquement plus forte que l'autre, et qui, dès qu'ils connaissent la liberté et entre en Europe, ils vont se diviser. Ils essaient toujours de se diviser.

Qu'est-ce qui se passe en Italie? Ça c'est intéressant parce que cette transformation en sens fédéral peut avoir deux issues: une, celle de renforcer l'état italien en tant qu'état fédéral mais avec une forte unité parce que l'Italie a été faite en 1861 mais les italiens sont encore à faire, donc il y a une Italie du nord et une du sud, parfois il y a une Italie qui ressent encore des anciennes petites républiques qu'il y avaient en Italie et qu'à partir du moment où commence cette transformation, cette pulsion centrifuge se fait sentir.

Jamais comme aujourd'hui la Sicile revendique d'être quelque chose de différent. Venise et le Veneto disent: nous avons la république la "Serenissima", qui était une puissance, donc quelqu'un nous doit expliquer pourquoi nous devons faire partie d'un état italien... L'occasion maintenant de cette transformation est celle ou de bâtir une forte unité nationale en sens fédéral, une sorte de vision centripète, qui regarde à l'intérieur, ou bien il y a le risque de pulvériser l'état.

Mais la première fracture ne sera pas celle de la Sicile ou celle de Venise ou de la Vallée d'Aoste, c'est celle entre nord et sud, ce qui veut dire que là il n'y a pas de problèmes linguistiques, mais il y a un problème économique, c'est-à-dire les riches et les pauvres, avec tout ce que cela pourrait entraîner. Il y a aussi des forces, je ne dis pas politiques parce qu'elles ne sont pas encore organisées ainsi, mais des tendances des gens du sud, qui disent: nous aspirons à nous détacher de l'Italie, parce que notre pauvreté revient du fait que déjà au moment de l'unité d'Italie on nous a gaspillé notre patrimoine et maintenant nous sommes les pauvres mais pas parce que nous étions pauvres, mais parce qu'on nous a fait devenir pauvres.

Voilà cette guerre entre riches et pauvres c'est un volet à suivre mais partout. Pour conclure, quand vous avez dit que la Flandre ne veut plus dépenser de l'argent, je ressens les mêmes mots qu'en ce moment la Lombardie dit vis-à-vis du sud de l'Italie, c'est-à-dire: pour nous va tout bien, mais nous ne voulons plus donner de l'argent au sud.

Voilà que dans cette transformation constitutionnelle on a essayé de mettre des mécanismes pour faire devenir le point de repère de l'unité un sens de solidarité de ce pays, rebâtir une solidarité entre nord et sud, qui vise à maintenir uni cet état, tout en tenant compte qu'il y a des riches et des pauvres, que chacun a le droit à son identité et à être respecté même pour ce qui est des dialectes, nous savons tous que les dialectes n'ont pas de futur en tant que langues de communication surtout pour ce qui est de l'extérieur, mais elles sont quand même un patrimoine culturel extraordinaire, je pense au napolitain ou au sicilien.

Alors si vraiment il est important d'imaginer qu'il y ait toujours quelque chose au centre qui puisse porter une sorte de convergence, soit du point de vue des politiques des différentes opinions politiques, soit au point de vue de tenir ensemble un pays, autrement il y aura des forces centrifuges peut-être que la Wallonie irait avec la France. Mais là ce serait la fin des états.

Si cette logique passe nous nous trouverons face à une Europe qui est encore à dessiner parce qu'il n'y aura plus de Belgique, d'Italie ou d'Allemagne, mais il y aura l'Italie du nord, l'Italie du sud, la Catalogne et la Nuova Castiglia etc.

Donc c'est une chose sur laquelle la politique doit se pencher.

*Emmanuel Disabato*

...parce que moi je l'ai plutôt pris comme une réflexion et surtout que c'est une analyse très très bonne, parce que c'est vrai que de notre côté je ne sais pas si beaucoup de gens savent que l'Italie est un pays plus jeune que la Belgique, la Belgique est de 1830, vous êtes de 1861 et qui a ses régionalismes qui sont exacerbés, c'est vrai que moi quelqu'un m'expliquait que quelqu'un d'une région ne se sent pas forcément du même pays que d'une autre région beaucoup plus loin et que ce qui fait parfois la nation italienne c'est le football, on se retrouve derrière l'équipe nationale, mais qu'il n'y a pas forcément un esprit italien. De ce que vous me dites c'est la réalité.

C'est vrai et c'est quelque chose qui est défendu de manière majoritaire du côté francophone, c'est de développer un vrai projet de société, c'est savoir comment est-ce qu'on veut vivre ensemble? Est-ce qu'on veut vivre chacun avec son petit égoïsme, moi j'ai des moyens et je garde mon autonomie, et je laisse sur le bord de la route des gens, ou alors est-ce qu'on crée cet esprit de solidarité entre les différentes communautés et entre les différentes personnes.

C'est vrai qu'il y a une majorité, y compris même entre le clivage gauche droite, des gens qui pensent, dans la partie francophone du pays, qu'il faut maintenir une solidarité forte entre les deux entités, mais ça doit être la même chose dans les deux sens. Donc si à un certain moment la Flandre connaît des difficultés, ce serait à la Wallonie et à Bruxelles de lui donner un coup de main, c'est ce qui se fait déjà, et par ailleurs il y a aussi entre eux, puisqu'on parlait tout à l'heure de Bruxelles, il y a une solidarité des gens entre la Wallonie et Bruxelles, puisqu'on a décidé notamment au niveau de nos problèmes budgétaires de faire comme si ça n'était qu'une seule entité, alors que normalement c'est à chacun son budget propre, ce qu'on a fait, c'est qu'on a tout mis ensemble pour éviter que le déficit soit tel que la Région bruxelloise soit sans moyens de paiements, parce que la Région bruxelloise a aussi des charges que les autres n'ont pas, c'est la capitale de l'Europe, il y a des manifestations à tout bout de champ, il y a une série des choses qui posent véritablement un problème à Bruxelles, la démographie: on est en train de connaître une démographie qui va exploser à Bruxelles.

Tous ces problèmes-là doivent pouvoir être pris en compte par tout le monde, y compris par les wallons mais c'est difficile, parce que déjà chez nous certains régionalistes nous disent: "on ne veut, d'une certaine manière, pas aider Bruxelles" ...ils sont très minoritaires, soyons clairs, mais il y a certaines personnes qui trouvent que ça n'est pas normal que la Wallonie aide Bruxelles. Mais il faut être cohérent. Si l'on demande aux flamands d'être solidaire avec la Wallonie, nous devons nous être solidaire avec Bruxelles, y compris au niveau économique parce que c'est vrai que Bruxelles est vraiment un poumon économique important. Le fait que Bruxelles soit un poumon économique est aussi derrière la volonté flamande d'accaparer Bruxelles, de prendre Bruxelles. Pourquoi la Flandre veut-elle prendre Bruxelles? Parce que Bruxelles



représente au niveau du pays je pense autour de 25-30 pourcent du PIB alors que c'est 10 pourcent la population, mais c'est aussi 700 000 emplois. C'est énorme. La Région bruxelloise en matière économique est vraiment le poumon de la Belgique et donc il y a cette bagarre qui se fait pour rattraper Bruxelles. Mais en tous cas chez nous, il y a eu la volonté au niveau du gouvernement, je pense que ce serait le cas quelle que soit la coalition au pouvoir, d'avoir une solidarité entre les deux entités et c'est pour ça qu'il y a vraiment une différence entre la Flandre et la Wallonie: c'est qu'en Wallonie, en tous cas moi j'estime que la solidarité est un concept qui est beaucoup plus prégnant et fort.

*Sybille De Coster-Bauchau*

En termes de solidarité, je pense qu'en Belgique on vit cette solidarité depuis longtemps, notre sécurité sociale est à un niveau que peu de pays connaissent, et donc on prend en compte tous les éléments qui viennent d'être cités, du clivage des moyens économiques, au clivage entre les vieux et les plus jeunes etc.

Je pense que là, on parlait lorsque Monsieur Comte posait la question de l'avenir de la Belgique, le jour où on touchera à ça, je pense qu'il va vraiment y avoir un réveil de ceux qui aujourd'hui voudraient voir la Belgique se séparer en deux communautés ou en deux régions etc. et en disant: mais non, cette solidarité nous voulons continuer à l'avoir, parce que tout le monde en profite du nord au sud, de l'est à l'ouest, tout le monde profite de cette sécurité sociale, tout le monde profite du système des pensions, du système de chômage, de la prise en charge de la précarité, donc l'organisation du pays au niveau des communautés locales, donc du plus haut niveau jusqu'au niveau le plus proche des gens, nous vivons tous, qui que ce soit, cette solidarité. Ce qui permet de dire que nous avons par exemple un très bon système de santé, qui est un des meilleurs d'Europe, où tout le monde, quel que soit sa condition, sa façon de penser etc., peut être soigné de la meilleure des façons.

Donc nous le vivons déjà et pour revenir à la question de l'avenir de la Belgique, je pense que malheureusement, certains politiques qui ont mis en avant qu'ils voulaient se séparer, mais ça ne correspond pas du tout à la volonté des citoyens, qu'ils soient flamands ou qu'ils soient francophones, parce qu'on peut voir que quand nous allons en Flandre, puisqu'on va en Flandre si on va à la mer du nord, inévitablement on traverse toute la Flandre, les gens sont extrêmement accueillants, vous allez à Bruges, à Gand, vous n'êtes pas agressés par la population. Donc il y a une espèce de discontinuité entre ce que vivent les gens et ce qui est relayé au niveau politique et par la presse évidemment.

Vous posez la question: qu'est-ce que vous pensez de la Belgique. Personnellement j'ai bon espoir que les belges, qui sont pleins de bon sens, quel que soit le côté de la frontière linguistique duquel ils vivent, s'il y avait des politiciens assez fous pour dire: coupons la Belgique en deux, ils obligeraient leurs politiciens à revenir à des sentiments qui correspondent mieux à ce qu'ils pensent.

*Alberto Cerise*

Nous avons appris que les gens sont sérieux et judicieux et que les politiciens non. Mais ça se passe pas seulement en Belgique, c'est quelque chose de commun!

La séance est enlevée, les travaux reprendront cet après-midi à 15 heures.

**Dixième session ordinaire du Comité de coopération interparlementaire entre le  
Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de  
Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura.**

Aoste, les 23 et 24 octobre 2009

Vendredi 23 octobre – Après-midi

*André Lanièce*

Bon après-midi à tout le monde. J'excuse l'absence du Président Cerise, qui arrivera entre une heure. J'ai le devoir d'ouvrir les travaux de cet après-midi, ce matin on a développé le premier thème, maintenant on passe au deuxième thème: comment maintenir/préserver une identité culturelle régionale forte.

Je donne la parole aux rapporteurs du Conseil de la Vallée d'Aoste et on commence par le Vice-président Albert Chatrian.

*Albert Chatrian*

Merci, bon après-midi à tout le monde. C'est un thème intéressant d'un côté et de l'autre les mots maintenir et préserver me sollicitent à insérer les mots valoriser et promouvoir une identité culturelle régionale forte. Quelques considérations à faire, il me semble.

La montagne est constituée d'une multitude de territoires ayant chacun leur singularité, qui sont les caractéristiques d'une histoire humaine plus ou moins spécifique, traversée par des phénomènes extérieurs auxquels les générations se sont adaptées.

La vie d'une communauté a besoin d'une base territoriale et les peuples sauvegardent leur identité en rappelant leur lieu d'origine.

L'histoire de la Vallée d'Aoste est caractérisée par un fort lien avec la montagne, plusieurs générations ont été alimentées par la culture de montagne et ils ont survécues surtout grâce à elle.

La société agricole de montagne pendant plusieurs siècles a représenté une société solide et rassurante pour l'homme, mais la transformation des rythmes et des attractions de la société actuelle ont produit aussi une profonde évolution de cette société agropastorale.

Ce qui ne signifie pas qu'elle ne soit plus valide, mais qu'elle doit être réévaluée et reconvertie pour être encore un point de repère important.

Un nouvel équilibre doit se produire et une nouvelle syntonie doit être recherchée entre la tradition et le renouveau et vice-versa.

Comment concilier alors le développement du tourisme avec la préservation de la diversité culturelle et environnementale, mais surtout quelles politiques adopter pour fixer la population sur ce territoire?

J'ai essayé de donner quelques réponses et mettre quelques points interrogatifs et de faire quelques réflexions.

Une réponse a été donné par le développement du tourisme rural et de l'artisanat traditionnel par la culture des plantes médicinales et par la valorisation du patrimoine architectural et culturel, ainsi que des produits œnogastronomiques locaux.

A ce propos la Vallée d'Aoste s'est donné une loi régionale adoptée par le Conseil régional en 2002 portant octroi d'aides à la valorisation des itinéraires historiques des sites célèbres, des lieux de l'histoire et des lieux de la littérature, où la région encourage et réglemente les actions visant à valoriser les itinéraires historiques, c'est-à-dire des

parcours se développant à l'échelon communal, régional, interrégional et transfrontalier, liés à des événements historiques.

Ces actions ont pour objectif de créer des nouvelles opportunités de développement touristiques par la promotion de l'offre culturelle et touristique régionale et d'établir les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire, suivant les principes de la protection et de la valorisation du patrimoine historique et littéraire.

Il est de nos jours que la I<sup>ème</sup> Commission du Conseil régional, institutions et autonomie, a approuvé une première proposition de loi visant à déterminer les mesures en faveur des territoires de montagne, majorité et minorité, en reconnaissant leur rôle économique et social ainsi que leur importance stratégique, en ayant pour but la sauvegarde du milieu, des ressources naturelles, du paysage et des particularités historiques et culturelles.

Une vision européenne qui regarde avec attention à la construction d'une plate-forme des politiques pour la montagne en passant par la coopération internationale, parce que l'identité européenne se construit suivant le même processus de l'identité de montagne. Cette identité sera une progression au fur et à mesure qu'elle sera capable d'être ouverte aux nouvelles cultures migratoires aussi, qu'à l'innovation technologique aussi, en valorisant les différences et en éliminant les éléments de séparation, en réalisant d'abord un rapport étroit entre nature, communauté et individus.

Dans le cadre des initiatives visant à la valorisation du territoire et des communautés valdôtaines, il ne faut pas oublier les différents musées situés sur l'ensemble du territoire régional. Autant d'initiatives pour éviter le dépeuplement de la montagne, en proposant un modèle moderne qui permette de sauvegarder l'identité des valdôtains tout comme de donner les mêmes opportunités offertes par la ville ou bien par la vallée centrale.

A ce propos différents exemples pourraient être cités: à Champorcher l'écomusée, le métier à tisser, les chambres à favoriser la naissance de la coopérative Lou Dzeut, qui dès 1989 produit des tissus de haute qualité, ou bien la Valgrisenche où est née la coopérative du Drap, spécialisée dans le tissage de la laine, à Cogne les dentellières depuis de nombreuses décennies sont organisées pour transmettre la culture des dentelles aux enfants des écoles primaires.

Dans toute la Vallée en général il y a eu une forte sensibilisation à l'égard de la conservation des biens ancestraux et il est ainsi possible aujourd'hui de rebâtir l'identité en partant des biens d'autrefois. Le débat à ce sujet est ouvert et très actuel.

Pendant le mois d'août dernier le Conseil régional à Torgnon a soutenu l'organisation de deux journées de culture, mais surtout de réflexion autour du milieu agro-pastoral, insérée dans le cadre de *Musei in cammino*, avec la collaboration de 17 autres Communes.

Au mois de novembre à Aymavilles il y aura une rencontre sur le thème: Le défi de la médiation culturelle dans les Alpes, organisée par l'Assessorat de l'éducation et de la culture de la Vallée d'Aoste en partenariat avec les conseils généraux de Haute Savoie et Savoie, et l'écomusée en collaboration avec le Centre d'Etudes franco-provençales René Willien.

Ces journées lanceront le projet de coopération territoriale et transfrontalière, elles ont pour but de mettre en relation les différents acteurs qui s'occupent du patrimoine et de la médiation culturelle.

Envisager donc la montagne en devenir, faire émerger les éléments qui la différencient ou la rapprochent des autres territoires, se projeter dans le temps, mais surtout faire des choix. Voilà le défi qui se pose aujourd'hui, tout en sachant qu'il n'y a pas de solution au problème des populations de montagne sans leur participation. La principale richesse

reste toujours la population elle-même et notamment les jeunes, pour lesquels on doit créer les conditions, afin de les engager sur le territoire, dans le territoire, avec le territoire.

Il est fondamental pour les générations futures de connaître et de savoir ce que c'est que vivre en montagne, parce qu'à partir du moment où elles ne le perçoivent plus quotidiennement dans leur rythme de vie, celui-ci doit revivre avec les moyens de la mémoire.

Je termine en disant aujourd'hui pour que cette mémoire soit vivante, il faut permettre de vivre en montagne et non pas seulement de survivre en montagne. Pour ce faire, il faut connaître et appartenir au milieu, faire fonctionner son économie, en ayant comme base un nouvel équilibre entre ce qui permet la survie authentique et liée au territoire et l'évolution de la tradition qui est aujourd'hui inexorable.

Je termine en disant quelques réflexions que j'ai essayé de porter comme débat et comme point de départ pour créer les conditions pour un parcours qui fixe l'importance de l'identité culturelle dans nos montagnes, de la connaissance de la mémoire, mais en essayant de regarder surtout le futur, parce que l'analyse est importante, le passé est très important, mais il faut essayer de créer d'autres conditions pour le demain. Merci.

*André Lanièce*

Merci, Vice-président Albert Chatrian. La parole au Conseiller Piero Prola.

*Piero Prola*

Bonjour, ce n'est pas un rapport, c'est une petite introduction à l'allocution du spécialiste, Madame Traversa, qui est présidente d'une institution scolaire, qui s'arrêtera sur la langue française.

Je vous donnerai quelques exemples au sujet de plusieurs initiatives visant à préserver l'identité culturelle pour ce qui concerne notamment notre patois, qui c'est le dialecte du quotidien, de la famille, du travail, des sports traditionnels, c'est le langage commun dans la Vallée d'Aoste.

Trois petits flashes. L'Assessorat de l'éducation et de la culture a institué l'école populaire de patois avec le but de répandre la connaissance du dialecte franco-provençal. L'école populaire de patois s'occupe directement de la formation et du recrutement des enseignants chargés de tenir les cours, organisés chaque année dans plusieurs communes de la Vallée d'Aoste.

Les cours s'adressent à un vaste public hétérogène adultes et enfants et présentent plusieurs niveaux: pour débutants, d'approfondissement et de perfectionnement.

Le concours Cerlogne, dont la première édition remonte à 1963, date où le patois a une reconnaissance officielle, chaque année le BREL (bureau régional ethnologie et linguistique) organise en collaboration avec le Centre d'Etudes franco-provençales René Willien de Saint-Nicolas, le concours Cerlogne, initiative qui engage chaque année 2000 élèves des écoles de la Région et d'autres zones italiennes limitrophes ayant en commun le franco-provençal, à savoir certaines classes de la Savoie, du Valais, des vallées franco-provençales du Piémont et des communautés allophones de Faeto et de Celle di San Vito de la province de Foggia.

Son but est initier les élèves à la recherche des documents en patois appartenant à la tradition orale sur un thème concernant la civilisation alpestre, variant chaque année, et de stimuler l'intérêt des jeunes générations pour leur dialecte, pour leur culture, qui caractérise une évidente appartenance ethnique et spécifique.

En conclusion je veux mentionner un autre projet moins connu par le grand public, mais de grande portée scientifique et très important afin de préserver notre identité culturelle: la toile des patois valdôtains, instrument permettant la représentation graphique des variations géographiques d'un fait linguistique, qui a vu le jour au début des années 90 sur l'initiative du Centre d'Etudes franco-provençales, recueillie par la suite par le BREL.

La toile des patois valdôtains comprend 16 points d'enquête sur le territoire valdôtain et 8 points extérieurs en territoire franco-provençal, 2 du Valais, 2 de la Savoie, 4 du Piémont alpin occidental.

A l'heure actuelle nos enquêtes sont terminées, ainsi que leur transcription et tout le matériel relatif aux 16 points valdôtains ont été informatisés.

Pour ce qui est du matériel des 8 points externes, seuls les 2 Communes du Valais ont été informatisés.

*André Lanièce*

Merci, Conseiller Prola. La parole à Madame Anna Maria Traversa, chef d'établissement que je remercie pour sa présence ici.

**Anna Maria TRAVERSA - Proviseur du lycée classique et artistique d'Aoste – chargée de fonction de la direction du Lycée Professionnel d'Aoste**

## **LE SYSTEME SCOLAIRE DE LA REGION AUTONOME VALLEE D'AOSTE L'éducation bi/plurilingue**

La Vallée d'Aoste, la plus petite des régions italiennes, a fait partie du Royaume d'Italie en 1861. Son "intra montanisme", à la limite avec la France, la Suisse et le Piémont, l'intersection sur son territoire de voies de communication stratégiques, l'appartenance pendant sept siècles au Duché de Savoie, l'utilisation du patois ou franco-provençal dans la communication orale quotidienne des valdôtains et du français dans les textes législatifs, culturels et ecclésiastiques, caractérisent synthétiquement un cadre où la spécificité linguistique, à savoir l'utilisation de la langue française, ressort avec évidence.

Pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle la politique centrale d'italianisation des régions italiennes a concerné aussi le territoire de la Vallée d'Aoste, en intervenant sur des domaines tels que l'économie, la culture, la société, mais surtout l'école, en visant l'objectif de modifier les particularités sociolinguistiques. Les écoles d'hameau, pivot de l'enseignement de la langue française, exercèrent leur fonction jusqu'en 1923, date où elles furent officiellement fermées. Nonobstant cela, la population a continué à s'exprimer en franco-provençal, la langue de la vie quotidienne, de la famille et en français, la langue de l'Eglise, de la culture historique et de l'imprimerie.

La présence du fascisme et de la concrétisation d'une forte volonté d'adaptation et d'uniformisation linguistique à l'italien chercha à effacer dans les normes le français enseigné à l'école, utilisé dans les enseignes publiques, dans la rédaction des actes d'état civil, dans la toponymie. L'industrialisation, ayant comme but le développement économique, sur un tissu agricole et commercial de passage, visait en réalité l'objectif de modifier la locution locale à travers une immigration massive de main d'oeuvre provenant d'autres régions italiennes et parlant la langue nationale. Mais le but poursuivi économie/langue, de la part des organes centraux, comptait à côté, à cause de la pauvreté de la région, l'émigration d'un grand nombre de familles ou de simples

individus valdôtains, en France et en Suisse, surtout en vagues saisonnières. Cela s'est produit après 1850.

Au début du vingtième siècle aux gens de la Vallée d'Aoste vint à manquer délibérément l'instruction en langue française et l'héritage de l'empreinte francophone de plusieurs siècles, qui ne pouvait certainement pas être effacée par l'imposition; pour contraster les mesures de répression du régime fasciste et pour réacquérir les droits historiques, des intellectuels, des représentants de l'Eglise, le martyr, notaire Emile Chanoux, tué en 1944 par les nazi-fascistes, luttèrent ouvertement et clandestinement.

Après l'avènement de la République Italienne, la Vallée d'Aoste obtint, suite à Loi Constitutionnelle, le Statut spécial d'Autonomie, promulgué le 26 février 1948, Statut qui embrasse les domaines législatif, administratif et financier; le Titre VI du Statut Spécial - Langue et organisation des écoles, protège et régleme la langue française (articles 38,39,40, 40 bis), établit les domaines d'utilisation des deux langues et de l'allemand dans les actes publics et dans l'administration, souligne la parité entre la langue française et la langue italienne, aussi bien dans son importance que dans l'emploi du temps de la semaine permet d'adapter les programmes scolaires nationaux aux exigences linguistiques et socioculturelles locales, d'enseigner non seulement le français mais les disciplines en langue française et de sauvegarder la minorité linguistique germanophone Walser. Celle-ci concerne trois communes, à savoir Gressoney-La-Trinité, Gressoney-Saint-Jean et Issime. La population a gardé un dialecte et des mœurs qui remontent aux siècles passés, à une langue alémanique appelée haut allemand moyen.

Les articles du Statut Spécial sous-entendent le désir de retrouver et diffuser l'importance que la langue française possédait surtout avant les normes d'abrogation qui ont caractérisé la politique fasciste de 1922 à 1943. La parité horaire dans l'enseignement des deux langues fut rapidement appliquée tandis que l'emploi du français pour véhiculer la discipline non linguistique deviendra loi successivement, à partir des années 1970/80, avec échéance différente, selon le degré d'école.

Toutes les indications législatives et administratives qui concernent l'école et l'enseignement, caractérisent la forte volonté de l'Administration régionale de diffuser l'utilisation de la langue française, de développer la compétence de communication, de miser sur l'élève au centre du processus d'enseignement/apprentissage, de former les instituteurs et les professeurs en milieu francophone, d'utiliser des experts universitaires et non, provenant de Belgique, France et Suisse et des formateurs locaux de l'ex Institut Régional de Formation, de mettre en acte une politique linguistique de développement et de maintien du bilinguisme avec ouverture au plurilinguisme.

Les lois et le remarquable support de l'Administration Régionale n'auraient pas été suffisants à appliquer et à faire vivre l'éducation bilingue de l'école maternelle au lycée, sans l'enthousiasme, l'engagement, la recherche-action et les expérimentations des directeurs d'établissement, des enseignants valdôtains et la collaboration des familles des élèves, tout cela à l'intérieur d'un mélange de locuteurs italiens, français, franco-provençaux (différents patois et piémontais), une majorité de vénitiens et de calabrais. Je ne cite que très brièvement la réalité du brassage de langues extra communautaires parlées dans nos établissements scolaires par les enfants des dernières générations d'émigrés maghrébins, roumains, albanais et chinois pour un pourcentage moyen de 20 à 30 pour cent, insérés au bout de différents parcours d'intégration et locuteurs italophones avec succès.

Je poursuivrai en examinant les caractéristiques essentielles de l'école maternelle, primaire, du collège et des lycées, à partir des normes régionales pour y reconduire les

actions organisationnelles concrètes, en cohérence avec les réformes nationales et la successive adaptation à la réalité locale.

## **ECOLE DE L'ENFANCE**

Gérée dans le passé par des institutions privées ou par les Communes, elle est devenue régionale en 1972. Le contexte de jeu, de motivation, de relation, de aire de communication détendue, même en patois, et la présence de deux enseignants, autonomes dans les choix méthodologiques, ont favorisé l'utilisation de la langue française pour un certain nombre d'activités ainsi que les adaptations, délibérées par le Gouvernement Régional en 1983- "Adaptations des orientations de l'activité éducative dans les écoles maternelles d'Etat aux exigences socioculturelles et linguistiques de la Région Autonome Vallée d'Aoste", selon lesquelles "l'œuvre éducative de l'école maternelle se distribue en temps égaux dans les deux langues italienne et française. Elle s'effectue dans chacune d'elles, sous des formes qui ne peuvent pas être distinctes, ni réparties en secteurs et horaires rigides". Lors de cette première phase se sont révélés essentiels, la recherche didactique proposée par l'Administration Régionale, la Convention avec le Centre de didactique de la langue française de l'Université III de Grenoble et les cours de formation aux instituteurs. Toutes ces initiatives ont favorisé l'élaboration d'une méthode d'enseignement/apprentissage visant l'implication de toutes les activités expressives, méthode créée pour les élèves de la Vallée d'Aoste: "Valentine et les autres. Méthode d'enseignement du français pour une école maternelle bilingue". Aoste – Edizioni Musumeci 1984.

Le Décret Ministériel du 3 juin 1991 concernant les orientations de l'activité éducative dans les écoles maternelles d'Etat, n'a pas été adapté à la réalité de la Vallée d'Aoste, mais appliqué en sollicitant l'adoption de la méthodologie de projet qui a concerné même l'éducation bilingue. Les enseignants ont promu l'alternance des deux langues visant la construction de l'élaboration conceptuelle et de la pensée en deux langues. L'Administration régionale a chargé l'ex IRRE, Institut Régional de Recherche Educative de la Vallée d'Aoste, alors IRRSAE, en 1994, d'évaluer l'ensemble des pratiques pédagogiques de l'école maternelle. Les résultats ont été la base pour une formation des enseignants avec une nouvelle perspective, suite à la rapide évolution qui a concerné l'école nationale et régionale.

## **ECOLE PRIMAIRE - ELEMENTAIRE**

Trait d'union entre l'école maternelle et moyenne, segment important pour la continuité des apprentissages en situation bilingue, elle a appliqué le bilinguisme vers les années 1970 en se fondant sur les "Programmes de langue française" qui prévoyaient l'utilisation de la langue française dans les activités ayant trait à l'étude du territoire, des traditions et de l'histoire de la Région, sur des observations, des conversations, des questionnaires et sur l'enrichissement du lexique.

En 1988 la délibération régionale n. 1295 "Adaptation des programmes d'enseignement de l'école primaire aux exigences socioculturelles et linguistiques de la Vallée d'Aoste" améliore l'approche à l'éducation bilingue et intègre les suggestions nationales, avec la rédaction des programmes d'enseignement, les modalités d'utilisation du français dans les disciplines et les sujets ayant trait à la réalité locale qui requérait être approfondie. L'éducation bilingue s'identifie en un projet unitaire français-italien, distribué sur les deux disciplines avec un nombre d'heures égal.

Pour renforcer l'habilité méthodologique des enseignants en domaine bilingue ont été proposées des recherches – action, organisés des cours de formation, déchargés des cours un certain nombre d'enseignants, lesquels, sous la coordination scientifique d'experts de l'Université de Genève et du Service de l'enseignement du français toujours du Canton de Genève, ont été menés à rédiger des séquences didactiques, produire du matériel à moduler que les enseignants pouvaient échanger avec leurs collègues, documentation destinée aux cinq classes élémentaires, en analysant des textes de différente nature, en français et en italien, mettant en évidence les concepts d'interaction lecture-écriture et oral-écrit et visant l'acquisition de la maîtrise des deux langues pour un seul savoir.

La création des séquences fait partie du “Projet de didactique des disciplines” proposé par l'Administration Régionale en 1995, avec l'intention de mettre à disposition des instituteurs du matériel pédagogique structuré s'adaptant plus facilement à un curriculum bilingue jouant sur l'alternance des langues dans des contextes de communication différents. L'élève, à travers du matériel pré-constitué, est en mesure d'évaluer sa production linguistique et de la conceptualiser.

### **ECOLE SECONDAIRE DE PREMIER DEGRE – ECOLE MOYENNE**

En 1994 on rédige et diffuse le texte “Adaptation des programmes d'enseignement de l'école moyenne de l'Etat aux exigences socioculturelles et linguistiques de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste” (juillet 1994). La perspective didactique est nouvelle, on parle d'intégration parmi les disciplines lors de la programmation d'établissement et de classe. Pour chaque discipline on définit les modules à aborder en français et en italien, dans le but d'atteindre une économie cognitive globale. En même temps on introduit l'enseignement de l'anglais comme langue étrangère ainsi que la proposition d'ouverture vers la dimension européenne de l'enseignement, l'approche aux disciplines linguistiques et aux successives expériences de didactique intégrée des langues. La gestion du temps école des enseignants change, l'emploi du temps sur la classe diminue et favorise la programmation des activités bilingues interdisciplinaires et en co-présence, la cohésion des projets s'améliore. Le nombre d'enseignants attribués à chaque Ecole moyenne augmente, quelques uns, chargés de fonction aux Services de la Surintendance aux Etudes, s'occupent de la formation des collègues, du soutien didactique et de la diffusion des résultats de la recherche méthodologique L'ensemble des innovations est réglé par la Loi Régionale n° 53/94 « Portant disposition d'application des articles 39 et 40 du Statut spécial dans les écoles secondaires du premier degré de la Vallée d'Aoste ». L'Administration régionale soumet aux enseignants d'école moyenne une nouvelle proposition de formation, de recherche et organise des colloques ou séminaires annuels d'échange de pratiques. En 1995 démarre le projet Discipline et bilinguisme et en 1999 « Projeter l'alternance ». La recherche implique trois matières d'enseignement, les mathématiques, l'histoire et l'éducation artistique, enseignées selon le principe de l'alternance et sur la base de séquences didactiques créés et expérimentés dans les classes. Actuellement la réflexion se poursuit de façon continue que sur l'histoire. L'évaluation des résultats a été confiée à un Comité technique mixte composé de directeurs généraux des établissements, d'enseignants et de parents, créé par la Loi régionale n° 53/94, art. 6, et par le Centre de linguistique appliquée de l'Université de Neuchâtel. On observait les comportements linguistiques des enseignants et des élèves outre que l'utilisation de la langue italienne et française lors des activités didactiques. L'intention de l'Administration régionale



ciblait toujours la mise en évidence des choix menés par les différentes institutions scolaires ainsi que des pratiques pédagogiques et méthodologiques les plus solides et de succès.

## **ECOLE SECONDAIRE DE DEUXIEME DEGRE - LYCEE**

L'intérêt de l'Administration régionale de conclure le parcours de l'éducation bilingue au lycée se concrétise par la Loi Régionale n. 50/96 « Portant dispositions préliminaires en vue de l'application des articles 39 et 40 du Statut Spécial de la Vallée d'Aoste, promulgué par la Loi Constitutionnelle n° 4 du 26 février 1948, dans les écoles secondaires du deuxième degré de la Région ». On y présente la disponibilité des ressources compétentes, surtout pour les consultations et les formations linguistiques, pédagogiques et de discipline, sur place ou dans un pays francophone, et de ressources financières pour la création et la réalisation de projets éducatifs et didactiques. Ne paraît pas la proposition de programmes et d'adaptation à la réalité locale mais l'invitation aux chefs d'établissement et aux enseignants à enrichir la réflexion théorique des degrés d'école précédents, à en jouir, à promouvoir la compétence plurilingue, à valoriser les dialogues interculturels, à utiliser la langue française dans les disciplines et dans les projets pluridisciplinaires, à élaborer des modèles bilingues expérimentaux, en évaluant les unités d'enseignement/apprentissage, insérées dans la programmation didactique et éducative des institutions scolaires, en puisant de documents et de supports informatiques en langue française. L'élaboration du projet bilingue trouve son humus dans les pratiques innovantes expérimentales ayant marqué l'école supérieure italienne en général et la flexibilité dynamique autorisée par la loi sur l'Autonomie scolaire (Loi Régionale 19/2000). En 1998, la Loi Régionale n° 52 réforme l'Examen d'Etat au niveau régional et introduit la quatrième épreuve écrite de français, proposée par l'Assessorat de l'Education et de la culture, et qui est ajoutée aux trois épreuves écrites prévues par la loi nationale. La note de l'épreuve de français écrit a un poids de 50% avec la note de l'épreuve de italien pour l'évaluation finale relative aux langues. La même année, suite à un désir de cohérence dans le parcours scolaire, on a le décret de l'Assesseur de l'éducation et de la culture « Approbation des programmes de français des établissements scolaires du deuxième degré du Val d'Aoste ». En 1997/98 est constitué à niveau régional un Comité Scientifique ayant le but de structurer un modèle d'éducation bilingue, un profil d'étudiant bilingue, un cadre de référence pour la définition des objectifs, des contenus et des méthodes à conjuguer dans les différentes filières de lycée présentes sur le territoire de la Vallée d'Aoste. Quelques conseils de classe se révélèrent au début peu favorables à adopter des modules bilingues, en craignant d'accroître les difficultés d'étude des disciplines non linguistiques éventuellement véhiculées en langue française ; en réalité les difficultés dans l'élaboration des premiers projets bilingues ont été dépassées par le tutorat fourni dès le début par le Bureau Education Bilingue de l'époque appartenant au Service d'Inspection Technique de la Surintendance aux Etudes de la Région Autonome Vallée d'Aoste, aujourd'hui Service de support à l'Autonomie scolaire. Le concept d'éducation bilingue a été interprété et a été acquis en tant que construction simultanée de contenus disciplinaires et de compétences linguistiques, à réutiliser dans les contextes les plus variés. Le modèle le plus complet d'expérimentation bilingue au lycée est celui du lycée classique XXVI février d'Aoste où, depuis l'année scolaire 1997/98 une expérimentation autonome à option bilingue italien/français, a été délibérée par le Collège des professeurs et autorisée par un Décret de l'Assesseur compétent. Au

début le curriculum didactique et l'organisation s'inspiraient des lycées internationaux et des sections bilingues –option français- actives sur le territoire italien et objet de monitoring de la part de l'Ambassade de France de Rome. Dans un deuxième temps elle s'est caractérisée par la présence de laboratoires bilingues où se trouvent en co-présence le professeur titulaire de la discipline et un expert francophone de langue maternelle et de formation ayant trait à la discipline ; il s'agit de cours où on approfondit des arguments scolaires et culturels, en procédant par concertation et comparaison, aussi bien pour les disciplines humanistes que scientifiques. Le pourcentage d'utilisation de la langue française varie de 25 à 30%, implique toutes les matières d'enseignement, sauf anglais et éducation physique. Le collège des professeurs et les conseils de classe évaluent régulièrement le cours bilingue en soulignant les avantages qui jaillissent de l'innovation dans la pratique pédagogique, de l'évaluation conjointe du parcours d'enseignement/ apprentissage et l'enrichissement qui découle de l'interaction dynamique parmi plusieurs langues et plusieurs cultures. Un Comité Scientifique, à l'intérieur de l'établissement scolaire, duquel font partie trois inspecteurs du Ministère de l'Education Nationale, le délégué de l'Ambassade de France, de la Surintendance aux Etudes, le Proviseur, deux enseignants, se réunit une fois par an pour une évaluation globale pédagogique et d'organisation générale, surtout didactique et méthodologiques, de l'expérimentation.

L'Assessorat de l'Education et de la Culture a proposé, à partir de 2004, d'adhérer à un projet expérimental bilingue – ESABAC, visant une attestation de double délivrance de diplôme binationale.

Il s'agit d'un parcours, mûri à l'intérieur du groupe de pilotage de la Coopération transfrontalière éducative, créé en 1994, entre la Région Autonome Vallée d'Aoste et la Haute-Savoie, en France. Parmi les nombreuses actions proposées, échanges d'enseignants, d'élèves, de classes, de stages professionnels et de pratiques pédagogiques générales et professionnelles, de séminaires de formation et d'information parallèles, sur disciplines analogues et spécifiques, on a réfléchi sur une certification franco-italienne, d'où découle l'ESABAC (Esame di Stato e Baccalauréat) afin d'obtenir, après le cursus d'étude complet du lycée, une attestation binationale, ayant valeur officielle sur les deux territoires. L'ESABAC est donc de pertinence des responsables des systèmes éducatifs des deux pays et poursuit le but de créer un parcours bilingue de formation. La certification est prévue et reconnue sur la base des programmes d'enseignement concertés parmi les professeurs des classes impliquées et d'une commune organisation des épreuves et des examens. Les classes qui ont été intéressées par l'expérimentation appartiennent aux trois dernières années des écoles supérieures de la Vallée d'Aoste. A la proposition d'expérimentation n'ont pas adhéré tous les établissements scolaires de la Région, de toute façon plus de 50%. Le lycée classique à option bilingue a adapté à une pratique d'enseignement bilingue ordinaire, une proposition de projet qui ne modifie qu'en partie les contenus des disciplines concernées et offre aux professeurs des stimuli de confrontation avec les collègues des lycées français associés, pour la période de scolarisation temporaire, et l'évaluation qui en découle, fondamentale pour donner à l'étudiant l'accès à la certification finale.

Quant à la section de lycée classique bilingue, l'attestation d'Examen d'Etat délivrée par le Ministère de l'Education, français et italien remplacerait l'attestation française, délivrée aujourd'hui par l'Ambassade de France à Rome. Les deux Ministères, après bon nombre d'années de négociation, ont signé un accord interministériel, en 2009, selon lequel les deux attestations sont reconnues suite à un parcours complet où la

discipline ressource devient l'histoire, enseignée en atelier et la progression conjointe de langue italienne et française.

Le parcours expérimental se termine donc cette année scolaire, les enseignants profitent des bonnes pratiques pédagogiques mais adoptent le nouveau parcours autorisé par le Ministère de l'Education italien et français.

## **LE FRANCO – PROVENÇAL OU LE PATOIS**

Le franco – provençal a obtenu une reconnaissance officielle par les récentes dispositions normatives régionales – Loi 18/2005 « Dispositions en matière d'organisation et de personnel scolaire. Modifications à la loi régionale 12 du 8 mars 1993 , concernant l'épreuve de pleine connaissance de la langue française pour le personnel d'inspection, direction, enseignant et éducatif des institutions scolaires qui dépendent de la région ». On y cite expressément que « La Région dans le domaine de sa propre compétence doit promouvoir la connaissance de la langue et de la culture franco – provençale ». Le dialecte, utilisé par un pourcentage élevé de familles valdôtaines entraîne une réflexion à part. Dialecte du quotidien, de la famille, du travail, du sport traditionnel, dans quelques services de l'administration publique langue de l'interaction orale, varie selon les communes, de la haute ou de la basse vallée, des interférences des dialectes proches, de Haute – Savoie, du Valais ou du Canavais au Piémont. Il affiche de façon évidente une appartenance ethnique et caractérise surtout les relations de l'économie et de la culture de montagne ; le patois n'est pas la langue des moments officiels. L'abbé Cerlogne au siècle dernier, le Centre d'études du franco – provençal de Saint Nicolas et le B.R.E.L. (Bureau Régional d'Ethnologie et de Linguistique) ont œuvré pour la valorisation de la langue, en s'accordant, à différents moments à propos des critères de transcription du patois, en élaborant du matériel, en organisant des cours du soir de franco – provençal. De nombreuses compagnies locales de théâtre populaire représentent des pièces d'excellente qualité, ensemble appelé "*Lo Charaban*", actes en patois, avec la mise en scène surtout de moments de vie quotidienne, paysanne ou de satire socio-économique.

La création d'un nouveau dictionnaire du patois valdôtain en 1982, par les soins de Chenal et Vautherin, témoigne de la volonté de codifier l'orthographe du lexique. Le B.R.E.L., bien que favorable à la transposition, soutient la valeur de la transcription phonétique.

L'objectif visé est la sauvegarde du patois et son utilisation dans l'enseignement aussi bien comme compétence orale que écrite. A ce propos on doit mentionner les approfondissements thématiques, suivis par les enseignants surtout de l'école de base avec un nombre élevé de classes. Il s'agit de matériel divers (écrit, animé, informatique, graphique) présenté au Concours Cerlogne, qui remonte à 1963, date où le patois a joui d'une reconnaissance officielle et occupe une place de relief au rendez-vous fixe annuel, organisé par l'Assessorat de l'Education et de la Culture de la Région Autonome Vallée d'Aoste.

A l'école maternelle, les adaptations de 1983 indiquent comme fondamental accueillir et favoriser le bagage de communication que l'élève emmène et a acquis en famille, en l'encourageant à créer une continuité entre les deux milieux. Au Collège, école moyenne, aussi, lors de la programmation d'aire linguistique, on stimule le développement de la compétence orale, de la valorisation des expériences en dialecte, du patrimoine linguistique et culturel de l'apprenant.

L'Assessorat de l'Education et de la culture, propose un projet de production et de mise en ligne d'une encyclopédie hypertexte sur le Web concernant la Vallée d'Aoste, qui a démarré à l'occasion des journées de la Civilisation valdôtaine. Elle se propose de mettre l'accent sur les spécificités de la Région en abordant des thèmes tels que le plurilinguisme, le multiculturalisme, les politiques linguistiques en faveur de la protection des langues régionales et minoritaires, la protection du patrimoine immatériel, à partir des orientations européennes et internationales. Le projet se propose de diffuser des textes, des photos et des documents multimédias pour mieux faire connaître aux jeunes leur région et les raisons de sa spécificité et pour rendre accessible au public scolaire des collections d'images, de sons et de textes issus de sources diverses.

Pour conclure, dans son ensemble, le premier cycle d'instruction de la scolarisation en Vallée d'Aoste ( école maternelle, primaire, moyenne) est défini bilingue, bien qu'on relève quelques asymétries, en considérant aussi les apprentissages en patois, tandis qu' au lycée l'enseignement assume une connotation bi/plurilingue, selon le curriculum didactique et l'adhésion des enseignants au cadre de référence européen.

A ce propos il vaut la peine de citer l'article 1 de la Loi Régionale 18/2005 « Le caractère bilingue de l'école valdôtaine constitue la garantie pour le développement d'une éducation plurilingue, ouverte à la citoyenneté européenne et finalisée au respect des diversités culturelles et linguistiques ».

A l'Administration régionale on doit attribuer le mérite d'avoir toujours considéré comme prioritaire l'éducation bilingue dans les programmes et dans les budgets régionaux, d'avoir destiné et encore aujourd'hui des ressources remarquables pour la valorisation de la peculiarité linguistique, d'évaluer toujours avec rigueur scientifique les parcours expérimentaux et les innovations proposées.

*Albert Cerise*

Merci, Madame Traversa pour votre rapport, qui donne un aperçu complet de cette thématique.

La parole maintenant à Monsieur Prola pour son deuxième intervention.

*Piero Prola*

Merci. Encore une petite introduction sur l'utilisation de la langue française dans les médias en Vallée d'Aoste, quelques mots avant l'allocution du spécialiste qui est M. Albino Impérial, Président de l'association valdôtaine des Archives sonores et Vice-président du Corecom (comité régional des communications) organe opérationnel de l'autorité de régulation des communications, qui replie des tâches de garantie, de surveillance et de contrôle dans le secteur de la communication.

C'est en 1975 que l'état italien approuve les mesures visant à engager la RAI, Radiotelevisione italiana, à produire des émissions radiophonique et télévisées en langue allemande pour la province de Bolzano et en langue française pour la région autonome Vallée d'Aoste et en langue slovène pour la région autonome Frioul Vénétie Julienne.

Le montant des remboursements pour les frais des émissions en langue étrangère au cours des années sera établi par des conventions signées avec les administrations compétentes de l'état italien. Aujourd'hui le contrat de service RAI 2007-09 met en évidence que la RAI s'engage à assurer une organisation des programmes respectueuse des droits des minorités culturelles et linguistiques et afin de valoriser les langues

minoritaires promue la stipulation de conventions dont les frais sont à la charge entièrement ou partiellement des communautés locales. Les conventions pour ce qui concerne les coûts et le jugement des émissions, établissent que la région Vallée d'Aoste donne son avis.

A cet égard il y a aussi une loi régionale n° 11/2008 portant Nouvelles dispositions en matière d'aides à l'information et à l'édition locale, qui aux fins de la valorisation des caractéristiques linguistiques et culturelles de la communauté, favorise l'activité des organes d'information locale, qui produisent des émissions en français, en franco-provençal, en allemand ou en walser, dans le cadre de l'information éditoriale locale.

Pour ces organes, qui s'occupent de la publication des nouvelles diffusées au public régulièrement sur support papier ou pour voie radiophonique, télévisé ou télématique, cette loi régionale prévoit une augmentation des aides. Merci.

*Albert Cerise*

Merci, collègue Prola. Maintenant on passe à voir un petit film sur nos aspects ethniques.

Avant de la pause café il y a encore une intervention de Monsieur Albino Impérial sur les aspects ethnographiques de notre région.

*Albino Impérial*

Bonjour à tous. Je suis ravi d'être là pour exprimer un point de vue complémentaire après ce que j'ai déjà entendu. Je commencerai par la présentation du film *Lo pan ner a Ozein* – Le pain noir à Ozein, fruit d'une recherche d'ordre ethnographique menée dans les années 70. Ensuite, je dirai deux mots sur le rapport entre l'identité et les médias.

L'identité est difficile à définir car il s'agit d'un processus en évolution permanente. Tout change, les peuples se mélangent, les traditions évoluent, comme l'indiquait bien le rapport de Mme Traversa.

Je pense cependant que l'identité ne réside pas seulement dans le folklore ou dans la poursuite opiniâtre de certains coutumes, juste parce que c'est ainsi qu'on les a connues. Nous devons remonter un peu à la source de certains usages, aux valeurs partagées et reproposer la même source, mais avec un langage plus actuel et ouvert aux autres cultures, avec lesquelles se échanger avec prudence, mais avec aussi sagesse.

Cela dit, il ne faut pas renoncer à l'héritage de nos aïeux : celui-ci mérite non seulement d'être préservé, mais aussi qu'on lui imprime un nouvel élan, d'être vu comme un investissement, en somme. Pour ce faire, il nous faut justement connaître avant tout nos propres racines : c'est bien là qu'il faut fouiller et travailler à tous les niveaux.

Je veux rappeler que notre identité a des racines bien plus profondes, mais il me revient toujours à l'esprit que notre identité vient de loin et passe aussi par la langue.

En 1561, l'édit du duc Emmanuel-Philibert de Savoie prescrivait l'emploi de la langue française dans le pays d'Aoste. Je saute quelques siècles et je trouve, en 1862 – un an après l'unification de l'Italie – une lettre écrite pour défendre le français dans les institutions par le médecin Laurent Cerise, un Valdôtain qui travaillait à Paris. Ce cofondateur des premières annales médico-psychologiques d'Europe, l'adressait au ministre Matteucci, un ami qu'il avait connu à Paris au temps du Risorgimento, et l'on y on lit, entre autres : «... la Suisse n'a pas songé en resserrant les liens de la Confédération à rayer l'italien de Lugano ni le français de Genève ou de Lausanne ; la France, la nation unitaire par excellence, a donné un répit de 2 siècles à l'Alsace, à la

Flandre, à la Bretagne, au Languedoc, etc. ; l'Alsacien parle le français avec la prononciation allemande. »

En 1909, une nouvelle phase de défense de la langue s'avère nécessaire : la Ligue valdôtaine. Celle-ci fut fondée pour la défense du français par des Valdôtains enracinés dans leur culture séculaire et décidés à tout prix à protéger la langue française menacée par ce nationalisme italien qui devait bientôt mener au fascisme, ce qui malheureusement est arrivé.

Le fascisme efface d'un seul coup le français, le patois aussi, et intervient notamment sur la cartographie, en italianisant les toponymes.

Mais à part la langue, je me permets de rappeler que d'autres signes importants d'identité ressortent de notre passé, comme l'organisation sociale des consortiums fonciers et la gestion des fours des villages, des laiteries et des écoles publiques qui se multiplient à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle : car la société de jadis jugeait fondamentales la culture de la coopération à tous les niveaux et la l'instruction de toute la population. Des valeurs qui sont toujours actuelles.

Après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, en 1948, le Statut spécial d'autonomie pour la Vallée d'Aoste place la langue française sur un pied d'égalité avec l'italien et le français retrouve sa place dans les écoles. Mais depuis, les choses ont beaucoup changé et rien n'est facile.

Pour différentes raisons, la pénétration de l'italien a été massive, si bien que, de nos jours, 100 ans après la fondation de la Ligue pour le français, le bilan relatif à la langue française en Vallée d'Aoste n'est pas des plus réjouissants et l'indifférence culturelle à l'égard de notre identité – en général – atteint un niveau que l'on peut déjà considérer comme préoccupant, car l'on considère trop souvent que les acquis sont définitifs. Le danger serait de prendre des raccourcis et de banaliser les raisons profondes de notre autonomie, c'est-à-dire, finalement, de notre identité.

Venons-en à aujourd'hui. Les cours de patois – dont Mme Traversa nous a parlé dans son rapport –, le concours Cerlogne, les initiatives pour la diffusion du patois dans les écoles, pour les jeux traditionnels, les chorales, les maîtrises des paroisses, les fours de nos villages qui recommencent à fonctionner, eux aussi, tout contribue à préserver notre culture, notre langue, bref, notre identité. Une entreprise qui s'avère toujours plus difficile, face aux défis de la globalisation.

Les médias (journaux, radio, télévision, etc.) peuvent jouer un rôle important au niveau de l'information et de la prise de conscience, surtout pour les jeunes générations.

Depuis 1975, la loi italienne n° 103/1975 permet la diffusion dans toute la région de deux chaînes en langue française, France 2 (autrefois Antenne 2) et TSR1 (Télévision Suisse Romande).

Il est vrai qu'à cause de difficultés d'ordre économique et bureaucratique, ce n'est qu'en 1992 que l'on est parvenu à compléter les réseaux d'émetteurs du service public de la RAI. Mais, en tout cas, cette possibilité a été une formidable occasion d'améliorer l'offre culturelle dans un domaine proche de nos racines, de notre langue maternelle. L'offre s'est encore élargie de nos jours, suite au passage à la télévision numérique, le 15 septembre 2009 : l'autorité nationale pour les communications a octroyé à la Région autonome Vallée d'Aoste un bouquet digital régional de 5 programmes. Il est donc désormais possible de retransmettre dans toute la région un supplément de programmes culturels en langue française et en langue allemande, ces derniers étant destinés à la communauté Walser.

J'ajouterai encore que, grâce à la convention entre la Présidence du Conseil, le Ministère des communications et la RAI, cette dernière s'engage à produire et à diffuser

des reportages et des programmes tant pour la radio (110 heures de programmation), que pour la télévision (78 heures de programmation) dont les contenus d'information artistique et culturelle sont liés aux exigences de la population locale.

Ladite convention, qui doit être renégociée, pourrait être améliorée du point de vue des heures de transmission en faveur de l'identité locale, afin de faire connaître les services et les programmes en patois ou en *titch* et *teutch*, les patois walser (allemand).

Il serait aussi fortement souhaitable que – dans le cadre de la nouvelle offre de programmes liée au passage à la télévision numérique – une chaîne RAI 3 bis soit proposée ; celle-ci pourrait avantageusement accueillir une programmation régionale plus autonome, avec la diffusion d'évènements particuliers, tels que la Bataille des reines, la Foire de Saint-Ours ou d'autres manifestations d'intérêt culturel ou social. De plus, on pourrait facilement transmettre en direct les séances du Conseil régional.

Par ailleurs, en ce qui concerne la Vallée d'Aoste, conformément à la législation européenne, les droits des minorités francoprovençales – d'origine francophone – et walser – d'origine allemande – sont protégés par l'article 2 de la loi n° 482 du 15 décembre 1999, qui se réfère à l'article 6 de la constitution italienne, lequel traite de la défense des minorités linguistiques. Enfin, l'article 12 de la loi régionale n° 26/2001 détaille les mesures de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine linguistique et culturel de la Vallée d'Aoste.

Dernièrement, la loi n° 11/2008, portant nouvelles dispositions en matière d'aides à l'information et à l'édition locale, a ajouté un nouvel élément à ce cadre de sauvegarde : ce sont tous des actes très importants pour la conservation d'identité.

Donc, du point de vue des normes, nous sommes bien protégés, mais il faut remplir de contenu ces espaces importants, afin de sauvegarder notre identité, avec son évolution.

Les volets radio et télévision de l'antenne régionale de la RAI s'efforcent déjà de rehausser les contenus de leurs programmes. Peut-être serait-il souhaitable qu'on privilégie un peu plus les enquêtes et les approfondissements, que l'on s'éloigne un peu du folklore pour rendre aux médias leur rôle de témoins de la réalité quotidienne, utiles à une prise de conscience de l'identité. Les plus jeunes, surtout, doivent comprendre ce que représente l'identité culturelle, même en cette période de révolution numérique, tout en restant ouverts au reste du monde.

Enfin, pour ce qui est de la presse écrite locale et des nouveaux médias, les pages *web*, je crois qu'il faudrait suivre la même démarche et publier des articles d'approfondissement de même que des recherches au sujet de la culture locale.

Avant de conclure ce chapitre consacré aux médias, je voudrais rappeler le défi posé par les nouvelles technologies de la communication présentes parmi nous. Il s'avère donc nécessaire de bien connaître ces moyens incontournables aujourd'hui, afin de les maîtriser en tant non seulement qu'outils didactiques, mais aussi de moyens de communication dont les contenus diffèrent du support lui-même.

Pour ce faire, il faudrait sans doute prévoir des cours de formation et d'éducation aux médias à tous les niveaux du curriculum scolaire.

C'est d'ailleurs ce que la Communauté européenne est en train d'envisager.

Dans ce sens, les nouvelles technologies peuvent jouer un rôle important en matière d'identité, pour rechercher, communiquer et enregistrer la vie d'aujourd'hui, aussi bien que les témoignages du passé : je pense au devoir de mémoire car, après tout, notre futur est appelé à devenir le passé du présent. Mais il faut pour cela faire en sorte que tous les opérateurs des médias concernés travaillent sur selon un projet stratégique cohérent. C'est du moins mon souhait. Merci.

*Albert Cerise*

Je remercie Monsieur Albino Impérial pour son intervention; je remercie encore les deux experts qui ont bien voulu être parmi nous aujourd'hui avec leur témoignage, en soulignant que la région s'est beaucoup engagée pour maintenir et avoir une mémoire de notre identité parmi le BREL et d'autres organismes, qui cache ce trésor d'images, de témoignages de la vie du passé, mais non seulement comme une sorte de musée stérile, mais comme point de repère pour se renouveler dans perdre de vue notre point de départ.

Avec cela on peut conclure ici cette partie de l'après-midi, je vous invite à un petit café avant de reprendre les travaux avec vos propositions.

---

*Albert Cerise*

Nous reprenons nos travaux, j'ai le plaisir de donner la parole à Madame Sybille de Coster-Bauchau.

*Sybille de Coster-Bauchau*

Merci, Monsieur le président. Nous allons aborder la question de l'identité culturelle non pas à travers ce qu'on vient d'entendre qui était éminemment intéressant et qui nous a permis d'apprendre une expérience, je viens d'en parler avec Mme Traversa, riche et dont nous pourrions certainement nous inspirer si nous voulons que notre école permette à nos enfants d'être bilingues.

Mais j'ai entendu aussi à travers cette intervention des mots comme engagement, protection de l'expression de la langue française, je pense que nous pouvons le retenir pour la communauté française

Donc moi je vais aborder mon propos sur une voie un petit peu différente, qui est celle qui concerne le mieux vivre ensemble et le domaine de l'interculturalité en communauté française.

Il n'est pas anodin d'aborder et de parler d'identité culturelle dans une réunion de travail comme celle-ci, qui réunit des représentants des régions francophones non françaises, parce que réfléchir à notre identité culturelle c'est dans le fond réfléchir à la relation que nous avons avec notre grand voisin, la France. C'est chercher ce qui nous rapproche et ce qui nous différencie, parce que l'unité de la culture française est un mythe. Pour vivre une culture a besoin d'évoluer, d'être confrontée à l'autre, d'être le centre des tensions, et c'est en ce sens je pense que des régions comme les nôtres, qui sont situées en dehors du pôle culturel français qu'est Paris, assument une grande responsabilité quant à la conservation, l'innovation, la critique et la création de la culture française.

L'identité francophone dans nos pays est défini par une double définition, elle se démarque en effet à la fois de l'autre ou des autres langues et cultures nationales, chez nous par exemple le néerlandais et la culture flamande, culture de la majorité de la population, et de la culture française de France. Nous sommes donc entre les deux et même si nous sommes tous issus ici d'une certaine culture française, nous ne sommes pas français et pour nous qu'on soit belge, italien ou suisse, affirmer nos différences par rapport à la France c'est tout simplement montrer qu'on existe.

Alors la question à laquelle il nous avait été demandé de répondre: comment faire pour préserver une identité culturelle forte, répondre à cette question n'est pas chose aisée, pour y arriver il est nécessaire de bien fixer ce que l'on entend par identité culturelle, ensuite reste à savoir s'il est possible de préserver quelque chose de la sorte, parce qu'en



effet est-ce que le concept même d'identité ne serait pas quelque chose de mouvant ou d'évolutif.

Dans un ouvrage assez intéressant qui s'appelle "L'identité culturelle" Mme Geneviève Vinsonneau revient sur le concept de culture et d'identité, elle explique l'hétérogénéité culturelle qui avant était représentée comme quelque chose de redoutable pour la cohérence identitaire et maintenant volontiers considérée comme une source d'enrichissement et d'ouverture. C'est une vision qui cadre très bien avec notre réalité belge francophone, parce que comme nous le verrons, depuis de nombreuses années la Belgique est une terre d'immigration: des centaines de milliers de personnes de pays fort différents font partie de notre société et participent à façonner notre identité en mutation constante.

Aujourd'hui l'idée de préservation de l'identité telle qu'elle était conçue d'antan nous semble donc être quelque chose de dépassé, mais est-ce pour autant qu'il ne faut pas être fiers de notre culture et mettre en place nombre de choses pour la préserver? Bien sûr que non!

Il nous semble que la question fondamentale dans notre pays actuellement est bien plus de savoir comment organiser une société devenue multiculturelle que de réfléchir à maintenir une identité exclusive.

Donc ce dont je vais vous parler c'est de cette évolution de notre société, de cette société multiculturelle voire interculturelle dans laquelle nous vivons actuellement, et de vous présenter des démarches que nos pouvoirs publics ont amorcées pour favoriser ce dialogue interculturel.

Je vais vous exposer certaines suggestions de notre actualité, qui démontrent à quel point cette notion d'interculturalité est importante pour nous aujourd'hui.

Avant de vous donner la réponse à la question posée, je vais vous parler de trois points qui me paraissent importants.

Toujours en revenant à ce que Mme Geneviève Vinsonneau mettait en évidence dans son "Identité culturelle" elle démontre que le départ du 3<sup>ème</sup> millénaire voit le jour sous le signe de revendications et de conflits qui éclatent dans le monde au nom de la défense des intérêts des identités, que ces identités soient territoriales, religieuses, nationales, ethniques, on a vu et on voit encore que ces identités suscitent des engagements collectifs virulents et que cela entraîne parfois des génocides, on justifie le sacrifice de personnes sous la dénomination d'identité et de préserver cette identité.

Ca pose question et ça nécessite d'avoir une réflexion approfondie.

D'autre part les populations sont confrontées à des bouleversements sans précédent. Elles découvrent l'existence de la diversité des cultures, de la multiplicité des religions et des systèmes d'explication du monde. On pensait que cela allait poser un problème et que nous allions être confrontés à un choc des civilisations, c'est ce que certains auteurs décrivaient il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui tout le monde s'accorde à dire que ce type de raisonnements et ces théories n'étaient pas fondées, on voit que les populations se mélangent de plus en plus, se rencontrent, se connaissent de mieux en mieux et on voit –vous en avez fait la démonstration, j'imagine que le Jura va partager ce même type d'expérience - que la promotion d'un patrimoine régional a permis principalement en Europe de dépasser les craintes de voir nos civilisations entrer en choc l'une envers l'autre.

Je voudrais par exemple vous citer le Brabant wallon, région dans laquelle je vis moi en Belgique, qui est une province de 320 000 habitants mais qui n'existe que depuis 15 ans et donc qui n'a pas d'histoire derrière elle, bien il y a une grande différence entre son identité qu'elle a du mal à cerner, et le sentiment d'appartenance. Il y a toute une étude,

la gouverneur avait commandé une étude auprès de chercheurs de nos deux grandes universités et leur conclusion est celle-là, c'est qu'il n'y a pas de véritable identité, l'identité elle est vraiment locale, mais strictement locale.

Donc on voit qu'il y a une évolution en fonction des lieux, en fonction des endroits de ce qu'on pourrait définir comme identité culturelle. Et je vais aborder le corps de mon sujet qui est évidemment la diversité culturelle en Belgique.

C'est vraiment un état multiculturel la Belgique par évidence, parce que déjà au départ elle accepte et elle abrite sur son territoire trois communautés: la communauté française Wallonie Bruxelles, la communauté néerlandophone et la communauté germanophone.

Au-delà de ces trois communautés elle accueille en son sein des organisations internationales qui sont centrées sur l'Europe, puisque nous sommes la capitale de l'Europe, la Commission, Conseil et Parlement européen ou encore l'OTAN (puisque le SHAPE y a son siège et le headquarter de l'OTAN également) et donc toutes ces organisations vont attirer inévitablement des personnes qui travaillent, qui vivent dans notre pays avec leurs familles et souvent ils y restent de nombreuses années, certains s'y installant définitivement. Et donc ils vont participer à notre vie culturelle, mais aussi bien souvent ils auront développé une vie culturelle qui est en lien avec leur communauté d'origine.

Mais nous n'avons pas attendu d'avoir des organisations internationales pour accueillir sur notre territoire de nombreux immigrants puisque nous sommes une destination d'immigration économique depuis de nombreuses années.

Alors si je fais un peu d'historique, on peut dire qu'au début du XX siècle les étrangers représentaient 3 pourcent de notre population totale, mais qui étaient issus principalement, à 90 pourcent, de nos pays voisins.

Entre les deux guerres ce pourcentage est passé à 4 pourcent principalement avec des mouvements venant d'Italie et des pays de l'est, à partir de 1936 l'immigration ne fut plus autorisée que moyennant une double autorisation de travail qui était accordée à la fois à l'immigrant et à la fois à l'employeur, ce qui obligeait les immigrants à travailler durant au moins 3 ans dans la même branche d'activité, d'ailleurs la plupart réside encore actuellement dans les régions où ils se sont établis à l'origine. Au cours des années 60 on a une évolution et les autorisations étaient étendues à l'ensemble des secteurs industriels et des activités de service, si bien que l'on a assisté principalement dans la grande ville à l'arrivée de travailleurs grecs et espagnols, marocains et turcs ensuite.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008 l'Office des étrangers recensait officiellement, près de 942 000 personnes de nationalité étrangère vivant en Belgique et vous ne serez peut-être pas étonnés de savoir que la plus grande communauté vivante en Belgique ce sont les italiens, qui atteignent (M. Disabato en est une preuve) 169 027 italiens pour être exacts, sans oublier que toutes ces personnes-là n'ont pas la nationalité belge, mais vous devez ajouter tous ceux qui sont déjà là depuis 2-3 générations et qui ont aujourd'hui la nationalité belge. Ce qui veut dire que dans ceux qui n'ont pas la nationalité belge, il y a 10 pourcent de notre population qui est étrangère.

Donc l'origine de cette migration vers la Belgique est, comme on peut le constater, fort diverse mais d'abord européenne. Le second constat, donc je vous l'ai dit que la plus grande communauté c'est la communauté italienne, et la migration marocaine elle est la première en importance en provenance d'Afrique du nord, pour vous donner les chiffres: les marocains atteignent 79 000 personnes.

C'est donc pour notre communauté française une présence déterminante celle des italiens et celle de cette immigration marocaine.

Il y a différentes cultures qui cohabitent également au sein de l'état belge, il y a des turcs, il y a des grecques, il y a maintenant un apport des pays de l'Est et on voit que toutes ces cultures parviennent à s'exprimer soit au sein d'associations ou de cercles culturels qui s'organisent de manière privée, mais qui peuvent également bénéficier d'aides publiques.

Un petit point qui aura une importance pour la suite et que je vais rapidement aborder c'est de vous dire que la liberté religieuse est par ailleurs garantie par la constitution belge, l'état belge reconnaît actuellement six religions et depuis 1993 la communauté non confessionnelle. La religion catholique romaine qui représente la majorité des croyants ainsi que les religions protestantes, orthodoxes, israélites, anglicanes et depuis '76 l'Islam.

En raison de la vague d'immigration de main d'œuvre étrangère, l'Islam est à l'heure actuelle la deuxième religion en ordre d'importance et il a fallu se poser la question de la place de cette nouvelle religion dans la société.

Pour rappel parce que c'est également important dans notre système, l'enseignement officiel est neutre en Belgique, c'est-à-dire qu'il doit respecter les sensibilités philosophiques ou religieuses de chacun des élèves, mais que les cours de morale non confessionnelle ou les cours de religion sont organisés au sein des écoles officielles par la communauté française.

Donc les salaires des professeurs sont pris en charge par la communauté et les cours sont obligatoires, donc les élèves peuvent choisir mais ils doivent assister à un des cours: de religion ou de morale non confessionnelle.

Passons maintenant à cette diversité culturelle, comment est-elle organisée au sein de la communauté française.

La communauté française a développé à travers le commissariat générale aux relations internationales, qui est devenu le Wallonie-Bruxelles International, tout un programme qui prend en compte le pluralisme culturel au travers d'une série d'accords de coopération culturelle. Donc ce WBI a toute une série de programmes culturels qui sont développés soit à l'étranger par des artistes de la communauté française, soit au sein de la communauté par des artistes étrangers. Il s'est donc développé un véritable partenariat au fil des ans.

La communauté française poursuit aussi une politique de diversité culturelle au sein de son paysage audiovisuel et la RTBF (radiotélévision belge de la Communauté française) veille à assurer une politique de diversité culturelle dans ses programmes, par exemple en télévision il y a une politique d'achat de films et de coproductions étrangères. Elle a produit un magazine qui s'appelle Sinbab et qui est un magazine culturel qui est vraiment ouvert sur les pays du Maghreb.

On a différentes émissions de radio, dont une qui est la plus connue qui s'appelle "Le monde est un village", qui est diffusée quotidiennement de 19 à 20 heures cinq jours sur sept et donc cette émission présente une musique du monde au sens large et évoque la vie culturelle quotidienne dans les pays concernés par le thème de l'émission.

Une autre émission qui est présentée le dimanche matin sur la première s'appelle "Les belges au bout du monde" et ça permet à des expatriés, parce que si nous sommes une terre d'accueil, nous sommes aussi les belges tournés vers une expérience à l'étranger, je pourrais vous dire que moi j'ai vécu 5 ans au Québec et que j'ai vécu l'expérience un peu particulière d'avoir traversé une frontière avec un passeport belge et d'avoir reçu un cachet sur lequel à toutes les pages il était marqué "immigrant reçu". C'est assez interpellant de penser que ce geste vous fait passer et vous fait prendre conscience d'être

accepté dans une autre communauté et donc de faire les démarches pour s'intégrer dans une autre communauté.

La Communauté française Wallonie-Bruxelles poursuit une vraie politique de diversité culturelle, parce qu'elle va consacrer des budgets parfois importants pour soutenir des initiatives privées ou semi-privées, des collaborations qui ne sont pas exclusivement francophones et qui démontrent la volonté d'assurer un réel pluralisme culturel et une diversité culturelle au sens large.

Nous avons également mis dans la foulée de l'année européenne par exemple un programme de sensibilisation dans les écoles par rapport à ce dialogue interculturel à travers un spectacle d'un artiste belge d'origine marocaine et donc ça permettait aux enfants d'assister au spectacle et l'après-midi aux enseignants d'exploiter de façon pédagogique le spectacle pour conscientiser les élèves au diagnostic interculturel.

Mais ce serait hypocrite de dire, je vous ai décrit certaines choses qui sont mises en place, de dire que tout est simple, facile.

Il y a 5 ans le Gouvernement s'est rendu compte qu'il fallait aller plus loin et a mis en place une commission du dialogue interculturel, qui a un effet un peu cathartique, la Belgique se devait d'affirmer son interculturelité et donc à la fin de cette commission l'accord du Gouvernement de 2008 a prévu de lancer les assises de l'interculturelité.

Je vais vous lire ce que prévoit cet accord de Gouvernement très brièvement: "Dans le cadre du développement d'une société ouverte et tolérante, le Gouvernement favorisera le respect de nos valeurs démocratiques communes et organisera des assises de l'interculturelité composées de l'ensemble des représentants concernés et chargés de formuler des recommandations au Gouvernement, en vue de renforcer la réussite d'une société basée sur la diversité, le respect des spécificités culturelles, la non discrimination, l'insertion et le partage des valeurs communes".

Et là le Gouvernement a préféré à la notion de multiculturalité, celle d'interculturelité, parce que la multiculturalité désigne dans le fond la coexistence de différentes cultures ethniques, religieuses au sein d'un même ensemble, alors que l'interculturelité évoque un lien interpersonnel, c'est-à-dire le dialogue, l'insertion et le projet collectif qui va allier l'unité et la diversité, respect des identités et projet collectif.

La Belgique a beaucoup investi depuis de nombreuses années dans les politiques d'intégration, mieux réussies à certains endroits que d'autres, elle voudrait devenir un pays pionnier en matière d'interculturelité puisque son existence même se fonde sur le brassage de cultures et de langues différentes. Elle doit faire le pari de la réussite d'une nouvelle forme de pluralisme, le pluralisme culturel, parallèlement à celle du pluralisme politique, qui va miser à la fois sur la citoyenneté et les valeurs communes, mais sur la reconnaissance aussi des différentes identités ouvertes.

Avec le développement dans l'ensemble des pays européens et en Belgique particulièrement d'un troisième ou quatrième génération issue de l'immigration, avec les conséquences des nouvelles vagues d'immigration et des politiques de régularisation au sein de l'Union Européenne, avec une certaine mondialisation de la mobilité humaine, nous avons besoin d'affiner et de faire évoluer la manière dont nos démocraties occidentales doivent appréhender l'interculturelité.

Nous devons dessiner avec des regards innovants la manière harmonieuse de faire coexister et de fédérer dans un même espace national ou régional ou local, dans des entités de vie quotidienne, dans les milieux éducatifs ou socioprofessionnels des citoyens jeunes ou moins jeunes aux histoires passées, cultures, religions et langues d'origine différente.

Il faut donc qu'on développe plus que jamais une politique de citoyenneté forte et d'adhésion à des valeurs communes, qui sont absolument indispensables à la cohésion sociale. Une politique de respect des différences et des identités plurielles et une politique ferme de lutte contre les discriminations sur toutes les formes et les types de racismes qui y sont liés.

Il y a donc plusieurs objectifs à un large débat, une consultation de tous les acteurs, développer après une politique de communication et permettre in fine aux acteurs associatifs ou publics de pouvoir échanger des bonnes pratiques imaginées ou développées au niveau local ou d'un certain cadre d'action.

Donc ces assises vont se dérouler sur un an, elles ont commencé au mois de septembre et tout au long de l'année vont se dérouler des conférences, des débats, des campagnes de sensibilisation et le point final de ce projet sera la remise d'un rapport final dans le courant de septembre 2010 à la suite duquel une conférence ministérielle devra se réunir et envisager la mise en œuvre ou non des recommandations qui auront été faites par les différents niveaux de pouvoir.

Bien que cette initiative gouvernementale fasse preuve d'innovation, en lançant un grand débat sur les relations entre les belges quelles que soient leurs origines, nous ne devons pas perdre de vue – et je le dis en commençant – les a priori bien sûr et les clivages qu'une société multiculturelle comme la société belge peut exacerber.

Les propositions et recommandations qui découleront de cette année de réflexion devront être relativisées d'une part parce qu'il s'agit de notre premier grand débat sur cette question, et d'autre part parce que l'interculturalité surtout si elle veut toucher le domaine philosophique ou religieux (et c'est pour ça que j'avais fait une petite intervention sur ce domaine-là) fera surgir des opinions, qu'elles soient fondées ou non fondées, qu'une communauté peut avoir sur une autre.

Aujourd'hui la question de l'interculturalité ne doit pas être vue uniquement sur les deux âmes que sont la philosophie et la religion, mais bien d'un point de vue pratique, en offrant aux belges des solutions concrètes à des problèmes quotidiens et c'est surtout ça qui sera le grand défi. Vous l'aurez compris, le principe de l'interculturalité est quelque chose de très important dans notre pays et je vais vous l'illustrer par un exemple, qui est la problématique du port du voile islamique dans nos écoles.

La problématique du port du voile dans les écoles est ancienne et compliquée, ça fait vingt ans que des polémiques à ce sujet surgissent à la Une des médias. Aucune décision politique n'a encore été prise à ce jour à ce sujet, laissant à chaque école une large autonomie pour ne pas dire totale, dans la mise en application de son règlement d'ordre intérieur.

En mai 2009, juste avant les élections, les quatre grands partis politiques francophones avaient clarifié leur position quant au port du foulard islamique, les Présidents du PS et du MR déclaraient laisser aux établissements scolaires la liberté d'interdire ou non le voile, tandis que le cdH se disait ouvert à la discussion mais ne souhaitait pas légiférer sur le sujet, enfin le Président du parti Ecolo proposait une libéralisation généralisée du port du voile mais sous condition.

Les politiques doivent affirmer leur position sur ce sujet de société afin d'éviter l'apparition de tensions entre communautés conduisant au rejet de l'une ou l'autre de ces communautés.

Le combat pour l'interculturalité serait alors perdu.

La rentrée des classes étant passée, le sujet fait toujours polémique, d'autant que le Conseil flamand de l'enseignement condamne depuis le mois de septembre le port du foulard dans les écoles officielles de la Communauté flamande. Décision qui a entraîné

des heurts à Anvers. Autre décision de début septembre, celle du conseil communal de Dison, en province de Liège, d'exclure trois fillettes des écoles de la ville. Côté francophone, la question reste du seul ressort de chaque école sans réglementation globale au niveau de la Communauté.

Pour Edouard Delruelle, le directeur adjoint du Centre d'égalité des chances et la lutte contre le Racisme, le système de règlement d'ordre intérieur, de l'autonomie des écoles, est un système qui atteint ses limites. Selon lui, il faut aller au delà des clivages politiques et travailler à l'instauration d'un décret sur le projet. De nombreux autres acteurs de la société civile se sont également prononcés sur la question.

La lutte contre les inégalités et les discriminations forme la première ligne de ce qu'on peut appeler la politique d'intégration. L'intégration est cet outil qui permet à chacun de conserver ses valeurs, ses spécificités, sa culture tout en répondant aux valeurs fondamentales qui sont la base de notre société.

La Communauté française qui a en charge l'enseignement doit tenir compte des spécificités de chacun sans les exclure. Il est important que le contact entre les Communautés culturelles qui composent le patchwork bruxellois et wallon reste permanent afin de saisir au plus près les réalités sociales et culturelles de chacun.

L'école doit rester ce lieu d'émancipation et passeuse de valeurs essentielles, et ne peut en aucune façon laisser accrédi-ter les conceptions en violation des droits fondamentaux de tout un chacun.

Pour conclure mon intervention je voudrais dire que la démarche interculturelle revient finalement à une interaction permanente entre d'une part la reconnaissance d'un autre et d'autre part une promotion des valeurs et des règles qui fondent et protègent nos droits et libertés individuelles.

Elle présuppose l'égalité des devoirs et des droits pour chacun et met la qualité d'être humain au centre des préoccupations et de la compréhension de l'autre.

Il faut donc appréhender la société en référence à un socle commun universel, il ne s'agit plus ici d'un processus partagé où le citoyen quelle que soit son origine et ses affinités culturelles adhère concrètement à des valeurs fondamentales; cette volonté d'adhérer à un système est liée à la notion d'intégration qui permet l'incorporation d'individus dans une société tout en préservant son identité propre.

Et notre Communauté française a la particularité de faire partie de ce paysage où les clivages linguistiques et sociaux sont nombreux mais où le consensus et la tolérance sont les éléments essentiels d'une préservation de l'identité culturelle.

Pour preuve la création du Wallonie-Bruxelles International permet à l'ensemble des cultures de s'exprimer dans notre panorama multiculturel. Il y a une volonté de lancer des ponts, de créer des partenariats, et surtout de mettre en avant une vision bigarrée de notre société.

Comme je le disais dans notre introduction, l'idée d'une préservation d'une identité nous semble dépassée, la question à l'heure actuelle est de savoir comment mettre en place une société interculturelle qui a comme point de départ une société multiculturelle.

Force est de constater que la défense d'une identité culturelle propre a souvent mené aux conflits et à l'incompréhension de l'autre, aujourd'hui encore la place des nouvelles cultures dans notre société suscite le débat et nous confronte finalement avec nous-mêmes. C'est pourquoi nous devons, nous politiques, rassurer en débattant et en prenant des positions qui permettent à chacun de vivre ensemble sans rejeter une part de l'autre.

Et à ce niveau je pense que la Belgique ouvre une porte à une réflexion sur le bien vivre ensemble, avec un objectif affiché qui est la préservation d'identités culturelles tout en rassemblant les citoyens autour des valeurs communes respectées par tous.

Nous ne devons cependant pas oublier que le débat est une confrontation d'idées et ce qui en ressort peut avoir un effet perverse sur notre société; il revient donc à l'état de s'imposer comme étant le garant de ces valeurs et de les promouvoir au titre de patrimoine commun de l'ensemble de notre communauté.

Pour finir l'interculturalité serait, comme le dit si bien Jean Jacques Rousseau dans son Contrat social, de trouver une forme d'association qui défend et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Je vous remercie.

*Albert Cerise*

Je vous remercie pour votre très intéressant rapport; nous avons remarqué l'importance d'une politique d'inclusion, qui vise au respect de chacun dans une sorte d'identité qui est à bâtir jour par jour sans vouloir affirmer quelque chose qui risque d'arrêter le temps. Je donne maintenant la parole à Monsieur Pierre-André Comte.

*Pierre-André Comte*

Monsieur le Président, chers collègues, vous avez reçu un rapport plutôt technique avec des définitions très savantes, qui présentent certes un très réel intérêt au sujet de la question que nous nous posons. Je me propose aujourd'hui de développer un point de vue plutôt personnel, mais que je crois partagé par mes collègues, qui s'appuie sur les indications factuelles qui sont à votre disposition.

Il me semble que répondre à la question qui nous est posée pourrait être en quelques mots: la vie culturelle, la culture, le français comme moyen de préserver l'identité culturelle.

Je voudrais commencer par deux citations qui me paraissent importantes. La culture c'est la mémoire, dit Milan Kundera, du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre.

Edouard Herriot, lui dit: la culture c'est ce qui demeure dans l'homme lorsqu'il a tout oublié.

Parlons donc de culture. Ce sont les sociétés culturellement riches qui font les sociétés économiquement riches; la culture est le pilier central de toute société.

L'un des objectifs fondamentaux de la charte fondamentale du Canton du Jura est de préserver et de promouvoir l'identité culturelle jurassienne avec la langue française, qui en est la pierre angulaire. Juste trentenaire, nous fêtons les 30 ans cette année, le Canton du Jura possède les leviers nécessaires au raffermissement et à l'expression de cette identité culturelle, à laquelle nous sommes si profondément attachés.

La culture est une dimension essentielle de la qualité de vie de tout individu et de toute collectivité. De ce point de vue elle est la finalité du développement économique et contribue à accroître la capacité d'épanouissement d'une collectivité et des individus qui la composent. Seul un projet de développement fondé sur la souveraineté et s'appuyant sur une volonté politique ferme de consacrer la culture comme une dimension essentielle de la société jurassienne, nous permettra d'envisager l'avenir avec optimisme. Ainsi la culture doit-elle constituer un champ d'action prioritaire pour l'état jurassien. J'ajoute que la culture ne peut se réduire à une politique du patrimoine, elle ne doit pas être considérée isolément de l'éducation: culture et éducation sont les deux hémisphères d'un même cerveau.

Des enjeux culturels majeurs sont en causes, dont on devine les incidences assez à long terme sur l'épanouissement de la société jurassienne. Ils sont: la place de la culture dans

la vie des citoyens, la place du français et l'évolution de son pouvoir d'attraction, l'acquisition et la maîtrise par les citoyens des technologies de l'information, la diffusion des œuvres et les produits jurassiens dans un contexte de concurrence renforcée et de libre circulation à l'échelle européenne.

Les enjeux étant exposés, il s'agit d'identifier maintenant les grandes orientations aptes à en relever le défi. Pour assurer la vitalité culturelle de la société jurassienne, il faut me semble-t-il: soutenir la capacité de création des jurassiennes et des jurassiens et concevoir une politique culturelle qui soutienne elle aussi et diffuse les productions régionales, conjuguer davantage culture et éducation aux fins de formation générale et professionnelle, de développement intégral de la personne et d'intégration; développer le mode de conservation et de mise en valeur des patrimoines identitaires, rechercher des nouveaux modes de financement et partenariat dans le champ de la mise en valeur d'une identité culturelle et dans celui des communications.

Alors comment sortir la capacité de création des jurassiens? La production et la diffusion artistique à l'échelle jurassienne souffre d'un manque de moyens financiers, administratifs, techniques ainsi que d'infrastructures appropriées. Une part prépondérante de ces moyens pourraient être fournis par l'émergence du centre interjurassien d'expression des arts de la scène, ce qu'on appelle le CREA, le grand projet culturel actuellement en discussion dans les deux partis du Jura, le Jura Bernois et le Canton du Jura.

Selon le rapport de la commission culturelle interjurassienne une nouvelle infrastructure culturelle, susceptible d'intéresser également les habitants des régions voisines et les touristes de passage contribuera à dynamiser la région, à l'ouvrir sur l'extérieur et à stimuler la circulation des publics.

Nous adhérons pleinement à ce constat, encore faut-il se donner les moyens financiers et faire en sorte que les grandioses et justes paroles de la commission se concrétisent par les actes que la population jurassienne attende depuis un bon demi-siècle.

L'éducation par-là comme point de départ; l'enseignement des arts en général contribue au développement de la personne, il peut aussi susciter chez certains le désir d'acquérir une formation professionnelle dans ce domaine. A ce propos j'ouvre une parenthèse. Le Canton du Jura a été celui qui a innové le premier au niveau du lycée cantonal, en instituant une filière théâtre et aujourd'hui, après une dizaine d'années de l'ouverture de cette filière, on remarque que les vocations sont nées, que les acteurs professionnels sont en activité, que ceux-ci se font remarquer en bien des endroits et cela est extrêmement réjouissant. Il peut aussi susciter donc le désir d'acquérir une formation professionnelle dans ce domaine.

Notre patrimoine artistique, architectural, archéologique est riche, mais il est insuffisamment exploité dans les écoles: rencontres, visites et sujets artistiques devraient être intégrés de manière plus systématique à la trame des programmes d'études réguliers soit comme objet spécifique, soit comme élément de la connaissance de l'histoire des civilisations de la langue.

Renforcer le poids de l'éducation artistique constitue un choix politique qui se résume en quelques options essentielles: consolider l'enseignement des arts dans le cursus normal des programmes à tous les niveaux, inciter les créateurs et les artistes à contribuer activement et pratiquement à hausser le niveau d'éducation des publics scolaires, s'assurer que l'éducation publique assume son rôle de sensibilisation et d'initiation des jeunes à la culture aux arts, au patrimoine, à l'identité culturelle, au sentiment d'appartenance, notamment en relation avec les institutions qui peuvent offrir un complément par des visites et des activités parascolaires, favoriser la fréquentation



des œuvres: visites d'expositions (musées, galeries), spectacles (théâtre, danse, musique), cinéma, rencontres avec des auteurs etc.; attacher une attention toute particulière à la fréquentation des bibliothèques par les jeunes en formation, je rêve encore aujourd'hui d'une grande bibliothèque jurassienne à l'instar de celle que l'on trouve merveilleuse à Aoste.

Ayons à l'esprit le point de vue de Xavier Darcos ancien ministre français de l'éducation: "dans le domaine des politiques culturelles la vraie priorité ce sera toujours l'enseignement artistique".

La diffusion artistique maintenant. L'amélioration de la diffusion des œuvres est une priorité pour les artistes mais aussi pour le public, sans un système de diffusion continu et efficace, la production elle-même est menacée dans sa finalité.

Dans cette perspective le développement des réseaux internationaux de diffusion entre le Jura, la Romandie, la France, la Belgique, la Communauté française, le Québec, la Vallée d'Aoste, pourrait constituer une réponse adéquate.

Partant il faudrait cibler ponctuellement et régulièrement des figures représentatives dans les différents domaines artistiques et culturels et les soutenir pendant un certain temps. Cela relève d'une stratégie qui concerne autant la carrière personnelle des créateurs que d'une politique cantonale de représentation par les arts et la culture.

Activer le patrimoine dans l'esprit des jurassiens. La notion de patrimoine, qui renvoyait d'abord à la protection des biens meubles et immeubles, s'est considérablement élargie au cours des vingt dernières années, sous la double impulsion de son appropriation progressive de la population et de la montée des préoccupations écologiques.

On parle volontiers aujourd'hui de patrimoine archéologique, de patrimoine agricole et forestier, de patrimoine urbain, de patrimoine de la protection du paysage, des savoir-faire et des techniques etc., on pourrait dire patrimoine linguistique également.

Implicitement la notion glisse vers une sorte de propriété universelle du patrimoine, alors que les réalités sont les plus souvent locales et régionales. Le vocabulaire du patrimoine en est même à importer des notions écologiques comme le développement durable.

Il faut donc prendre acte du fait que le patrimoine dépasse désormais le seul domaine culturel et qu'il est une dimension du territoire et de son aménagement, la qualité de vie des citoyens un témoin des usages et coutumes qui se perpétuent, ainsi qu'un moteur du tourisme.

Aux seules arguments esthétiques, historiques ou d'exemplarités qui servent à déterminer ce qui devrait faire l'objet d'une protection patrimoniale, s'ajoutent ceux de l'usage par les contemporains.

C'est ainsi que l'état partage encore davantage la responsabilité de protection du patrimoine, avec les instances locales et régionales et avec les citoyens directement.

Ces orientations commandent de maintenir et de consolider les acquis du Jura en matière de protection du patrimoine et d'impliquer les collectivités locales dans la protection et la gestion du patrimoine.

Véritable mémoire collective, le patrimoine doit être connu, compris et expliqué, c'est pourquoi les activités liées à la promotion de ce patrimoine, doivent favoriser pour tous et partout une accessibilité accrue à l'ensemble des institutions et des biens patrimoniaux, y compris par les moyens électroniques et informatiques.

Intéressons-nous maintenant au français. Le français est le fondement même de l'identité jurassienne. Le Jura doit se donner les outils nécessaires afin d'en assurer la promotion et l'épanouissement.

La valorisation, la promotion et le renforcement du français ressortissent à la responsabilité de l'état et des acteurs sociaux, de même qu'à celle des citoyens. La langue française fonde l'identité culturelle du Jura, à ce titre elle doit être défendue, protégée et promue avec toute l'énergie nécessaire.

Le destin d'une langue est toujours au premier chef une affaire politique, aussi devons-nous nous interroger sur nos responsabilités, que nous soyons enseignants, représentants du peuple, politiciens, hommes de science, écrivains ou journalistes, commerçants ou publicitaires, citoyens ou simples usagers.

La responsabilité principale - disait Roland Béguelin, le père fondateur du Canton du Jura avec Roger Shaffter - repose sur les états auxquels nous appartenons et nous pouvons - ajoutait-il - rendre hommage au Québec qui s'est donné la loi 101 dans un sursaut remarquable, à la France qui a légiféré en la matière, à tous les autres états petits ou grands qui s'engagent dans la même voie.

Toute politique linguistique doit d'abord se concrétiser, nous semble-t-il ou en tout cas à un certain nombre d'entre nous, dans un texte législatif, nous n'échapperons pas à cette évidence. C'est pourquoi, sur proposition de Roland Béguelin, le Parlement de la République et Canton du Jura a adopté sans opposition le 12 septembre 1985 une motion portant sur la présentation d'un projet de législation en matière linguistique.

A travers cette décision l'état jurassien n'a pas oublié qu'il est né par l'acte d'autodétermination des ceux qui voulaient sauver leur patrimoine français.

Le 2 octobre 2007 après 22 ans de tergiversations essentiellement dues aux résistances administratives et économiques, le Gouvernement jurassien nomme un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de législation relatif à la langue française.

Débat moderne s'il en est que celui de la législation linguistique dans un monde globalisé, qui tend à l'uniformisation culturelle et, corollaire de ce phénomène incontournable, à une élimination massive des langues régionales et à l'exclusion des langues nationales dans les relations entre états d'abord, déjà en route au sein des institutions internationales, à l'ONU et dans l'Union Européenne notamment, entre individus ensuite. Globalisation et pensée unique, non pas mondialisation qui selon Dominique Wolton (je le cite) donne un autre sens à la francophonie, en la sortant du cadre historique de la colonisation, et permet de retrouver des racines plus larges, de passer la francophonie à la francosphère.

Le groupe de travail constitué par le Gouvernement à l'initiative de la ministre de la culture qui a su prendre les risques utiles en la matière, est composé des Mmes Marie José Béguelin, c'est la fille de Roland Béguelin, professeur de linguistique éminent, Marianne Finazzi, comédienne, Laurence Jobin, journaliste à la RSR, de MM. Jean-Christophe Kübler, chef du Service juridique, Michel Hauser, chef de l'Office de la culture, président du groupe, et de votre serviteur.

Ce groupe a osé articuler des notions inédites dans ses formulations destinées à la loi : amour de la langue française, courtoisie, autorisation de l'usage d'autres langues dans certains cas particuliers. Il a privilégié le concept de rayonnement et promotion de la langue française plutôt que l'idée réactive de défense et de sauvegarde du français.

Il a aussi introduit dans sa loi une référence au patois qu'il nous faut à nos yeux maintenir, qu'il faut essayer de sauver, au plurilinguisme: à ce propos le Parlement jurassien a adopté le 19 décembre 2000 une motion sur l'éducation bilingue précoce, et ce groupe de réflexion a maintenu ces références-là dans le projet de loi qui est actuellement soumis à la consultation. Une ferme détermination à défendre leur identité culturelle a transcendé le combat des jurassiens pour l'indépendance.

Il ne fait aucun doute que la langue française a joué un rôle prépondérant dans leur volonté d'émancipation. Elle ne les a cependant pas enfermés dans un nationalisme de mauvais aloi, comme c'eût été possible, mais les a au contraire ouverts au monde, les entraînant, dans l'édification de leur état, à promouvoir une politique cantonale d'aide au développement. Leur constitution, construite autour des valeurs nobles et universelles que sont la démocratie, la justice sociale et la fraternité, la coopération entre les peuples et les droits de l'homme, les a conduits dès les premiers pas dans la souveraineté à se distinguer sur le plan international. En effet, dès 1979 le canton du Jura innove, se manifeste aux Seychelles, travaille au Cameroun – ce qu'il fait toujours -, se fait remarquer en Europe de l'Est, signe des accords avec les gouvernements et parlements francophones qu'une histoire commune a naturellement rapprochés du Jura. L'adoption d'une loi sur l'usage de la langue française ne procède ni d'un manque de confiance, ni d'un quelconque repliement sur soi. Le groupe de travail autant que le Gouvernement veulent privilégier une vision moderne de la politique linguistique au XXI<sup>e</sup> siècle, qui privilégie la promotion et le rayonnement de la langue et des valeurs qu'elle véhicule, en fasse un élément qui participe de la prépondérance de la culture dans le développement économique.

Nous sommes donc loin du débat démesurément affectif que l'on pouvait craindre, d'un objet de cristallisation de peurs, de passions diffuses ou de repli identitaire. Nous sommes dans une démarche résolument positive, dynamique, proche des préoccupations profondes des Jurassiens quant à leur identité culturelle et leur volonté d'intégration au monde qui les entoure.

La culture est intimement liée à tous les stades de l'éducation, elle est un lieu et un instrument de rayonnement, de définition et d'affirmation de notre identité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Jura, identité qui se fonde sur la langue française, qui est langue de liberté, à la fois langue d'émancipation, de coopération et d'affirmation de soi. Il n'y a pas de politique culturelle cohérente qui puisse négliger l'importance de notre langue et la place qu'elle nous offre dans la communauté francophone internationale.

De fait, comme le dit Michel Hauser dans son rapport qui vous a été remis, une identité propre ne peut se concevoir sans conscience de l'existence d'une multiplicité d'autres identités, d'autres entités proches ou lointaines, la coopération de proximité avec le Jura Bernois, et du reste un moyen de renforcer d'autres coopérations, Aoste, Belgique, Québec etc., et un corollaire de faciliter les échanges à grande échelle au sein même de la francophonie.

Dans son rapport au gouvernements cantonaux sur le projet pour la construction et l'exploitation d'un centre interjurassienne d'expression des arts de la scène, la commission culturelle interjurassienne exprime le postulat suivant, auquel nous pouvons souscrire sans autre en guise de conclusion : les pouvoirs publics ont intérêt à investir dans la promotion culturelle de leur région car le développement économique et touristique ainsi que le fragile équilibre entre politique, économie et culture en dépendant largement. Reste aux jurassiens à travailler avec enthousiasme à l'émergence puis à la réalisation d'une si belle ambition et ainsi ils sauvegarderont leur identité culturelle.

*Albert Cerise*

Là c'est notre point de vue pour affirmer l'identité culturelle, ici le point de repère c'est un peu la langue comme porteuse de valeurs de culture, d'une façon de concevoir même la vie et les rapports parmi les autres.

Je crois qu'entre les deux visions il n'y a pas de contradiction, je vois quelque chose de complémentaire; on ressent évidemment de deux points de vue, la situation qui vivent les différents pays.

Le Jura c'est un combat continu même pour affirmer son identité dans un contexte qui est plus difficile, tandis que le point de vue de la Belgique il part du fait qu'il y a une réalité pluriculturelle qui doit essayer de maîtriser et amener vers une coexistence pacifique.

Moi j'ouvre volontiers le débat là-dessus, il y a des suggestions qui peuvent bien entraîner une discussion.

*Anna Maria Traversa*

J'ai réagi en ce qui concerne le port du voile et je veux juste dire à Madame que c'est un problème qui pour l'instant ne nous concerne pas. Les fillettes musulmanes viennent à l'école avec leur voile, il est important qu'elles aient le visage libre, qu'elles puissent être reconnues, qu'elles n'aient pas des burqas ou que le voile ne soit pas trop bas sur leur front. On leur demande d'avoir le visage libre, de pouvoir être reconnues, mais pour l'instant elles peuvent porter leur voile. Je parle de la Vallée d'Aoste.

Par contre il y a d'autres polémiques beaucoup plus fortes dans d'autres Régions d'Italie. C'était juste ça, merci.

*Sybille de Coster-Bauchau*

Notre position de Communauté française est évidemment différente de la vôtre, puisque nous avec la région bruxelloise on est à 4 500.000 d'habitants, donc si on compare en termes de nombre de population la problématique évidemment de la préservation de la langue française, n'est pas du tout la même dans la Vallée d'Aoste ou dans le Jura, si on compare que le nombre de personnes qui débattent, qui s'expriment dans la langue française. Et donc on entend très bien chez vous l'importance de maintenir cette langue française et donc de mettre en place des outils pour la préserver. Donc vous avez fait référence au Québec, effectivement, comme j'y étais, une de leurs préoccupations premières c'était de maintenir cette langue française vivante dans un pays où il y avait une prédominance de la langue anglaise et un envahissement venant des Etats-Unis et des pays voisins.

Cela ne correspond pas à notre réalité et notre problème n'est évidemment pas du tout le même, mais ce qui est intéressant pour nous c'est de voir comment il y a un moyen de faire cohabiter deux langues ou plusieurs langues dans la même région.

J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Mme Traversa, qui nous a fait part des moyens qu'on pourrait mettre en place, pour arriver à une situation qui nous permette de faire coexister avec une certaine réussite l'expression dans les deux langues.

Je pense que là nous n'avons pas été assez vigilants et qu'il y a certainement moyen et des pistes à suivre par rapport à cela.

Voilà ce que je voulais vous partager.

*Albert Cerise*

Là on doit aussi tenir compte des raisons politiques qui peut-être se cachent derrière la question de l'identité, parce que si on prend le cas de la Vallée d'Aoste, une des raisons pour laquelle on nous a donné le statut spécial, tout en étant un statut faible, repose sur le fait qu'il y avait une identité linguistique.

Le jour où l'état italien prend acte qu'en Vallée d'Aoste on ne parle plus le français, il pourrait bien dire qu'il n'y a plus de raisons pour avoir une autonomie. Ça c'est une raison forte pour laquelle nous, on défend notre identité linguistique.

Mais il y a encore d'autres choses. Nous on vit dans une réalité montagnarde, qui a besoin d'être métabolisée des gens qui viennent ici, je m'explique.

Si nous regardons ce qui s'est passé avec l'immigration de la part des différentes régions de l'Italie, on voit que eux ils ont contribué à italianiser le langage, parce que ceux qui venaient de Venise ou de la Calabre difficilement se sont insérés avec le dialecte, la plupart a donné lieu à un langage italophone, mais ils se sont transformés dans des montagnardes. Donc ils ont adhéré à une identité à moitié, non pas sur la langue mais de la façon di vivre, même dans des pays où il y a beaucoup de noms de familles qui sont italiennes, les gens ont des comportements qui sont tout à fait ceux des gens de la montagne.

Maintenant il se passe une autre chose, qui est encore pire, parce que tout à côté de cette prépondérance de l'italien vis-à-vis du français, il y a aussi une sorte d'anonymat culturel par rapport à la réalité territoriale dans laquelle on vit. Cela c'est encore pire, parce qu'il y a un détachement entre les gens et le territoire; ça veut dire qu'on n'est pas arrivé à composer ce qu'on appelle le terroir, disons cet ensemble de coutumes, et cela amène une façon de vivre qui est extrêmement conflictuelle avec la sagesse et la nécessité d'avoir une certaine prudence de vie, qui exige la vie dans la montagne.

Donc ce clivage moi je le trouve extrêmement dangereux. Donc je crois que c'est important de faire un effort pour être ouverts évidemment, mais être ouverts aussi pour faire ressentir les gens qui viennent ici qu'il y a une identité liée à la vie montagnarde, parce que nous avons besoin d'avoir ce rapport.

Dans ce sens, si nous prenons les marocains, ils sont venus en Vallée d'Aoste surtout à travailler dans l'agriculture et dans la partie plus pénible de l'agriculture, la vie de l'alpage, qui est une vie très dure, parfois une vie à marge de la société, on reste pendant 90 jours à la montagne, un peu isolé etc. Bien, les marocains qui ont fait ce choix pour nécessité ou bien pour attitude, portent une identité montagnarde, on passe dans nos alpages, si ce n'est pas pour la couleur de la peau, c'est difficile de les voir différents des anciens valdôtains qui vivaient à la montagne, car ils ont la même façon d'agir. Parfois ils parlent aussi le français. Donc là la différence c'est celle religieuse, mais là nous avons acquis quelqu'un qui nous aide à maintenir nos montagnes.

Quelqu'un nous dit par exemple: vous dépensez beaucoup pour l'agriculture en raison de l'identité etc., mais enfin ça va passer tout aux marocains. Mais la montagne on doit l'entretenir, donc ce sont les bienvenus les marocains qui viennent, qui parlent le français, qui soignent notre agriculture et défendent notre territoire. Là c'est un processus qui doit être aidé car c'est quelque chose qui va dans la direction de continuer à maintenir cette réalité valdôtaine.

Voilà la raison pour laquelle c'est important de s'arrêter à la question linguistique, qui pour nous c'est vitale au point de vue institutionnelle, mais aussi pour une question de sauvegarder et maintenir notre territoire.

*Emmanuel Disabato*

Je voulais parler d'un évènement européen en lien avec la culture et qui me semblerait intéressant pouvoir explorer dans le cas d'une autre rencontre entre nos trois institutions, c'est l'évènement des capitales culturelles de l'Europe, même si effectivement le Jura ne fait pas partie, en tout cas la Suisse ne fait pas partie de l'Europe en tant que telle, on

pourrait justement viser à avoir ce qui peut nous rapprocher au niveau culturel avec cet esprit commun et avec cette langue commune, que nous partageons tous ensemble. En Belgique partie francophone, il y a une ville qui est candidate, qui est la ville principale de ma région, qui est Mons et qui est candidate au titre de capitale culturelle de l'Europe en 2015 et je trouve que ce serait peut-être intéressant de voir comment est-ce qu'on pourrait travailler ensemble à faire des événements communs en lien avec tout ce que nous venons de débattre ici et notamment en lien avec la langue commune que nous avons.

Donc en tout cas je voulais juste soumettre ça à votre appréciation et voir comment on pouvait éventuellement, lors d'une prochaine session, en discuter de manière plus approfondie et voir ce qui pourrait être proposé. En tout cas moi je peux jouer le rôle de courroie de transmission, puisque je suis au sein de la fondation qui prépare la candidature, on reçoit une visite du jury européen, qui est un jury mixte européen et belge, et qui est partie francophone et partie néerlandophone et qui va venir au mois de février pour voir si le titre pourra nous être accordé. Donc je trouve que ça pourrait être intéressant comme démarche et je vous invite à pouvoir échanger plus tard tout au long de l'année, pour voir quel projet on pourrait mettre en place de manière commune.

*Fatida Saidi*

Monsieur le Président, j'ai une question à vous poser en lien avec ce qu'a dit Madame Traversa, qui disait que les filles à l'école pouvaient porter leur foulard; je voulais savoir au niveau de vos population d'origine étrangère quelles étaient leurs implications dans votre vie culturelle, vie politique etc. Est-ce que ce sont des groupes de populations qui ont un échange qui dépasse simplement le domaine du travail et de la scolarité quand il s'agit des enfants, ou bien ça se limite simplement à ces deux fonctions-là? Au niveau politique par exemple...

*Albert Cerise*

Personnellement je crois que nous devons faire un petit effort pour essayer d'aider le processus d'intégration; heureusement nous remarquons qu'ici il n'y a pas d'extrémistes, je trouve qu'il y a des gens qui ont une certaine disponibilité à s'intégrer. Moi je regarde le matin quand je viens au bureau et je vois les filles dont disait Madame Traversa avec le voile qui se mêlent aux jeunes d'ici, il me paraît une chose naturelle. Et même dans le domaine du travail.

Des problèmes se posent quand il y a la guerre des pauvres, par exemple moi j'ai fait pendant 5 années l'Assesseur aux logements publics, quand vous avez une requête d'avoir des logements publics, faite par une liste de personnes et enfin les valdôtains restent après à la requête faite par un étranger, surtout s'il arrive du Maghreb ou d'autres zones, alors il vient difficile de lui faire comprendre qu'il y a une sorte d'égalisation face aux droits.

La phrase qui ressort c'est: mais comment, vous donnez les logements aux gens qui arrivent de l'Afrique et à nous, qui nous sommes d'ici, on reste à la porte?

Voilà les problèmes qui vont se poser, et la même chose arrive par les aides, parfois pour la crèche, le travail, les subsides parce que souvent ils ont une situation économique et familiale qui est plus pénible que la nôtre, donc il y a des listes... voilà là se posent des problèmes et là l'effort doit être fait, pour faire ainsi que tout le monde ait la possibilité d'accéder aux aides. Sinon jusqu'ici je trouve qu'il y a une sorte de paix ethnique, nous n'avons jamais connu des épisodes ou des tensions dans ce sens.

Nous avons beaucoup de ces gens qui arrivent de loin de la Vallée d'Aoste qui sont dispersés sur le territoire, alors les communautés locales ont plus la facilité de les absorber, c'est-à-dire il y a moins la possibilité de se renfermer dans des ghettos, car parfois quand on s'insère dans une société il y a des murs à passer: la langue, la culture, l'emploi, le logement etc., et tous ces murs portent à l'exclusion. L'immigré doit franchir ces obstacles, alors si les pouvoirs locaux peuvent faire ainsi qu'il y ait une intégration c'est plus facile. Evidemment quand on se trouve face à une telle quantité de gens, auxquelles on ne peut pas donner des réponses, il arrive qu'il y a l'exclusion et donc le ghetto avec les tensions sociales, ethniques, politiques, culturelles parfois religieuses, parce que souvent la religion c'est une façon pour se cacher et se rendre plus forts dans une position de lutte, ce n'est pas vraiment une conviction. S'il n'y pas de tensions, même l'extrémisme religieux il n'a pas la capacité de faire du prosélytisme.

Donc pour le moment je trouve que la quantité des immigrés qui viennent de l'étranger ici est entre 3 500 et 4 500 peut-être 5 000, mais il y a toujours la variable de ceux qui ne sont pas en règle, ce qui nous empêche de faire une quantification précise.

Je crois que selon le dernier recensement on comptait jusqu'à 3 500 étrangers en Vallée d'Aoste, presque 4 pourcent de la population.

#### *Anna Maria Traversa*

Si vous me permettez d'un point de vue de la vie scolaire l'intégration se passe très bien, à savoir les jeunes marocains, albanais, roumains, chinois, coréens, cingalais ou même de l'Est, de Moldavie qui viennent et s'inscrivent ici, sont pris en charge tout de suite par l'établissement scolaire et le premier segment important est celui de l'intégration par la langue, le français et l'italien.

Il y a actuellement un projet fort intéressant, qui a été mis sur pied l'année dernière par la surintendance et qui concerne un cours de langues obligatoire à fréquenter même si on chevauche les heures du cours du matin. C'est-à-dire que les 16 élèves se passent des cours du matin et fréquentent 16 heures de langue surtout italienne pour être intégrés.

Ils ont une évaluation différente pendant un certain moment et ils se trouvent à être évalués avec des objectifs minimaux sur des ans. Je parle du lycée. Au bout de deux ans l'évaluation est complète parce qu'il n'y a plus d'excuses de non intégration et de non connaissance linguistique.

Il n'y a pas de phénomènes de racisme, évidemment il y a ces petites discussions entre élèves comme il se passe entre valdôtains ou jeunes du même village, mais l'intégration se passe très bien et je dirais que ce que les familles apprécient beaucoup c'est la gratuité des livres de texte, l'emprunt des livres de texte lorsqu'ils arrivent vers la moitié de l'année scolaire, vers le mois de décembre ou de janvier comme il arrive souvent aux marocains, qui passent les premiers mois d'automne chez eux en famille et puis la famille revient en Vallée d'Aoste à cette époque. On leur prête les livres, ils les rendent, il y a beaucoup de respect.

Moi j'ai trois établissements scolaires, un lycée classique où j'ai des extracommunautaires fort bien intégrés qui fréquentent un lycée classique qui est l'une des filières les plus difficiles, j'ai même une petite africaine qui a d'énormes compétences et possibilités d'étude; j'ai un institut professionnel où le pourcentage d'extracommunautaires est élevé, parce que j'ai des parcours de formation et instruction professionnelle, donc pour être électricien, coiffeur, esthéticienne...il y a une situation assez sympathique qui s'est présentée l'année dernière: une petite la gamine de 14 ans, elle devait suivre des cours obligatoires de massage et le masseur est un monsieur et donc elle a dit: je ne suis pas le cours de massage. Et alors pas d'évaluation parce que le

massage est un module important. La famille est venue à l'école, la famille a compris, elle a suivi le cours de massage mais il y a eu une négociation, lors que c'était elle qui devait être massée, parce qu'à tour de rôle tout le monde devait le faire, elle gardait son soutien-gorge. Voilà c'est une négociation correcte que l'école a acceptée.

*Piero Prola*

Seulement deux mots pour mon expérience en tant que maire d'un pays qui a comme pourcentage 10 pourcent des immigrés, à l'intérieur d'un pays où nous avons une sorte de paix ethnique, comme l'a appelée avant le Président.

Nous n'avons pas eu jusqu'à ce moment de problèmes d'intégration au niveau scolaire, au niveau de la place de travail, mais nous avons un problème au point de vue social où les groupes ethniques sont distingués. Nous avons les groupes marocains et nord-africains, nous avons les groupes qui arrivent de l'Est, nous avons les chinois et nous avons les italiens et il n'y a pas de dialogue au niveau social dans le pays.

C'est seulement une sorte de paix dans les écoles et dans le travail, mais on s'arrête là, nous n'avons pas un dialogue, nous n'avons pas un rapport d'interculturalité comme on disait avant.

*Pierre-André Comte*

Juste une petite remarque en ce qui concerne l'exposé que j'ai fait; je ne réduis pas la question de l'identité culturelle à la question linguistique évidemment et on pourrait poursuivre. Mais pour revenir au sujet dont nous parlons maintenant, je pense qu'évidemment tout est question de proportion et de nombres, nous ne sommes pas confrontés comme le sont nos amis de la Communauté française à ces questions, de manière aussi puissante je dirais, et je pense aussi, comme Albert Cerise, que les pouvoirs locaux et régionaux sont mieux à même d'intégrer ou de conduire des politiques d'intégration qui ont quand même un certain succès.

Si on prend l'exemple de la Suisse, plus particulièrement du Jura, moi j'enseigne dans une commune qui possède un centre d'hébergement des étrangers, ces enfants arrivent dans l'école primaire ou secondaires selon les âges, ils sont immédiatement accueillis dans l'entourage linguistique des enfants du cru et les choses à mon sens se passent relativement bien. Mais c'est question évidemment des nombres et surtout d'attitude politique. Quand je vois les scandales qui se passent aujourd'hui en Suisse, on crée des problèmes artificiellement en tout cas dans notre pays. L'initiative lancée par l'UDC contre les minarets, alors que ces minarets n'avaient jamais enquêté qui que ce soit dans notre pays! Savez-vous comme est-ce qu'il y a des minarets en Suisse? Deux: un à Genève et un dans la banlieue zurichoise, personne n'a jamais été gêné par ce genre d'édifice! On a trouvé un moyen populiste – populaire – nationaliste – xénophobe – raciste, pour créer un problème à l'égard des étrangers et ça je crois que tous les démocrates doivent s'unir pour dénoncer ce type d'attitude, parce qu'on ne peut pas à la fois pointer son doigt vers celui qui probablement dans 10 ans, dans 15 ans va devenir un problème insurmontable et faire la promotion de l'intégration, l'intégration bien vécue au sein de l'éducation publique!

*Damien Yzerbyt*

Je voulais aussi rajouter, mais c'est vraiment une intervention tout à fait personnelle, par rapport à ce qui a été dit au niveau du port du voile au niveau scolaire, effectivement aujourd'hui en Communauté française mais en Belgique la question arrive vers le



politique, où au départ il s'agissait aux établissements de prendre en charge cette question, aujourd'hui la pression est de plus en plus sur le politique.

Mais ne soyons pas hypocrites et c'est vraiment un avis personnel, une première polémique est née lorsqu'il a été élu dans un parlement une parlementaire porteuse d'un voile. Aujourd'hui chez nous en Communauté française, en Belgique, je crois qu'on ne réglera pas la question seulement du port du voile dans les écoles, je crois que derrière tout ça il y a une volonté de mettre sur la place publique la question du port du voile notamment dans la fonction publique dans d'autres endroits.

Je crois qu'on ne doit pas se voiler la face; aujourd'hui le débat politique va arriver concernant le niveau scolaire, mais il faut avouer qu'il y a beaucoup de choses là derrière et je regarde mes collègues d'autres partis, nous savons que ce débat-là nous attend et il sera loin d'être facile, parce qu'il ne sera pas vécu de la même façon de nouveau dans le nord du pays qu'au sud et certainement pas du tout en région bruxelloise, lorsque l'on parle de l'accès à la fonction publique et du travail en fonction publique avec l'ensemble d'une communauté notamment maghrébine qui est énorme. On ne parle pas de quelques milliers de personnes. Je dis clairement qu'on ne peut pas jouer aux hypocrites, il y a quelque chose de plus fondamental qui nous attend dans le débat politique à venir.

*Alberto Cerise*

S'il n'y a pas d'autres qui veulent intervenir, je pense que nous pouvons terminer ici les travaux d'aujourd'hui. Comme ça, vous avez la possibilité de faire un petit tour dans la ville d'Aoste, si vous avez envie, c'est un bon moment parce que normalement à 7 heures on voit beaucoup de gens, il y a un peu de vie. Quelqu'un me reprochait que le soir la ville était un peu...nous on n'est pas mondain comme chez vous...vous avez la vie nocturne extrêmement performante, nous on est plutôt des animaux de jour!

Je vous remercie pour vos exposés et pour la participation aux travaux d'aujourd'hui, je vous rappelle que ce soir à 20 heures il y aura le dîner très souple, car nous avons à cœur votre repos. Ce sera avec vous mon collègue Prola, il sera là même pour des discussions qui peuvent être entamées. Je souhaite une bonne soirée à tout le monde, on se verra demain matin.

**Dixième session ordinaire du Comité de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura.**

Aoste, les 23 et 24 octobre 2009

Samedi 24 octobre

*Alberto Cerise*

Bonjour à toutes et à tous. On m'a dit qu'hier soir le dîner c'était bien, le pousse-café encore mieux, il a duré aussi longtemps et tout le monde a bien dormi, donc après cette nuit si reposante on peut reprendre nos travaux.

La séance d'aujourd'hui prend en considération l'aspect qui concerne les parcs naturels régionaux, frein ou ressource du développement économique.

Je donne la parole à mon collègue, Alberto Crétaz qui est un très bon orateur, en plus il a l'aplomb d'un centurion romain.

*Alberto Crétaz*

Bonjour à tous. Monsieur le Président, chers collègues, avant l'allocution de la spécialiste, Madame Chantal Trèves, Présidente de la Société de la Flore, qui s'arrêtera sur la situation et le développement des parcs régionaux et nationaux, des zones protégées de la notre Région, je vous donnerai une panoramique générale sur les parcs en Vallée d'Aoste.

L'extraordinaire naturalité des nombreuses zones de la Vallée d'Aoste a depuis toujours attiré les voyageurs et les chercheurs, poussés par la curiosité ou par l'intérêt scientifique. La présence des plus hauts sommets d'Europe, d'une multitude de lacs glaciers, d'une flore et d'une faune particulière et enfin de formations rocheuses et minérales d'une importance économique notoire, ont fait de la Région un territoire privilégié du milieu alpin.

Il apparaît donc logique que, suite également à des situations concomitantes particulièrement favorables, l'Etat italien a pensé dans les années 20 du XX siècle, de créer le premier parc national italien sur le territoire de la Vallée d'Aoste, là où à partir de 1856 environ avait été implantée une réserve de chasse royale et où, grâce au contrôle exercé par les chasseurs royaux et localement par les gardes chasse le bouquetin avait pu survivre.

Le Parc national du Grand Paradis, institué par le RDL n° 1584 du 3 décembre 1922, converti en loi n° 473 du 17 avril 1925, s'étend sur 70 318 hectares, couvrant la vallée piémontaise de l'Orco et de la Soana, soit 48 pourcent de la superficie totale, et celle valdôtaine de Cogne, Valsavarenche, Rhêmes, soit 52 pourcent de la superficie totale dans les Communes de Cogne, Villeneuve, Aymavilles, Introd, Valsavarenche, Rhêmes-Notre-Dame et Rhêmes-Saint-George.

Le parc est donc situé tout entier en territoire italien, même si la zone de protection s'étend en France aux aires aux confins du Parc national de la Vanoise, les altitudes sont comprises entre 800 et 4061 mètres du sommet du Grand Paradis.

C'est donc un part typiquement alpin et ceci se confirme par le fait que seul 18 pourcent environ du territoire est constitué de prairie et de pâturage, 21 de forêts et de buissons, 1 pourcent occupé par des cultures des aires urbanisées, alors que plus de 60 pourcent de superficie est formé de rochers, glaciers et morènes.

Le contrôle du territoire est confié à un corps de gardes, héritage direct des traditions des gardes chasse royaux.

Avec la loi régionale 66 du 18 novembre 1989 on a institué le Parc naturel du Mont Avic, premier parc régional valdôtain, aux fins de sauvegarder la partie haute du vallon du torrent Chalamy. La nouvelle aire protégée entièrement comprise dans la Commune de Champdepraz, avec une altitude qui varie de 1 000 à 3 185 mètres, est gérée par un organisme spécial et le contrôle du territoire a été confié à des gardes spécifiques, qui œuvrent en collaboration avec le corps forestier valdôtain.

De très intéressants milieux de forêts étendues, de très nombreux lacs glaciers d'une dimension variée, parmi lesquels les plus grands bassins naturels de toute la Région, les grands lacs des zones humides de première importance à diverses phases évolutives, une flore, une faune comportant des éléments d'une valeur exceptionnelle, sont les principaux aspects naturels de cette aire.

Le Parc naturel Mont Avic et le Parc naturel du Grand Paradis font partie du réseau international des espaces protégés alpins.

Enfin deux mots sur la loi régionale n° 8/2007 portant Dispositions d'exécution des obligations de la Région autonome Vallée d'Aoste, dérivant de l'appartenance de l'Italie à la Communauté européenne, application des directives 79/89 de la CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et 92/43 CEE concernant la conservation des habitats naturels et semi naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages, loi communautaire de 2007, notre Région a réglementé les ressources naturelles.

En application du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 117 de la constitution et des lettres d), g), l), q) du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la loi constitutionnelle n° 4 du 26 février 1988, statut spécial pour la Vallée d'Aoste et conformément aux principes visés au décret du Président de la République n° 357/1997, portant application de la directive 92/43 CEE concernant la conservation des habitats naturels et semi naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

La loi régionale 8/2007 porte application de la directive 92/43 CEE du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels et semi naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages et de la directive 79/89 CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. En particulier les procédures prévues par la loi visant à garantir le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorables des habitats naturels et semi naturels et de la faune et de la flore sauvages, et ce aux fins de la sauvegarde de la biodiversité, compte tenu des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

Maintenant Mme Trèves nous donnera tous les renseignements concernant le système régional des espaces protégés. Merci pour votre aimable attention.

*Alberto Cerise*

Je voudrais faire quelques remarques à ce que vient de nous dire l'ami Albert.

La première chose c'est que nous nous trouvons face ici à une situation un peu curieuse dans le sens que toute une série d'initiatives qui vont dans la direction de soumettre à une régie particulière certaines zones de notre territoire, reviennent à des directives communautaires, chose qui n'entraîne pas la Suisse. Mais on sait que la Suisse a dans cette direction déjà des lois fédérales.

Ces directives communautaires ont une certaine capacité de poser des fortes limitations à l'utilisation des sols et des territoires concernés par cette servitude.

Une deuxième considération vient du fait que nous nous trouvons, pour ce qui est du Parc du Grand Paradis, face à un choix qui est très intéressant, parce que la naissance de

ce parc revient à la suite d'une constatation -faite par un inspecteur forestier- qui a été prise en considération par une dynastie de rois qui étaient des rois chasseurs, tellement chasseurs qu'ils avaient une certaine confiance avec les cornes (on disait chez nous)...mais là c'est autre histoire.

Donc cette ancienne réserve de chasse qui est transformée finalement dans un parc.

Pour ce qui est l'histoire du Parc du Grand Paradis, pendant la première période, du moment où il a été constitué jusqu'à la fin de la II guerre mondiale, le parc a été aussi une forte occasion de travail et de sauvegarde de certains aspects. Par exemple l'entretien de tous les chemins de chasse était très important car il était fait par les gens du pays; eux ils participaient à toutes les retombées, parce que ce n'est pas vrai que dans ce territoire on ne chassait pas, c'était seulement réservé la chasse aux rois, ce qui est autre chose, donc ce chasse royale était une occasion pour porter des bénéfices aux gens.

On peut laisser à côté ce qui c'est passé pendant la I et la II guerre mondiale, car ça a été une période très sombre, mais quand a été constitué de nouveau l'organe qui devait gérer le parc, on a noté que l'attention se penchait surtout sur le volet sauvegarde et très peu sur le volet des aspects économiques des populations concernées.

D'ailleurs nous avons passé des moments où les tensions étaient plutôt fortes entre la gestion du parc et les populations, qui ont été pénalisées de la présence du parc.

Nous notons que la zone du parc national du Grand Paradis a été la zone dans laquelle l'agriculture de montagne a régressé le plus, même les alpages soit pour la concurrence que les bêtes faisaient aux vaches, soit pour les limitations qu'il y avait, l'agriculture a reculé.

Donc c'est seulement dans ces dernières années qu'on a commencé à faire des efforts pour trouver une sorte de développement qui puisse aider les populations du Parc Grand Paradis à tirer des bénéfices de la présence du parc.

Il est évident que pour les autres activités, comme le tourisme, on tire bénéfice de la présence du parc.

Voilà la considération que je voulais faire. Au contraire pour ce qui est du parc du Mont Avic, les choses se sont déroulées de façon différente: la première chose, merci aussi la présence de la Région qui n'a jamais fait manquer le soutien économique et à une bonne gestion administrative avec une direction technique efficace et judicieuse, nous avons assisté à un territoire abandonné extraordinaire au point de vue non seulement naturel, mais aussi pour la façon dont étaient utilisées certaines ressources, en particulier celle hydrique, la présence du parc a favorisé des activités économiques, à partir de celle agricole c'est le parc même qui s'est chargé d'aider et de rebâtir des alpages, à récupérer un patrimoine agricole un peu dégradé.

Voilà la différence entre les deux réalités qui est important de souligner.

Face à une résistance au commencement des gens vis-à-vis du concept de parc, maintenant même les Communes avoisinantes ont démontré leur disponibilité à voir grandir le parc naturel du Mont Avic en raison de cette attitude qui va dans la direction de promouvoir une croissance économique, territoriale et sociale qui concerne les aspects naturels et les bâtiments, l'agriculture, et aussi la présence humaine.

Cela dit, je donne la parole à notre experte, Madame Chantal Trèves, qui travaille dans le domaine de la sauvegarde de l'environnement depuis longtemps. C'est un plaisir de l'avoir ici aujourd'hui car je suis sûr qu'elle sera porteuse d'informations très intéressantes.

*Chantal Trèves*

Pour parler de nature en Vallée d'Aoste je voulais affronter l'argument par 4 points fondamentaux:

1. Le milieu naturel valdôtain
2. La sauvegarde
3. Les dispositions de la loi
4. La conservation du patrimoine naturel: frein ou impulsion pour le développement local?

La conservation de la nature ne peut faire abstraction du concept de sauvegarde de la biodiversité et de la protection du paysage. La terminologie "biodiversité" a été définie en 1992 par la Convention sur la Diversité Biologique comme étant "la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et aquatiques et les complexes écologiques qui en font partie". Le terme conjugue l'idée de richesse biologique avec la vitalité des systèmes biologiques et en particulier les formes naturelles. Il comprend aussi tous les niveaux d'organisation du monde biologique: du niveau moléculaire, en passant par les espèces et les écosystèmes. Le débat animé qui suivit la Convention de Rio a amené à inclure dans le concept de biodiversité les aspects culturels en développant une sensibilité envers la diversité bio culturelle et à la lier à celui du paysage. C'est à partir de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (2000) et des recommandations finales du Congrès Mondial de Durban en 2003 (IUCN 2003: Recommandation CGR RES050) au cours de laquelle il avait été conseillé de "préparer des politiques du paysage en tant qu'élément clé pour élargir les politiques de protection de la nature" que les relations synergiques entre biodiversité et paysage ont été reconnues comme instrument essentiel pour les politiques de conservation.

La Vallée d'Aoste a, d'une certaine manière, anticipé le temps avec le "Plan Territorial Paysager (PTP)", approuvé en 1998. Ce plan se fonde, en effet, sur le présupposé que l'essor futur de la région se base sur la conservation des ressources naturelles. Le développement du territoire et la conservation des ressources sont les deux éléments majeurs sur lesquels repose le plan sans que le premier ne prévale sur le second. Ils vivent sans prévaloir et à travers la recherche de nouveaux parcours capables de garantir la conservation des ressources, des cultures et des identités. Le concept de développement durable est donc au cœur du PTP qui s'organise autour de son application.

La cohabitation entre conservation du patrimoine naturel et paysager et le développement des communautés locales est, en réalité, un problème qui a suscité d'âpres débats surtout lorsque la conception de protection prévalait en tant qu'entrave à faire dans un territoire isolé de son contexte.

L'histoire du Parc National du Grand Paradis, né en 1922, témoigne de la difficulté des rapports entre les populations et les gestionnaires du Parc et de l'évolution du concept de conservation. La mutation culturelle de ce concept, dont nous avons fait allusion auparavant, et la plus grande sensibilité des populations pour leur propre patrimoine ont permis la mise en œuvre de formes de protection du patrimoine rural qui peuvent être aussi une occasion d'essor local.

Les pages suivantes prendront en considération les caractéristiques du patrimoine culturel de la Vallée d'Aoste et les moyens mis en œuvre pour le conserver et les retombées qu'il peut y avoir pour le développement de la population.

## **Le milieu naturel de la Vallée d'Aoste**

### Les valeurs en jeu

Sur tous les continents, les montagnes représentent les régions les plus riches biologiquement. Ceci est dû au fait qu'elles superposent dans un espace limité plusieurs horizons en altitude ou plus simplement comme si plusieurs zones du globe se retrouvaient condensées dans une sphère réduite. La juxtaposition des étages altitudinaux et de leur flore a permis la création de contacts, d'échanges entre des flores diverses dans un contexte où la particularité du relief détermine une complexité des substrats et des micro climats, une parcellisation de l'habitat entraînant la création d'endémismes. En outre, les changements du territoire au fil du temps (mouvements orogéniques, changements climatiques etc.) ont accentué ces mélanges, créé des couloirs pour les migrations et procuré des refuges. L'impact limité des activités humaines a permis enfin une meilleure conservation des milieux naturels, de leur flore et de leur faune.

La flore vasculaire de la chaîne alpine est composée d'environ 4500 entre espèces et sous-espèces, dont 500 venues de dehors et 500 sous-espèces. Elles représentent 40% de la flore spontanée européenne. Les Alpes internes sont, au niveau de la flore, plus pauvres que les Préalpes en raison sans doute de la prédominance des substrats siliceux. La richesse aréale (nombre d'espèces par carré de 100 km de côté) est estimée à 2000-3000 espèces selon les secteurs alors que les plaines européennes n'en comptent que 1200-1500 et moins de 1000 pour le Nord. Seuls les îles ibériques et balkaniques ont en Europe une richesse aréale supérieure.

Les Alpes occidentales ont une richesse en flore (3040 taxa) légèrement inférieur à celle des Alpes orientales (3125 taxa) et elles ont en commun seulement 56% des espèces. Dans les Alpes Occidentales, les régions les plus riches en flore sont: les Alpes ligures et la Vallée Roya, les Préalpes de la haute Provence, le Vercors et les vallées alpines internes: La Haute Durance, la Vallée d'Aoste et le Valais.

Les scientifiques s'accordent en général pour dire que la plus grande richesse en flore se situe en moyenne montagne. Cela est dû à la richesse du milieu mais aussi à la coexistence d'espèces communes à plusieurs horizons, aux migrations d'altitudes et à la possibilité d'obtenir des mélanges génétiques. L'arc alpin, bien que les basses températures et la durée de la période végétative soient des éléments expliquant une richesse mineure d'espèces, se distingue par l'abondance des espèces exclusives (59% des espèces) et par la richesse des endémiques. Les espèces endémiques de l'horizon alpin représentent 53% de l'ensemble des espèces alpines et 24% des espèces exclusives. La biodiversité qui caractérise la Vallée d'Aoste est aussi le résultat biologique d'une histoire géologique et climatique complexe qui a donné naissance à un paysage morphologiquement complexe et très varié: avec les montagnes les plus hautes d'Europe et une altitude moyenne supérieure à 2000 m, la dénivellation entre les sommets et les fonds de vallée (qui peut dépasser 4000 m) créé des conditions qui ne s'observent que dans les Andes ou dans l'Himalaya; le climat est continental, aride avec une grande différence thermique. Sur un territoire exigu, des peuplements extrêmement différents s'installent: une flore abondante (environ 40% de la flore italienne pour une superficie de moins de 2% du territoire nationale) et une faune tout aussi riche (mais aujourd'hui fortement réduite) qui, en conditions naturelles, pourraient accueillir de gros mammifères aussi bien herbivores que carnassiers. L'installation même des hommes influence la biodiversité en tant que facteur de diversification biologique et du paysage

par l'aménagement des versants de montagne marqué par des habitations parmi les plus hautes d'Europe, des cultures spécialisées et de l'élevage.

La richesse biogéographique est décrite par S. Pignatti dans "Le territoire au cours du millénaire" ou elle se distingue en cinq éléments biogéographiques principaux:

1. une souche autochtone alpine, constituée principalement des espèces de petites tailles caractéristiques des milieux rupestres, de matériel provenant de la détérioration des rochers et des pâturages d'altitude.

2. une souche eurasiatique qui comprend les espèces actuellement présentes dans le secteur oriental du super continent mais qui, au tertiaire, s'étendaient jusqu'à la côte atlantique et qui ont été gravement compromises pendant le refroidissement climatique des glaciations de l'ère quaternaire.

3. une composante « artico-continentale », constituée d'espèces qui ont colonisé la région au cours des périodes froides des glaciations du quaternaire. On peut identifier deux groupes d'origine différente qui se sont développés à des périodes bien distinctes : le contingent artico-alpin, auquel les conifères les plus communs appartiennent, et le contingent centre-asiatique, caractérisé par les espèces du milieu steppique que l'on retrouve principalement dans les oasis xérothermiques des vallées centrales et dans le secteur de Cogne.

4. une composante méditerranéenne – occidentale - postglaciaire comprenant des espèces typiques de végétation méditerranéenne, provenant de la vallée de la Durance pour arriver dans la Val Susa et la Vallée d'Aoste. Elles se sont installées dans les oasis xérothermiques entre Châtillon et Nus atteignant ainsi la limite plus septentrionale de leur expansion.

5. une composante synanthropique avec une flore extrêmement dépendante des modalités d'utilisation du territoire qui s'est transformée au cours des siècles par l'action des hommes et qui contribue fortement à définir le paysage culturel de la région (il suffit de penser aux pâturages et aux vignobles). On peut distinguer trois phases:

- les espèces qui n'ont pas un milieu naturel propre et qui se sont formées spontanément dans l'habitat de l'homme. En général, ces espèces sont concentrées dans les prés de fauche comme plantes fourragères ;

- les espèces qui se sont introduites depuis longtemps associées aux cultures de céréales et qui devraient être présentes dans les vallées alpines depuis 3-4000 ans comme le pavot ;

- les plantes arrivées après les découvertes géographiques et qui souvent sont devenues des « mauvaises herbes » comme la *Robinia*.

La condition de zone frontalière et la superposition de secteurs différents caractérisent la Vallée d'Aoste aussi du point de vue de la biodiversité de la faune. Sur le même territoire on peut trouver des éléments provenant d'Europe centrale et du bassin méditerranéen comme des éléments d'origine orientale steppique et d'autres qui ont leur origine dans les secteurs occidentaux. A tout ça il faut ajouter l'effet du relief et de l'action de l'homme qui conditionnent encore plus l'ensemble du phénomène.

Sur le territoire de la Vallée d'Aoste on a reconnu des milieux ayant intérêt pour leur richesse en biodiversité ou la particularité des peuplements se caractérisant surtout par une flore vasculaire spécifique:

- les oasis xérothermiques de la vallée centrale et de la vallée de Cogne,
- la zone du Pin à crochet de la Vallée de Champdepraz,
- les milieux ophiolitiques du secteur méridional de la Vallée,

- les zones humides de moyenne et basse altitude (par exemple le marais de La salle Morgex, les îles de Saint-Marcel, l'étang de Loson, le Lac de Lolair, l'étang de Olay...) et les tourbières de haute altitude (les tourbières du Parc naturel du Mont Avic, Pra Suppiaz à Cogne...),
- les milieux périglaciaires,
- les milieux d'haute altitude du massif du Mont Rose où il a été observé la présence de certaines espèces de plantes vasculaires à des altitudes records et des espèces animales comme le coléoptère *Nebria castanea* et certains oiseaux qui peuvent nicher à plus de 3000 m d'altitude (le Chocard alpin et le Pinson alpin).

### **Les éléments conditionnant les politiques de conservation**

Pour la conservation du patrimoine naturel de la Vallée d'Aoste, il est important de ne pas négliger toute une série de fragilités structurelles qui sont dues à sa situation au cœur de l'arc alpin et aux transformations que l'homme y a apporté.

Par rapport aux fragilité structurelles, il faut rappeler les gradients d'altitude élevés et les équilibres hydrogéologiques précaires et la sélectivité des niches écologiques qui en découlent. Par conséquent, les écosystèmes deviennent fragiles suite à leur dimension réduite par la complexité géomorphologique, lithologique et structurelle des substrats ; les composants de la faune et de la flore se spécialisent surtout aux altitudes élevées ou dans des milieux particuliers comme les secteurs les plus arides de la vallée centrale.

Les pressions de l'activité de l'homme sur le patrimoine naturel se concentrent en général sur la transformation de l'utilisation des sols, étant donné le nouveau tissu socio-économique et l'importance du secteur touristique comme élément moteur de l'industrie locale en particulier dans les vallées latérales. Les effets les plus évidents sont l'abandon des zones cultivées avec comme conséquence une augmentation des bois et des buissons et la réutilisation de ces zones dans le cadre de nouveaux procédés de développement qui entraînent une impulsion pour les infrastructures et une fragmentation des habitats naturels impliqués. L'utilisation de ces territoires autrefois privés de l'activité humaine dégrade les écosystèmes intéressés.

Enfin, le changement climatique actuel pourrait aggraver les effets des activités humaines déjà existantes en augmentant le niveau de stress des écosystèmes et en accélérant ainsi les transformations en cours.

Les espèces végétales des milieux de montagne sont vulnérables au changement climatique car:

- elles sont plus sensibles à l'accroissement du CO<sub>2</sub> de la végétation de basse altitude,
- elles sont caractérisées par de petits « range » climatiques, conditions atmosphériques sévères et populations isolées,
- elle sont incapables de migrer à cause de l'absence d'endroits adaptés à des altitudes plus élevées.

Heureusement, les régions de montagne se caractérisent par la présence de microclimat et d'habitats spécifiques où les espèces endémiques peuvent survivre même si les changements climatiques dépassent les limites de la tolérance. Cependant, la hausse des températures et l'extension de la saison végétative ont créé des conditions favorables pour la migrations en altitude de plantes qui rivalisent avec les plantes locales menaçant justement la végétation endémique. Si ce phénomène de réchauffement climatique continue et s'amplifie, on peut prévoir une hausse des limites écologiques en altitude. Un réchauffement de 3° à 4° pourrait entraîner une hausse de la limite de l'ordre de 600-



700 m. Dans les Alpes, chaque étage biologique prendrait la place de celui qui le précède en altitude. Les superficies occupées par l'étage alpin risquent de diminuer sensiblement et de ne plus être présentes dans tous les secteurs observés actuellement. Au contraire, la moyenne montagne pourrait s'enrichir des espèces des niveaux inférieurs. En plus des migrations verticales, il faudra compter sur les translations et les migrations de plantes et d'animaux provenant d'autres régions. Cela pourrait impliquer, d'une part, l'arrivée d'espèces compétitives et envahissantes et d'autre part la possibilité d'offrir de nouveaux espaces aux espèces en voie d'extinction.

### **La protection du patrimoine naturel**

Le patrimoine naturel de la Vallée d'Aoste est protégé aussi bien à travers un système de zones protégées et de sites appartenant au réseau européen Natura 2000, parmi les plus étendus au niveau des régions italiennes, que par une législation internationale, nationale et régionale dédiée à garantir la conservation des espèces, des habitats et des biotopes.

#### **Les zones protégées**

Le territoire de la Vallée d'Aoste comprend les zones suivantes classées aux termes de la loi cadre sur les zones protégées 394/91 : le Parc National du Grand Paradis (PNGP), le Parc naturel régional du Mont Avic et neuf réserves naturelles.

#### **FIGURA**

*"Pourcentage de superficie protégée par typologie de protection"*

Le PNGP, premier parc italien institué en 1922 pour la sauvegarde du bouquetin, est la zone protégée la plus étendue de la région avec 37155 ha de territoire, équivalent à 52% de la superficie du parc qui comprend aussi quelques vallées du Piémont. Outre le bouquetin, le parc protège un milieu typique alpin qui se caractérise par de vastes glaciers, des prairies alpines et des bois de conifères disposés en un assemblage dont la combinaison met en évidence la richesse de la flore et de la faune. Le périmètre du parc comprend aussi quelques villages et en particulier le fond de la vallée de Valsavarenche, condition qui a causé dans le passé des tensions entre la population et l'administration du parc. Très récemment, le journal officiel a publié le Décret du Président de la République 27 mai 2009 concernant l'approbation des changements des limites du PNGP ; c'est le résultat d'un long procès de concertation entre administration du parc et acteurs locaux.

Le Parc naturel du Mont Avic, unique parc régional valdôtain, institué le 1<sup>o</sup> octobre 1989 dans le vallon du torrent Chalamy, s'étend actuellement sur 5747 ha incluant les parties hautes des vallées de Champdepraz et Champorcher confinant en partie avec le PNGP. Il protège ainsi un paysage suggestif et peu modifié par l'homme, enrichi par de nombreux lacs et des tourbières qui accueillent une flore très intéressante et des étendues de forêts de conifères où l'on peut distinguer le pin à crochet. La faune propose de nombreuses espèces caractéristiques des Alpes dont certaines d'entre elles sont rares ou localisées.

Le Parc naturel du Mont Avic est un exemple de réussite des politiques de conservation. En effet, en 2003, sur demande de la commune, le périmètre de la zone a doublé incluant aussi la partie haute du vallon de Dondena dans la vallée de Champorcher. C'est le résultat d'une politique attentive de la part du gestionnaire dont le but est de poursuivre des objectifs d'excellence dans la gestion naturaliste en harmonie avec la

gestion des aspects historiques et culturels locaux et en impliquant la population locale, invitée à explorer les sentiers du développement durable en harmonie avec les exigences de la conservation du parc.

Les neuf réserves naturelles, toutes de dimension modeste, sauvegardent des biotopes ayant une valeur naturaliste importante comme les tourbières, les zones xérothermiques, les lacs alpins et les étangs. Ces aires, protégées aux termes de la loi régionale n° 30 du 30 juillet 1991, représentent une partie du patrimoine naturel valdôtain extrêmement riche, constitué de sites, souvent inconnus, d'un intérêt considérable du point de vue géomorphologique, faunique et de la végétation.

### **Le réseau Natura 2000 en Vallée d'Aoste.**

En ce qui concerne les sites d'importance communautaire repris aux termes de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages (dir. Oiseaux) et 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et semi naturels ainsi que la flore et la faune sauvages (dir.Habitat), la Vallée d'Aoste se place entièrement à l'intérieur de la Biorégion alpine et accueille 28 entre SIC (site d'importance communautaire)et SIC à proposer et 5 ZPS (Zone de protection spéciale) - certaines de ces dernières, partiellement ou totalement en superposition avec les SIC ou avec les autres aires protégées.

Le réseau européen Natura 2000 (SIC et ZPS) représente en vallée d'Aoste environ 30% du territoire régional.

### **FIGURA CARTA**

Selon l'annuaire ISPRA 2008, la catégorie d'habitat la plus représenté correspond aux milieux rocheux (45,8% de la superficie protégée), ensuite les formations herbeuses naturelles et semi naturelles\_(15,6%) et les forêts (12,7%). Sur l'ensemble des habitats aussi bien SIC que ZPS, la Directive Habitat estime que 9,8% sont prioritaires et qu'il s'agit principalement de formations herbeuses naturelles et semi naturelles. L'état de conservation est jugé excellent.

Les cinq ZPS ont été instituées en application de la Directive Oiseaux et recouvrent une superficie de plus de 86400 ha correspondant à plus du quart du territoire régional concentré surtout dans le secteur méridional de la Vallée. Ce vaste complexe garantit la sauvegarde de la faune ornithologique alpine, qui est représentée par des espèces protégées de façon particulière au niveau européen et international dont: l'aigle royal, le gypaète, la perdrix blanche, le hibou royal, la chouette naine, le chocard.

### **Les dispositions de lois**

La protection du patrimoine naturel de la Vallée d'Aoste est assurée par les lois régionales et par toute une série d'actes dont l'objectif est, d'une part, réglementer les aspects les plus spécifiques de la gestion des territoires protégés ou, d'autre part, inciter la création d'activités compatibles avec les principes de conservation. Ils veillent à la conservation de la nature aussi le Plan Territorial Paysager et les plans de secteurs tels que le plan pour la chasse, le plan du Parc naturel du Mont Avic, les plans de gestion de certaines réserves et des sites Natura 2000 etc...

L'ensemble du corpus de la loi se réfère à une série de conventions internationales, directives européennes et lois nationales.

Il est important de rappeler au niveau européen au moins la directive Habitat 92/43/CEE, qui intègre la directive Oiseaux 79/409/CEE, qui a parmi ses objectifs la

sauvegarde de la biodiversité par la conservation des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen (art.2 alinéa 1) et en assure la conservation par le repérage, le maintien ou le rétablissement des sites qui hébergent les habitat et les espèces indiqués dans les annexes I et II de la directive. L'ensemble se ces sites composent le réseau écologique européen, appelé aussi le réseau Natura 2000 (art. 3 et 4). Les politiques européennes de sauvegarde du patrimoine naturel reposent sur ces bases, en particulier le Plan d'action européen sur la biodiversité ainsi que l'objectif stratégique européen d'arrêter avant 2010 la perte de la biodiversité.

Au niveau national, les lois de référence sont la loi cadre n° 394 sur les zones protégées du 6 décembre 1991 et le Décret du Président de la République n° 357 du 8 septembre 1997 "Règlement portant sur la mise en œuvre de la directive 92/43CEE concernant la conservation des habitats naturels et semi naturels ainsi que la flore et la faune sauvage" et modifications et intégrations successives.

**La loi cadre sur les zones protégées** rappelle, au premier article, les articles 9 et 32 de la Constitution italienne et dicte les principes fondamentaux pour l'institution et la gestion des aires naturelles protégées, "afin de garantir et de promouvoir, de manière coordonnée, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel du pays" (alinéa 1). Il est défini l'expression patrimoine naturel et les zones et les actions destinées a conserver ce patrimoine: "constituent le patrimoine naturel les formations physiques, géologiques, géomorphologiques et biologiques qui ont une valeur naturaliste et environnementale" (art. 1 alinéa 2). Dans les zones protégées, il est consenti de mener des actions afin de maintenir efficacement les équilibres de l'écosystème existant et aussi d'entreprendre des activités économiques compatibles avec les finalités de sauvegarde.

La loi, en outre, détermine les différentes typologies de zones protégées dont les parcs et les réserves naturelles régionales. Le classement et l'institution des parcs et des réserves naturelles d'intérêt régional et local sont effectués par la région. La participation des collectivités locales pour l'institution des zones protégées et la définition du plan du parc (art. 22) est considérée comme principe fondamental de réforme socio-économique.

Comme pour les parcs nationaux, les moyens mis en œuvre (art. 25) pour atteindre les objectifs du Parc naturel régional sont le plan du Parc et le plan pluriannuel économique et social pour la promotion des activités compatibles. Le plan du parc, adopté par l'organisme de gestion du Parc et approuvé par le région, remplace aussi les plans pour le paysage et pour l'urbanisme à tous les niveaux.

**Le Décret du Président de la République n. 357** du 8 septembre 1997 et ses normes d'exécution, pris acte de la directive Habitat, ont prédisposé les orientations générales de la conservation in situ des espaces protégés par disposition de loi. La mise en place d'une ligne de conduite pour la sauvegarde de sites d'intérêt communautaire, SIC et ZPS, sera réalisé aussi bien avec des modalités de type organisationnels qu'avec de la prévention par l'évaluation de l'incidence sur les plans, les projets et le monitorat, Cette loi donne aux régions et aux provinces autonomes le devoir d'adopter les mesures nécessaires à la sauvegarde et à la protection des sites d'intérêt communautaire. En effet, l'article 4 établit que les collectivités adoptent dans les 3 mois de l'insertion des SIC sur la liste définie par la Commission européenne "les mesures adéquates pour éviter la dégradation des habitats des espèces et protéger leur quiétude" (art. 4 alinéa 1). Dans les six mois qui suivent le choix des zones spéciales de conservation (c'est-à-dire les sites

approuvés définitivement par la Commission européenne) il faut mettre en œuvre « les mesures de conservation nécessaires qui impliquent, au besoin, la création de plans de gestions spécifiques ou intégrées à d'autres plans de développement et l'application des bonnes mesures réglementaires, administratives ou contractuelles qui soient conformes aux exigences écologiques des types d'habitats naturels présent dans l'annexe A et des espèces (annexe B) présents dans les sites ».

En ce qui concerne l'appréciation de l'incidence des impacts, objet de l'article 5, elle doit être prévue dans les plans du territoire, de l'urbanisme et de secteur, y compris les plans pour la chasse, agricoles et leurs variantes, ainsi que les projets sujets à la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement et toute autre intervention qui puisse avoir des impacts significatifs sur les sites. Les régions et les provinces autonomes doivent définir, par des actes propres, les modalités de présentation des études en choisissant les autorités compétentes destinées à leur contrôle, la durée pour effectuer les contrôles et les circonstances de participation aux procédures dans le cadre de plans interrégionaux. L'article 7, enfin, précise que les régions et les provinces autonomes adoptent, sur la base des directives nationales, les mesures adéquates pour garantir le monitorat sur l'état de conservation des espèces et des habitats en donnant les informations au Ministère de l'environnement.

**Les lois régionales** sur la protection du patrimoine naturel sont au nombre de cinq: les quatre premières remontent aux années 1970 et 1990 et concernent la sauvegarde d'espèces, la chasse et l'institution et la gestion des zones protégées. La quatrième, plus récente, reprend l'ensemble des normes en référence aux sites du réseau Natura 2000.

**La loi régionale n° 17 du 31 mars 1977**, "Protection de la flore alpine" et la **loi n° 16 du 31 mars 1977** " Règles de conduite pour la récolte des champignons et pour la sauvegarde de certaines espèces de la flore inférieure" et modifications et intégrations successives ont établi les interdictions et les limites afin de protéger les champignons et les espèces animales et végétales menacés par une récolte sans discernement pouvant endommager les cultures agraires et les sous-bois. Un projet de loi de révision générale sur la loi portant sur la protection de la flore alpine est actuellement à l'étude de la commission compétente du Conseil régional. Pour la faune supérieure, **la loi régionale n° 64 du 27 août 1994** est toujours en vigueur "Normes pour la protection et la gestion de la faune sauvage et pour la réglementation de la chasse".

En ce qui concerne les zones protégées, **la loi régionale n° 30 du 30 juillet 1990** "Normes pour l'institution des aires naturelles protégées" reprend les éléments de la loi nationale cadre tout en la précédant de quelques mois ; néanmoins elle ne partage qu'en partie l'esprit et les indications de celle-ci. Bien que les principes généraux soient les mêmes, les divergences sont présentes au niveau de l'individualisation (art. 2) des "réserves naturelles intégrées", prévues par la loi nationale uniquement comme catégorie spécifique de zonage du plan du parc et non pas en tant que zones protégées indépendantes. La planification est également moins détaillée par rapport à la législation régionale où il n'est pas prévu de plan pluriannuel économique et social. Enfin, aucune référence n'est donnée concernant la possibilité de conclure des accords de programme entre l'Etat, les régions et les collectivités locales ayant pour objet l'utilisation de ressources communes comme le prévoit au contraire l'article 26 de la loi régionale.

**La loi régionale n° 8 du 21 mai 2007**, « Dispositions concernant les engagements de la

région Autonome Vallée d'Aoste dérivant de l'appartenance de l'Italie à la Communauté européenne. Exécution des directives 79/409/CEE portant sur la conservation des oiseaux sauvages et 92/43/CEE portant sur la conservation des habitats naturels et semi naturels ainsi que la flore et la faune sauvages. Loi communautaire 2007 », exécute les directives "Habitat" et "Uccelli" pour la protection de la biodiversité "compte tenu des exigences économiques, sociales et culturelles et des particularités régionales et locales" (art. 1). Il s'agit d'une loi avec une approche actuelle et en harmonie avec les orientations communautaires de conservation dynamique du patrimoine naturel. Elle comprend non seulement les bases législatives européennes et nationales de référence mais elle introduit, en outre, le concept d'habitat naturel d'intérêt régional, dont les différentes typologies sont reprises dans une annexe appropriée, qui met en valeur la particularité d'un territoire et d'un réseau écologique régional. Il s'agit "du réseau écologique qui relie les territoires régionaux naturels comprenant les zones protégées, les sites du réseau Natura 2000, les sites régionaux d'intérêt naturaliste et des couloirs écologiques définis par le PTP". C'est là un grand pas en avant vers une idée plus large de nature. Jusqu'à présent elle a été considérée comme un lieu non contaminé et étranger au monde où nous vivons tous les jours, la conservation de la nature se limitant exclusivement à la gestion des territoires protégés, limités et exclu du quotidien.

La Région se doit de reconnaître des habitats, des populations de flore et de faune et des territoires comme biens à conserver et d'en promouvoir une gestion rationnelle et d'en assurer la fruition. Le monitorat de l'habitat, des espèces et la recherche scientifique nécessaire à la connaissance et à la gestion sont aussi considérés comme éléments fondamentaux. Des plans de gestion et des procédures nécessaires à leur approbation sont définis ainsi que les modalités utilisées pour évaluer l'impact des plans et des projets sur les sites du réseau Natura 2000 et des sites d'intérêt régionaux.

Il est encore utile parler brièvement de la délibération du Gouvernement régional n° 1087 du 28 avril 2008 qui approuve un document technique concernant la classification et la gestion des ZPS, comme le demande la Commission européenne et en application du Décret du Ministère de l'Environnement et de la protection du territoire et de la mer du 17 octobre 2007. C'est un document important qui détermine les mesures de conservation mises au point expressément pour les espèces et les habitats des ZPS du Val d'Aoste. En plus des mesures de conservation, des actions de promotions et d'encouragement pour prévenir les dégradations et favoriser le maintien des sites dans un état de conservation satisfaisant sont mises en place.

Ces mesures vont être insérées aussi dans le cadre du Programme de développement rural 2007-2013 qui fait l'objet de mesures spécifiques de financement dans le secteur agricole et ambiant.

### **La conservation du patrimoine naturel: frein ou impulsion pour le développement local?**

La tendance actuelle des politiques de conservation indique le système nature-culture comme étant la voie à suivre en surmontant le concept de zones protégées comme lieu intacte et inviolable opposé au "reste du monde", où par contre les dynamiques de développement peuvent être sans limites. Il n'est plus possible de penser à une conservation du territoire par morceau, hors contexte.

Cela implique une meilleure articulation du concept de sauvegarde en l'intégrant avec les dynamiques de développement et en suivant ainsi la voie du développement durable.

L'essor durable a été au centre de toutes les politiques territoriales depuis Rio (1992). Objet au début de conventions internationales et de lignes directrices européennes, désormais le développement durable est également au centre des politiques environnementales au niveau national et local et des adresses stratégiques relatives. La problématique de l'environnement doit désormais être discutée à tous les niveaux de la gestion publique en tant qu'intégration des problèmes de l'environnement au sein des politiques de secteur, de développement des mécanismes de participation, de comptabilité environnementale, d'évaluation stratégique, de bonnes pratiques, de nouveaux modèles de production et de consommation, de éco-certification, de systèmes de données et de monitorat des procédés, etc.

Cette voie est actuellement suivie par la Vallée d'Aoste, outre que par les orientations du PTP qui seront bientôt intégrées dans les plans d'urbanisme des communes, par le biais de la programmation générale régionale et des politiques de sauvegarde de l'Assessorat régional à l'Agriculture et par la gestion quotidienne des zones protégées. Les zones protégées, parc ou réserves ou SIC et ZPS, sont désormais considérés et gérés non plus comme centres de conservation mais aussi comme centres de production d'opportunités d'essor pour les populations locales. Un développement qui bénéficie de la politique de conservation.

Un exemple de cette approche est représenté par la délibération du Gouvernement régional n° 1680 du 30 mai 2008 qui approuve les critères pour la concession d'aides pour l'introduction de systèmes de certifications à l'environnement et pour la récupération de sites naturels d'intérêt touristique y compris les SIC et les ZPS. En ce qui concerne la récupération des sites naturels d'intérêt touristique, on se réfère aux opérations d'assainissement des lacs naturels et artificiels en cours de eutrophisation et de rétablissement et/ou création de zones humides existantes ou nouvelles. Les sujets bénéficiaires des subsides ne sont pas seulement les collectivités locales et les gestionnaires de zones protégées mais aussi, dans le cas d'interventions dans des sites d'intérêt touristique, associations, consortium et personnes privées.

Un autre exemple d'intégration des politiques de conservation et du développement local est la gestion du Parc Naturel du Mont Avic qui au cours des années a donné naissance à de nombreuses initiatives pour contrecarrer l'abandon des activités pastorales et réaliser des sentiers et un système de visite apprécié et de plus en plus utilisé, offrant ainsi de nouvelles opportunités professionnelles pour la population et de nouvelles activités. Cependant, il ne faut pas oublier que le développement dont nous parlons ne peut laisser de côté les exigences de la conservation, au risque de perdre le sens de la qualité de ce développement.

Pour terminer, un nouveau concept a vu le jour ces dernières années: c'est celui de réseau des relations présentes sur le territoire, au quel appartient aussi le réseau écologique. Avec le réseau Natura 2000, l'Europe a lancé un processus de connexion des systèmes naturels à travers le continent, qui a son équivalent à l'échelle locale. Le mot réseau sous-entend le concept de liens entre des lieux, entre espèces, entre cultures. Et entre lieux, espèces et cultures.

L'absence de connexion entre les zones protégées en les rendant ainsi isolées dans un contexte hostile, les rend plus vulnérables et bloque "la diffusion des bénéfiques produits par la valorisation hors frontières en termes de développement durable". Plus en général, les systèmes environnementaux qui ne sont pas liés sont plus vulnérables et

sujets au stress et à la pression des changements climatiques en cours avec comme conséquence une capacité réduite à développer des stratégies d'adaptation et une efficacité mineure à exercer les services tels que la séquestration du carbone, l'apaisement des crues, le contrôle de l'érosion, la dépuración des eaux, l'atténuation de la pollution. Avoir des écosystèmes en bonne santé garantit une majeure possibilité de succès dans les politiques d'apaisement et d'adaptation aux changements climatiques.

Le défi des prochaines années pour les politiques de conservation du patrimoine naturel de la vallée d'Aoste est celui de réussir à gérer de mieux en mieux la nature non plus uniquement en terme de lieux mais aussi en terme de relations: à l'intérieur et autour des lieux protégés, parmi les différents composants naturels, culturels et économiques présents; à l'extérieur des sites afin de construire des relations qui garantissent la meilleure efficacité possible du système écologique et des conditions de bonne santé de l'ensemble du territoire en le rendant capable d'exercer son rôle de producteur de biodiversité sur le continent européen et de services pour la population qu'il accueille.

#### *Alberto Cerise*

Merci, Chantal, pour votre très intéressant exposé. Il y a plusieurs considérations à faire là-dessus, moi j'en aurais quelques-unes mais j'aimerais bien si avant de pause café quelqu'un de vous veuille poser des questions à Madame Trèves, ou bien si de son rapport a saisi quelque chose, peut-être quelques provocations.

#### *Emmanuel Disabato*

Je ne vous étonnerai pas si je vous dis que j'étais assez séduit par une grande partie de votre discours, notamment par rapport à l'aspect du lien qu'on peut faire entre tous les aspects du développement durable et pas uniquement la question de la conservation de la nature, qui est intimement liée à d'autres questions.

Ma question est de savoir un petit peu si au niveau politique d'abord et puis au niveau des citoyens il y a une vraie prise de conscience de cette vision globale des choses, et non pas de traiter les problèmes de conservation de la nature sans les intégrer aux problèmes sociaux et environnementaux ou alors est-ce que c'est encore au stade où on ne prend pas de vraies décisions qui remettent en cause le modèle et le système.

#### *Chantal Trèves*

Alors c'est plus compliqué parce que tout de suite j'ai dit: eh, non, c'est pas encore la réalité; c'est pas vrai, c'est-à-dire que ça dépend des endroits, par exemple je crois que si on parle d'intégration et de développement durable et politique de conservation de la nature en général, bon il y a une loi quand même qui commence à l'introduire, il y a un plan générale directeur d'aménagement du territoire qui en parle, et donc ce n'est pas que du bla-bla vert disons...

De l'autre côté une fois qu'il y a les lois, l'application n'est pas si simple, parce que c'est un procès culturel qui doit s'imposer et qui doit rentrer dans tout le système social, donc ce n'est pas chose faite absolument pas.

Mais je crois que les populations directement concernées par la présence d'une aire protégée, un parc par exemple, ont sur leur peau tous les jours le problème de gérer la vie de tous les jours et les contraintes d'une aire protégée.

Je crois que le fait que le parc du Mont Avic ait proposé toute une série d'options qui sont durables, mais qui permettent aux gens d'avoir des postes de travail, de rouvrir leurs alpages, de pouvoir vendre des produits etc., c'est une traduction pratique de ce qui

pourrait être et donc ça peut être intéressant et je crois que c'est déjà quelque chose de plus concret.

Ce n'est pas ce qu'on pense quand on fait un discours général et théorique et vert disons, c'est une traduction dans le concret de tous les jours mais sur l'exemple du Mont Avic ou dans les situations de quelque réserve naturelle je crois que c'est quelque chose qui est en train de se passer. Il prend son temps.

Autre chose encore à dire, il faut penser que le changement climatique est quelque chose qui est très percevable par les opérateurs de haute montagne, les acteurs qui s'occupent par exemple les guides de haute montagne, les gestionnaires des refuges de haute montagne, et là la transformation du territoire et donc l'importance de s'adapter ou de faire quelque chose parce qu'il est en train de se passer un changement qui est important et qui peut transformer nos paramètres de vie, est quelque chose d'assez concret. Moi j'avais fait une série d'interviews avec les opérateurs de haute montagne sur les changements climatiques et ils étaient très conscients de ça et aussi très conscients de devoir s'adapter de quelque façon; ce n'est plus simplement le développement économique qui joue un rôle important et que le reste ce n'est que des foutaises disons, mais que l'élément environnement et nature commencent à prendre du poids, petit à petit.

#### *Michel Juillard*

On peut voir dans votre exposé que de vastes zones de la Vallée d'Aoste sont des zones pratiquement improductives pour l'activité humaine, ce qui n'est pas le cas dans le Jura où toute notre ressource naturelle peut être exploitée ou utilisée d'une manière ou d'une autre.

On peut aussi dire que la notion des dimensions est différente: le Jura c'est quand même petit par rapport à ces immensités de roches alpines et vous avez là-dessus appliqué une législation qu'on pourrait qualifier presque de parfaite, vous partez avec l'aide de la Communauté européenne, vous avez des directives claires, vous avez une législation à l'échelon national, à l'échelon local et là vous avez une législation parfaite. Nous, on est en train de la peaufiner, de la terminer et on est en train de travailler sur une loi qui touche à la protection de la nature au niveau cantonal, que le Parlement devra débattre prochainement.

Ce que j'aimerais savoir c'est à propos de l'antagonisme qu'il peut y avoir entre la notion de protection de la nature et puis le tourisme de masse: quand je dis tourisme de masse peut-être qu'ici ce n'est encore pas le cas majeur, mais il y a déjà une pression touristique probablement forte et ce qui m'interpelle surtout c'est la notion de gardiennage et de communication. Comment vous faites ça pour préserver l'entité du milieu par rapport au tourisme de masse avec des gardes, vous avez dit qu'il y avait des gardes-chasse ou des gardes nature, et puis comment vous communiquez avec les gens qui viennent ici, comment vous faites ça, est-ce qu'il y a un concept spécial?

#### *Chantal Trèves*

Il faut distinguer entre aires protégées, les deux parcs, et le reste du territoire naturel. Dans les parcs disons que la pression touristique est assez importante, mais elle est très bien contrôlée par le gardiennage et par un système de sentiers qui est bien entretenu et donc il y a aussi un contrôle pour que le flux touristique ne sorte pas des zones où on prévoit qu'il passe, donc dans les sentiers.



Il y a toute un système de gestion par des plans de gestion, donc il y a des aires considérées de plus haute protection et des aires qui peuvent être utilisées plus facilement par la gestion touristique par exemple.

Le Parc du Mont Avic a dans le vallon de Chalamy un refuge, une cabane disons, et on vient d'ouvrir aussi la Casa dell'inglese, c'est un centre d'accueil en altitude; du côté de Champorcher il y a deux cabanes d'altitudes qui étaient déjà présentes avant l'institution du parc, et qui sont bien organisées pour accueillir les touristes. En plus il y a des maisons à la base des deux parcs dans des points d'accès toute une série de centres d'accueil, et tout un système de panneaux.

On fait aussi de l'animation avec des groupes d'animation spécialisés, soit dans le Parc du Grand Paradis que dans le Parc du Mont Avic, par exemple on organise des sorties la nuit pour écouter les bruits de la nuit dans le bois. Donc il y a tout un système d'animation et de gestion qui fonctionne plutôt bien.

Il y a aussi 4 jardins botanique en Vallée d'Aoste de montagne, ces jardins sont ouverts l'été et ils sont aussi objet de visite; un jardin est dans le Parc du Grand Paradis et il est un objet de visite guidée et donc c'est aussi un élément en plus qu'on offre aux touristes. En dehors des zones protégées il y a effectivement des problèmes de conflit plus importants entre tout le système d'infrastructures pour le tourisme, les remonte-pentes, les pistes etc., qui est contrôlé par tout un appareil d'évaluation et de contrôle environnemental, donc quand on fait, et en plus le plan du territoire et du paysage (PTP) dont je parlais avant, ne prévoit pas la réalisation de nouveaux centres de domaine skiable, mais simplement une situation de maintien et de mise à jour, de modernisation des situations. Donc il y a quand même un contrôle sur ça, mais quand même la pression transformatrice économique se sent et est objet de discussion, confrontation entre les différentes parties politiques présentes sur le territoire régional même vivace souvent.

### *Alberto Cerise*

La question que vous avez posée mérite un approfondissement plus d'ordre général, dans le sens que nous avons une pression touristique qui est vraiment lourde, parfois même qui pose des problèmes du point de vue de la gestion des infrastructures, mais ça arrive en bas, c'est-à-dire dans les zones au fond des vallées, dans les pays qui sont tout proches aux zones intéressantes au point de vue naturel.

Mais cela dit, la randonnée chez nous est très sélective, et n'a rien à faire avec la randonnée que vous connaissez par exemple chez vous ou bien dans la Belgique, moi je connais un peu ce qui se passe dans le Canton de Neuchâtel mais j'imagine que c'est plus ou moins la même chose. Ici on doit se rapporter avec les pentes, et la pente sélectionne.

Donc il y a deux choses, la première c'est que pour aborder cette sorte de randonnée on doit une attitude physique, et la deuxième chez nous abandonner les sentiers c'est très dangereux, ça pourrait dire mourir quelque fois.

Disons que les gens qui s'approchent à cette partie plus sensible du territoire ce sont des gens qui ont une sorte d'attitude ou d'attention vis-à-vis du territoire qui vont fréquenter. Au contraire, vous allez par exemple dans la Valsavarenche ou dans la Vallée de Cogne ou dans la Vallée du Parc du Mont Avic, et vous voyez le samedi e le dimanche un flux de voitures qui est insupportable, cela pose effectivement des problèmes aussi d'ordre environnemental.

Mais je voudrais faire une réflexion au regard du Parc du Mont Avic, car il y a là une histoire très intéressant au point de vue des contradictions que certains investissements posent.

Moi j'ai dit que le Parc naturel du Mont Avic est une sorte de perle, une fois on arrivait dans la zone du parc avec une petite route, même pénible à la parcourir, quelque fois dangereuse etc.; quand le parc est né, on a dit: la première chose à faire ce n'est pas de faire la route qui va au parc, parce que cela aurait des effets négatifs. Alors on imaginait de faire des systèmes d'approche avec des moyens publics etc. A la fin nous avons fait une route qui est la route la plus coûteuse du monde.

Donc pour permettre à beaucoup de gens d'aller dans la zone du Parc du Mont Avic nous avons fait une route qui est quelque chose de presque épouvantable et sûrement surdimensionnée, mais enfin ça c'est dans la logique de valoriser le site.

Il y a là une contradiction, c'est que d'un côté on pousse une sorte de protection qui parfois pourrait être excessive, ce n'est pas le cas du Mont Avic, car là il y a eu une bonne gestion, même si aux frais de la Région, parce que le coût du Parc du Mont Avic c'est de 1 200 000 euros par année, et cela pour la gestion ordinaire car en plus on doit tenir compte des investissements qui ont été faits pour la récupérations des bâtiments etc.. Alors d'un côté on a cette protection presque excessive, l'autre partie du territoire paye une sorte de taxe pour la valorisation des zones protégées.

C'est une réflexion, moi j'ai fait partie de ceux qui ont fait ce choix, donc la critique je l'adresse à moi-même. Voilà le problème qui se pose parfois.

Il est vrai que nous avons fait une loi avec laquelle on imaginait de pouvoir surtaxer les vallées latérales, c'est-à-dire pour faire ainsi que les gens ne s'approchent pas dans ces vallées avec la voiture, les Communes (ou la Région) pourraient mettre des taxes; ça n'a jamais fonctionné parce que l'attitude c'est plutôt le contraire.

Donc là on doit travailler encore au point de vue culturel, sinon on risque d'avoir un territoire qui est par rapport à la protection de l'environnement à deux vitesses: d'un côté on protège tout, de l'autre côté on fait des choses que ne vont pas dans la même direction.

#### *Fatiha Saidi*

Merci, Monsieur le Président. Je voulais aussi remercier Madame Trèves pour son exposé très clair et très enrichissant, j'avais une question qui a été relayé par Monsieur Juillard, mais j'en ai deux qui concernent aussi d'une part l'économie. J'ai cru comprendre, en discutant hier avec l'un et l'autre d'entre vous, que votre Région a connu une exploitation minière très importante et je voulais savoir aujourd'hui ce qu'il en est de ces mines et de ces carrières, qu'est-ce qu'elles sont devenues, est-ce qu'elles font partie d'un paysage du passé qui a été réhabilité.

Je voulais également savoir concernant le monde associatif, est-ce que vous avez un tissu associatif qui exerce une vigilance et qui attire l'attention du politique lorsqu'il y a des menaces par exemple pour la protection de l'environnement; est-ce que vous avez des contacts avec le milieu associatif?

#### *Chantal Trèves*

Milieu associatif, oui; moi je suis la Présidente de la société de la Flore valdôtaine qui est une association qui s'occupe de nature depuis 150 ans, donc c'est une vieille association scientifique et qui organise des conférences et des excursions sur le territoire pendant toute l'année, qui est aussi à l'origine du musée de sciences naturelles de Saint-Pierre, parce que c'est à partir de la collection de la société de la flore qui a pris origine le musée de sciences naturelles. Actuellement il est fermé, car il est en train d'être restauré mais en tout cas c'est le seul musée de sciences naturelles qu'on a, et aussi le jardin alpin du Petit Saint-Bernard.

A part ça, il y a toute une série aussi de groupes tels que le WWF plutôt que Lega Ambiente etc., qui font une vigilance très attentive sur tout ce qui se passe au niveau environnemental, plus environnement que nature comme aspect, mais aussi nature et donc qui sont très présents sur les organes d'information et dans l'opinion publique. Donc oui, il y a sûrement un milieu associatif actif et vigilant, je dirais.

*Alberto Cerise*

Pour ce qui est des mines, effectivement la Vallée d'Aoste est riche en mines, une raison pour laquelle il y a eu pendant le temps des zones dans lesquelles s'est développée une certaine économie, ça est dû au fait qu'il y avait des mines et pour la même raison nous avons eu un patrimoine forestier qui a été pas mal gaspillé pour produire du charbon etc. Mais le problème des mines c'est un problème très délicat, dans le sens qu'il y a là un problème juridique: l'autorisation à exploiter les mines, ça revient à l'Etat, ce n'est pas une autorisation qui revient à la Région.

L'Etat a donné la possibilité d'exploiter les mines mais en tant que telles; par absurde si vous voulez valoriser une mine vous devez demander l'autorisation à l'Etat pour l'exploiter.

Alors nous avons ici 2-3 mines très importantes: la mine de fer à Cogne, qui est un site à niveau européen et deux mines de cuivre très importantes, après on a des petites mines aussi d'or par exemple, le charbon à La Thuile.

Nous, dans la volonté de transformer ces mines comme exploitable au point de vue touristique et culturel, nous devrions dépasser l'impasse juridique et pour faire cela nous avons fait une loi régionale, qui transforme le concept d'exploitation de la mine d'un point de vue de l'extraction des minéraux dans le concept d'une valorisation tout à fait touristique. C'est là le passage que nous avons fait.

A ce point nous pouvons demander à l'Etat d'être autorisé à exploiter la mine non par des mineurs mais par d'autres organismes, par exemple des associations, des fondations, des Commune etc., parce que dans quelques coins en Italie on a fait ce passage: la mine est de l'Etat, qu'est-ce qu'on fait, on exploite, on essaie de faire une valorisation avec des compromis etc., mais ce sont des situations dangereuses surtout pour ce qui est de la loi sur la sûreté des lieux publics, car s'il arrive un accident à un visiteur de la mine, ça va coûter cher même au point de vue du code pénal.

Voilà, alors nous avons fait cette loi et dans cette loi nous avons aussi prévu l'institution du parc minier de la Vallée d'Aoste, qui veut dire l'ensemble des mines qui sont dans le territoire valdôtain et qui peuvent être valorisées selon des plans de valorisation touristique, culturelle etc, qui concernent chacun de ces sites.

Si nous prenons la mine de Cogne, nous avons fait une étude pour avoir une idée des frais à soutenir pour une valorisation dans ce sens, le projet prévoyait des investissements pour 14 000 000 d'euros. Donc vous voyez que le montant c'est déjà intéressant, mais là c'est une mine vraiment grande!

Alors ça vient difficile de trouver les ressources. Nous avons aussi fait l'étude de faisabilité qu'on a soumis aux organes régionaux, pour avoir des contributions de la part de la Communauté européenne. Donc cette composante du parc minier de la Vallée d'Aoste, qui s'appelle la mine de Cogne, a un dossier où il y a une prévision de dépense, il y a la possibilité, on les a mis dans les fonds pour le développement des zones qui sont...car il avait là une économie qui était basée sur la mine, la mine a fermé donc il y a une crise. I fondi per le zone sottosviluppate, ex Obiettivo 2.

Donc il y a quelque chose. Dans la même direction on travaille sur les petites mines, par exemple Saint-Marcel où il y a des mines plus petites, pour mettre sur pied des projets qui vont dans cette direction.

Cela maintenant est possible, parce qu'on a dépassé la question de l'autorisation à l'exploitation des mines. L'objectif final est celui d'avoir un réseau même pour les visiter, pour les gens qui sont intéressés à ces aspects, qui donnent la possibilité de dire: moi je suis intéressé, je veux connaître la mine de Cogne, tu as la possibilité de voir le parc, on va dans la mine de cuivre qui est à Champdepraz, qui est tout près du Parc du Mont Avic, la mine de cuivre encore de Saint-Marcel qui est une autre zone très intéressante à visiter, qui est tout près d'une zone au point de vue naturel très intéressante. Donc on essaie de composer ce réseau d'intérêt parmi ces instruments juridiques et financiers.

On peut se déplacer pour le café?

La séance est momentanément enlevée.

---

*Alberto Cerise*

Nos amis jurassiens, nous avons découvert aujourd'hui qu'ils sont intolérants vis-à-vis des ministres, en particulier du ministre de l'agriculture, qui est une femme!

Nous passons à la deuxième partie de ce matin et je passe la parole à Madame Annick Saudoyer.

*Annik Saudoyer*

Merci, Monsieur le Président. Nous, le concept de parc naturel il est différent du vôtre puisque le territoire est totalement différent, donc on a une autre conception de ce que c'est un parc naturel, je vous donnerai une définition par la suite, et même chez nous quand on parle avec nos concitoyens de parc naturel, ils ont souvent tendance à penser réserve naturelle. Or là aussi c'est vraiment deux conceptions différentes.

Je vais vous donner la définition: un parc naturel est un territoire rural, biologique et géographique soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et rural du territoire concerné.

Les parcs naturels sont créés pour protéger et mettre en valeur des grands espaces ruraux habités, ce sont les territoires à dominante rurale dont le paysage, le milieu naturel et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Un parc naturel s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Donc ce projet a valeur expérimentale, les parcs naturels sont les outils d'expérimentation de nouvelles politiques.

On voit bien que les définitions montrent un nombre important des rôles que joue un parc naturel, qui peut être considéré d'éco-développement moderne, c'est-à-dire une opportunité pour concilier deux préoccupations fondamentales mais qui sont souvent opposées: l'écologie et le développement.

En Région wallonne nous avons 9 parcs naturels, qui couvrent 1/5 de la superficie du territoire wallon et permettent de donner un emploi à 70 personnes, d'emploi direct mais bien sûr beaucoup d'autres emplois indirects.

L'établissement des parcs naturels en Région wallonne date depuis déjà plus de 30 ans, en 1973, le premier parc qui a pu aboutir est le parc naturel de Hautes-fagnes en

province de Liège qui date de 1978, alors de 1978 à 2008 la législation a évolué et nous avons un tout nouveau décret qui a été voté lors de la précédente législature en 2008, mais les arrêtés d'application n'ont pas encore été pris parce qu'il faut savoir, vous l'avez compris hier, que notre pays est un pays complexe institutionnellement, et donc pour une même compétence on peut avoir différents ministres et différents nouveaux pouvoirs qui interviennent. Donc c'est toute la complexité quelque fois de voter un décret ou une loi si c'est au fédéral, mais d'avoir des arrêtés d'application applicables.

La loi dit qu'un parc naturel vise à, il y a différents points, je vais les citer: 1) assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager; 2) contribuer dans les limites de son périmètre à définir et à orienter le projet d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable; 3) encourager le développement durable sur son territoire en contribuant au développement local, sur le plan économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie, organiser l'accueil, l'éducation et l'information au public (c'était le point 4); 5) participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural suivant les processus et méthodes innovantes de planification ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes européens et de coopération territoriale européenne; 6) rechercher la collaboration entre les parcs naturels et le cas échéant la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes et enfin 7) susciter la mise en œuvre d'opération de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée.

Les Communes souvent prennent l'initiative de créer un parc naturel sur leur territoire et peuvent y associer des provinces, parce que ça on n'en a pas parlé hier mais nous avons encore un autre niveau de pouvoir, qui s'appelle la province.

Les autorités qui prennent l'initiative de créer un parc naturel, s'associent sous forme d'une association de projet ou un secteur qu'on appelle directement parc naturel au sein d'intercommunale, donc chez nous aussi vous avez des Communes qui s'associent en intercommunale, en ayant dans leur statut des objectifs bien précis. Donc c'est une association de Communes qui met des moyens ensemble pour développer des projets qui peuvent être d'ordre économique – gestion des déchets par exemple –, donc je rappelle un concept c'est un secteur parc naturel au sein d'intercommunale, ayant comme objet social l'aménagement du territoire et/ou le développement économique.

L'association de projet ou l'intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire constitue alors le pouvoir organisateur du parc naturel.

Le conseil d'administration de l'intercommunale peut déléguer une partie de ces pouvoirs à un comité de gestion du secteur parc naturel de cette intercommunale.

L'organe de gestion du secteur est donc un sous-comité de gestion, il est composé de minimum 4 administrateurs, désignés sur proposition des communes associées à ce secteur et de maximum 2 membres par commune ou province, représentant les communes ou provinces associées à ce secteur désigné, à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux, des communes associées, et ça aussi la proportionnelle c'est quelque chose qui est propre à notre système électoral.

Les pouvoirs désireux d'établir un parc naturel doivent, avant de le mettre en place, instituer un comité d'études, composé des Communes du périmètre du parc et d'autres milieux concernés, dont les promoteurs du parc naturel.

Ce comité d'étude va établir un rapport relatif à sa création comprenant au moins les limites du parc, le plan de gestion, les conséquences économiques, sociales et environnementales pour les Communes intéressées à la création du parc, la proposition

d'application du règlement général sur les bâtisses en site rural sur tout ou une partie du territoire des Communes concernées. Et tout ceci, après consultation de l'autorité désignée par le Gouvernement.

Ce rapport est transmis au pouvoir organisateur et c'est le Gouvernement qui fixe les modalités d'élaboration de ce rapport.

Après réception du rapport, le pouvoir organisateur établit un projet de création du parc, ce projet est notifié dans les 10 jours dès son établissement, aux Communes concernées ainsi qu'au Gouvernement wallon; dans les 2 mois de la notification du projet les conseils communaux émettent un avis favorable ou défavorable, si l'avis est favorable il peut aussi être assorti de conditions.

Le projet de création du parc naturel est soumis au système d'évaluation des incidences sur l'environnement, organisé par le code de l'environnement. De ce fait le pouvoir organisateur fait procéder à l'étude d'incidences sur l'environnement du projet de création du parc dans le mois de la réception des avis des conseils communaux des Communes.

Le pouvoir organisateur doit également consulter d'autres structures, il doit ensuite si l'ensemble des Communes concernées s'exprime positivement, proposer la création d'un parc naturel au Gouvernement wallon et lui transmettre le projet de création du parc.

Suite à cela le Gouvernement peut arrêter la création du parc naturel dans les 2 mois de la réception du projet. Donc vous voyez c'est assez complexe, nous devons passer par différentes structures avant d'avoir l'accord du Gouvernement de créer un parc naturel en Région wallonne.

La commission de gestion. Lorsque le Gouvernement a donné son accord à la création d'un parc naturel, une commission de gestion du parc naturel est créée à l'initiative du pouvoir organisateur mais elle prend la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) ayant pour objet la mise en œuvre du plan de gestion proprement dit du parc.

Elle est composée de manière équilibrée des membres représentant le pouvoir organisateur et des membres représentant notamment au niveau local des associations actives dans le domaine de la conservation de la nature, des différentes initiatives ayant un impact sur le territoire du parc naturel et bien sûr des secteurs de l'économie, de l'artisanat, du tourisme et des loisirs.

La commission de gestion peut également inviter, quand la demande se fait sentir, d'experts, ce sont des représentants des administrations et des organes consultatifs directement concernés par le sujet. La commission de gestion a pour mission d'adresser aux autorités compétentes des propositions en vue de la réalisation du plan de gestion, d'exécuter le plan de gestion et de délivrer des avis aux administrations publiques ainsi que de proposer au pouvoir organisateur, s'il y a lieu, des modifications du plan de gestion, d'élaborer le rapport d'activité d'évaluation et enfin d'assurer le suivi de la charte paysagère.

Le pouvoir organisateur met à la disposition de la commission de gestion les moyens administratifs et financiers nécessaires à l'accomplissement de sa mission, c'est-à-dire qu'une intercommunale doit mettre à la disposition de cette commission de gestion du personnel et des moyens financiers pour pouvoir gérer toutes les missions de cette commission.

Dans les limites des crédits budgétaires, le Gouvernement alloue aux commissions de gestion des parcs naturels des subventions destinées à couvrir leurs frais de fonctionnement et d'investissement. Je donnerai le montant plus tard.

La commission de gestion rédige un rapport annuel d'activités concernant la mise en œuvre du rôle et du plan de gestion, ainsi que l'affectation des moyens financiers alloués par la Région.

Le rapport annuel d'activités est présenté par la commission de gestion du parc naturel aux conseils communaux concernés.

L'avis de la commission de gestion est sollicité suivant certaines dispositions, lorsque le permis d'environnement ou d'urbanisme sont demandés sur ce territoire.

En ce qui concerne

En ce qui concerne le territoire compris dans le parc naturel, les autorités compétentes sont tenues de demander l'avis de la commission de gestion lorsqu'elles désirent mettre en place des projets ayant une incidence sur le territoire du parc.

Doivent être également mis sur pied un plan de gestion et une charte paysagère. Le plan de gestion est mis en place par la commission, celui-ci va déterminer les actions et les mesures à entreprendre dans un délai de 10 ans, afin d'atteindre les objectifs qui ont été prédéfinies. Il décrit aussi les moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre de ce rôle.

Enfin il définit les modifications éventuelles des plans d'aménagement du territoire en vigueur en vue d'en assurer la cohérence avec le rôle du parc naturel.

Par ailleurs, dans un délai de 3 ans à dater de la création du parc naturel, le pouvoir organisateur adopte une charte paysagère, dont le contenu et les modalités d'élaboration sont fixées par le Gouvernement; dès son entrée en vigueur la charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion.

A quoi sert cette charte paysagère? Cette charte est un outil d'aide à la gestion du territoire, une sorte de contrat, établies sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux.

Cette charte va fixer les objectifs à atteindre, les priorités et les moyens de protection et de valorisation à court, moyen et long terme. Par ailleurs, réalisée à l'échelle du parc naturel, elle permet une gestion plus cohérente du paysage qui ignore bien sûr les frontières communales.

Le financement des parcs. Qui finance ces parcs naturels en Wallonie? Nous avons une dotation régionale qui couvre les frais de fonctionnement et qui est de l'ordre de 115 000 euros par parc. Cela correspond à 10 pourcent du budget total de la conservation de la nature, du budget wallon conservation de la nature.

La Région wallonne donne également à chaque parc 15 000 euros afin de mettre en place des projets concrets de conservation de la nature.

Les parcs naturels en Wallonie sont également financés par l'Union européenne, et c'est un co-financement, ce sont les fonds Interreg mais également les fonds LIFE qui interviennent dans cette subsidiarité, LIFE qui veut dire instruments financiers pour l'environnement c'est un instrument qui a été lancé par la Commission européenne en 1992, et qui est une des pièces maîtresses de la politique environnementale de l'Union Européenne. LIFE contribue à la mise en œuvre, au développement et au renforcement de la politique et de la législation environnementale communautaire, ainsi qu'à l'intégration des préoccupations environnementales dans les autres politiques européennes.

Et alors bien souvent ces financements ne sont pas suffisants, donc les Communes, si le parc dépend d'une Commune, ou une intercommunale si c'est un projet intercommunal, financent la différence qui est de l'ordre de 1 euro plus ou moins par habitant par an et une étude en France a montré qu'en fait 1 euro investi par an par habitant rapportait directement ou indirectement 3 euros du fait que les gens déménagement en ce parc

naturel, etc., donc rapporte aux Communes ou à une intercommunale un apport financier.

On peut également essayer d'avoir des financements privés parce qu'il faut savoir que chez nous on essaie de plus en plus d'avoir des financements, ce qu'on appelle des PPP (partenariat, public, privé), donc on le fait dans les écoles et on essaie de le faire aussi dans les parcs naturels, mais malheureusement au niveau des parcs naturels on n'a pas encore pu sensibiliser le privé à investir conjointement avec les pouvoirs publics.

Nous avons les 9 parcs naturels wallons, ont été fédérés dans une fédération, qui a été créée en 2002, un poste de coordinateur a été créé en son sein en mai 2009 par une allocation de subvention de la Région wallonne, lui donnant ainsi plus d'autonomie et de moyens. Elle reçoit aussi un financement régional, destiné à organiser la journée européenne des parcs naturels.

Ces frais de fonctionnement sont par ailleurs couverts par la cotisation des parcs, donc chaque parc paie à cette fédération 1 000 euros par an.

Alors dernier point que je voudrais soulever avec vous c'est quelle est la coopération internationale qui pourrait être renforcée et quelles sont les synergies qu'on pourrait développer, même si elles sont différentes entre les parcs naturels de la Vallée d'Aoste, du Jura et les parcs wallons.

Quant aux parcs wallons, leurs gestionnaires ainsi que les représentants de leurs fédérations sont toujours à la recherche de nouveaux partenariats internationaux, ils collaborent actuellement beaucoup avec la France, qui dispose d'un réseau fort développé et bien financé des parcs naturels. Selon eux c'est par la coopération internationale que les parcs peuvent se développer de plus en plus partout en Europe.

Les grands challenges pour les parcs naturels se trouvent en effet actuellement au niveau européen. Des représentants des parcs de tous les Etats membres de l'Union Européenne se rencontrent fréquemment lors de colloques, conférences et réunions. Une forme de lobby européenne des parcs naturels commence à se mettre en place; notons toutefois que ces initiatives sont encore relativement embryonnaires principalement à cause de leur manque de financements.

Pour le moment il y a peu d'échanges entre nos parcs wallons, suisses et ce principalement parce que les responsables des parcs axent leur action au niveau européen. Ils sont toutefois extrêmement conscients du brio avec lequel les parcs suisses sont gérés et ce principalement dans l'articulation déjà ancienne entre développement durable, conservation de la nature et accès au tourisme. Il pourrait dès lors être fort positif de favoriser des échanges plus fréquents entre nos parcs suisses et wallons.

Pour ce qui est des échanges avec les parcs valdôtains, ils n'en existent pas non plus à proprement parler. Les représentants des parcs se connaissent à titre personnel et la fédération des parcs naturels et Wallonie entretient de très bonnes relations avec ses homologues italiens.

Selon Clement Rebuffat, coordinateur de la fédération chez nous, les italiens sont avec les français les plus demandeurs d'une coordination européenne des parcs. La fédération wallonne pourrait selon lui jouer un rôle moteur dans cette dynamique, mais manque des moyens pour initier cette politique.

La Belgique a participé au lancement d'une plateforme européenne, pour l'implication dans les projets de l'Union Européenne.

La Région Wallonne grâce à sa localisation pourrait devenir le centre névralgique de la politique rurale européenne.

Si vous me permettez, je conclurais, les parcs naturels de Wallonie sont à un moment charnière de leur développement, même s'ils datent de plus 1973; arrivés à maturité



après plus de 30 ans de fonctionnement, on leur reconnaît maintenant de manière officielle un caractère de laboratoire, de lieu au sein duquel on essaie de mettre en pratique une série de nouvelles politiques que ce soit au niveau du développement rural durable, de la mobilité et de l'aménagement du territoire.

Les parcs sont des magnifiques outils de concertation, de collaboration entre tous les acteurs d'un territoire, les actions à envisager prennent en considération un développement durable et viable pour tous. Il ne s'agirait pas pour la Wallonie de manquer le wagon du développement des parcs naturels et la machine est désormais enclenchée au niveau européen et international.

#### *Alberto Cerise*

A propos de ce réseau des parcs nationaux, des parcs naturels en Europe il y a une difficulté de parler le même langage parce que ce n'est pas le même concept.

Nous avons le parc national du Grand Paradis, de l'autre côté il y a la Vanoise: ils ont une façon de gérer totalement différente,

Par exemple dans les parcs français on peut faire la chasse, c'est une chasse évidemment réglée, mais on fait de la chasse; chez nous les parcs naturels régionaux la première chose qui est requise pour avoir ce label c'est l'interdiction de la chasse.

Parfois il y a des lois en Europe qui voudraient créer des parcs pour promouvoir certaines activités, tandis que d'autre part il y a une concession strictement de protection, qui presque interdit des actions, et après dans les parcs il y a aussi différents niveaux de tutelle et de protection qui vont compliquer la chose.

Merci de votre intervention très intéressante.

Et finalement on arrive à notre ami Schneider, pour ce qui est le parc naturel de Doubs.

#### *Raphaël Schneider*

Voilà, Monsieur le Président, chers délégués, Mesdames et Messieurs, vous savez que le Canton du Jura travaille avec des modestes moyens et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu vous remettre un rapport à ce sujet, vous avez quand même précisé l'intervention que j'avais rédigée pour aujourd'hui.

Dans notre Contrée le paysage offre des magnifiques potentiels qu'il nous appartient aujourd'hui de valoriser; sachant que plusieurs d'entre vous n'ont pas encore eu le loisir de visiter notre Région, je vais vous parler de notre projet actuel. Il s'agit du parc naturel régional du Doubs, le Doubs est présenté comme une magnifique rivière aux accents canadiens, le projet sera sûrement celui d'une nature puissante et fascinante. Un grand canyon encaissé, lardé de falaises, parcouru de forêts profondes, parsemé de pâturages boisés, ce pays dégage une sensualité qui vous entraîne du plaisir.

Le parc naturel régional du Doubs constitue un outil de valorisation économique des ressources naturelles et paysagères du Canton d'un point de vue touristique, agricole, de l'économie forestière par la valorisation de la filière bois, industriel, image de marque pour l'industrie horlogère, scientifique et faunistique.

Il doit permettre de conduire la région au sein d'une entité identifiable, bénéficiant d'une image de marque reconnue à l'échelle nationale, ainsi que de lui assurer une promotion nationale et internationale, ceci par le biais de Suisse Tourisme.

Les apports du parc naturel régional du Doubs, en regard des activités existantes, peuvent être énoncés comme suite: création d'une entité naturelle et paysagère régionale cohérente permettant de valoriser une image nouvelle vectrice de développement touristique; mise en réseau de partenaires en vue de réaliser des projets porteurs de

développement pour la Région et possibilités de générer et capter des projets novateurs pour la Région, de les insérer dans l'offre du parc, et d'en assurer la promotion.

Nous sommes un canton porteur auprès de la confédération et ne sommes pas les organes responsables, voilà déjà certainement la première différence avec vos expériences, quoi qu'on constate qu'en Belgique ça fonctionne plus ou moins la même chose: la politique suit quand même de près le dossier, mais elle n'en est pas le principal porteur.

Notre mission sur le plan politique au niveau de notre programme gouvernemental de la législature 2007-2010 indique: contribuer à la mise en place du parc naturel régional du Doubs et en assurer le suivi, ainsi la portée de nos travaux politiques dans ce dossier est d'abord d'ordre financier, la mise à disposition de ressources humaines; ensuite comme interlocuteur principal de l'association pour le parc naturel régional du Doubs il nous appartient d'apporter un soutien sur le plan juridique, en l'occurrence en mettant en place de nouvelles lois ou en fixant des objectifs qui convergent et qui valorisent ou rejoignent ce projet.

Quelques objectifs: gérer et préserver l'eau en tant que ressource naturelle, préserver le milieu et le paysage naturel jurassien, créer une plateforme interjurassienne de développement touristique et sur le plan légal le plan directeur cantonal d'aménagement du territoire dispose d'une fiche spécifique consacrée aux parcs naturels régionaux, ainsi que d'une fiche tourisme et loisir, en appui à celle consacrée aux parcs naturels régionaux.

Maintenant à la question de savoir si le parc naturel régional du Doubs est un frein ou une ressource du développement économique, vous comprendrez qu'il nous est difficile de répondre concrètement en l'état. Mais forcément si notre Canton dépense tant d'énergie dans ce projet, c'est que nous en avons la conviction intime.

Le plus difficile à notre stade a été probablement de convaincre le milieu de l'agriculture. On peut logiquement supposer que vous avez rencontré les mêmes obstacles: créer un parc naturel fut d'abord vu par nos agriculteur comme un lot de nouvelles contraintes, de nouvelles méthodes de travail; même si cela est avéré, le constat aurait été le même sur le parc naturel, car avec la prise de conscience mondiale à propos des problèmes écologiques des changements d'habitude s'imposent.

Il a fallu convaincre et démontrer la plus-value qu'a apporté ce parc au secteur primaire. Le périmètre du parc naturel régional du Doubs englobe près 400 exploitations, petites et moyennes entreprises disséminées dans tout le territoire.

Toute sorte de convoitise porte sur l'espace agricole; la recherche du beau, de l'authentique, du naturel aiguise les appétits. La zone agricole est vue comme une aire de délaissement, de loisirs, d'activités par nos concitoyens.

L'industrie agro-alimentaire ne s'y est pas trompée, elle profile ses produits, les identifie à des Régions et les vend affublés d'une image paysage bucolique. Plutôt que de s'encombrer contre cette perspective, l'agriculture peut se profiler dans cette mouvance et vendre elle-même à son profit le paysage qu'elle a créé et dont elle assure entretien et pérennité.

Vendre l'image c'est accepter le passant potentiel chaland tant en produits qu'en prestations et services. Pour nos paysans c'est donner plus de sens et de valeur à leurs productions.

Ainsi la valorisation des produits régionaux et de saison, elle est un des objectifs d'un parc naturel régional.

La vente directe des produits de la firme aux consommateurs en est un autre; à ce titre l'association du parc naturel régional du Doubs se réjouit de l'initiative de l'association, le marché des paysans, qui a ouvert les magasins et vous propose des produits essentiellement montagnards dont certains issus de l'agriculture Belgique, dont le fameux yogourt au lait de chèvre et l'excellente saucisse au fromage d'Abel.

Permettez-moi une toute petite parenthèse. Si je tenais à parler de nos produits régionaux, c'est aussi parce que j'ai eu le privilège de venir en début d'année ici à Aoste à Saint-Ours, et j'ai là eu l'occasion de constater toutes énergies déployées par les valdôtains pour profiler, pour promouvoir les produits de votre terroir. Durant ce séjour j'ai aussi appris à connaître une personne importante de la Région, un homme amoureux, un homme qui parle avec beaucoup de passion de sa Région, il en parle avec ses tripes, j'ai découvert aussi un gourmand de la vie et comme il est gourmand et qu'il est parmi nous aujourd'hui, la délégation jurassienne ne pouvait pas venir les mains vides.

Malheureusement, cher Alberto, le Canton du Jura ne produit pas de piment, j'en suis désolé, mais j'ai pour vous les saucisses de Chaux d'Abel et une petite eau-de-vie...

*(Interruption de M. Albert Cerise, hors micro)*

*Raphaël Schneider*

...voilà, toujours dans le domaine agricole il s'agit de se profiler dans le tourisme rural ou agro-tourisme, si vous préférez.

Nous devons encore mettre un accent particulier sur le tourisme durable et contribuons à valoriser l'identité régionale, le patrimoine, les traditions rurales, l'activité et les productions agricoles.

Sur le plan énergétique ce parc nous ouvre des nouvelles perspectives par ses obligations respectives: ainsi l'énergie renouvelable est pensée, étudiée et pour notre Région il convient de produire respectueusement de l'énergie hydraulique, sans péjorer la faune aquatique, de jouer avec les vents en introduisant des éoliennes, sujet qui d'ailleurs est cher à mon collègue Comte; ceci est d'ailleurs partiellement réalisé depuis peu avec deux éoliennes qui culminent sur les hauteurs des Franches-Montagnes. Et là on sent que nos concitoyens sont prêts à mettre le prix pour consommer de l'énergie propre et respectueuse de notre environnement.

Toujours sur le plan énergétique il y a lieu de profiler la filière du bois; le bois connaît lui aussi la crise actuelle et des projets existent pour le valoriser. Je pense ici au chauffage à copeaux, à pellet, qui remplace avantageusement les énergies fossiles.

Un effort doit aussi être fait quant à la manière de débarder, différents essais ont été dernièrement effectués en débardant avec de chevaux, comme quoi, parfois on reconstruit notre avenir en puisant dans notre passé.

Sur le plan financier c'est tout ceci étonnement pas plus onéreux que les machines d'aujourd'hui, car les forêts de ce futur parc ne sont pas toujours faciles d'accès avec des machines.

Sur le plan écologique il y a forcément moins de gaz nocifs et le cheval ménage aussi le sol, ce qui n'est de loin pas la qualité des machines.

Créer un parc naturel ne signifie pas seulement créer de nouveaux produits et prestations mais aussi profiler les existants, tant sur le plan culturel que sportif de nombreuses manifestations existent dans notre Région. Je pense en particulier à différentes courses à pied, VTT, aux activités de canoë, par rapport aux concerts classiques, fêtes médiévales, expositions d'art etc.

L'obtention du titre de parc naturel régional donnera sûrement un nouveau souffle à ces activités, en les gratifiant dans l'intérêt plus large et d'une publicité qui dépassera nos frontières régionales.

L'aboutissement d'un tel projet permettra l'obtention du label parc et produits, qui permettront de mieux identifier, voire mieux d'apporter une certaine noblesse, car au-delà d'une étiquette, cela signifie que le produit ou le service est pour l'essentiel produit ou fourni dans le parc à partir des ressources locales, selon les principes du développement durable. C'est donc bel et bien une ressource du développement économique.

Les grands de l'industrie penseront certainement que le parc naturel constitue un frein au développement économique, car il en est fini du n'importe où, du n'importe quoi et du n'importe comment.

Mais finalement nous politiciens n'est-il pas de notre devoir de réguler, corriger toutes les erreurs de nos prédécesseurs et idéologiquement notre mère terre ne doit-elle pas être considérée comme un immense parc naturel?

En conclusion, créer des parcs naturels signifie donc à notre goût développer, produire et consommer sans détruire, consommer mieux et respectueusement. Merci de votre attention.

*Alberto Cerise*

Avant tout merci pour les saucisses. Vous voyez, ici on se trouve face à un point de vue qui nous propose une vision de tutelle, de la protection de la nature presque en clé productive, comme une opportunité pour promouvoir des activités.

Moi je connais un peu la zone du Doubs, entre autres là il y a un moulin qui est très intéressant, c'est un moulin qui est crevé dans le terrain et il marche avec l'eau qu'une fois elle venait...si vous regardez à l'entrée de ce moulin-là, il y a une carte qui explique l'histoire de ce moulin, et vous verrez que l'explication de l'histoire elle commence comme ça: "Nous, Renée de Challant, baillons le permis d'employer les eaux etc." ce type-là c'était un valdôtain, donc vous voyez qu'il y avait une fois un domaine dans lequel notre peuple était beaucoup intégré que non aujourd'hui.

Dans votre propositions vous donnez par acquis le volet protection de la nature comme quelque chose qui est déjà presque fait, peut-être il doit être un peu perfectionné mais au fond il y a déjà tout, donc il s'agit de labelliser ce territoire pour lui donner aussi une possibilité de lancer du milieu avec ce label et cette caractérisation.

C'est ça qui se passe en toute Europe, quand je disais qu'il y sur ces aspects de la protection de la nature en particulier des parcs, des visions qui sont des visions qui ne sont contradictoires, mais elles partent de points de vue tout à fait différents.

Parfois même ici en Italie il y avait deux conceptions sur les parcs: la premier était celle de dire, les parcs on les fait pour faire aller des gens dans certaines zones, donc c'est une action pour promouvoir un territoire qui est un peu écarté du processus de développement, l'autre c'est tout à fait au contraire, on fait les parcs pour ne pas faire aller des gens, c'est-à-dire pour faire ainsi que les gens arrivent de façon très contrôlée. C'est un milieu sur lequel les discussions peuvent être très variées.

*Michel Juillard*

Effectivement j'aimerais rebondir sur ce que vous dites, car il y a 2-3 éléments intéressants.

La protection de la nature dans le cadre du Canton du Jura elle est acquise depuis pas mal d'années, puisque déjà au niveau suisse les premières lois en matière de protection

de l'environnement ont été prises au début du XX siècle, vers 1900-1902, et puis le Canton de Berne, dans lequel la Région jurassienne était incluse avant le plébiscite avait elle aussi édicté des lois très strictes au niveau du Canton, lois qui ont été reprises dans les années 70 par le Canton du Jura, de telle sorte qu'on a un outil législatif qui est bien fait aussi bien dans le domaine de la protection des espèces végétales que des espèces animales, que des milieux naturels et de l'environnement en général.

Pour les forêts c'est pareil, on a une politique de protection des forêts qui est très avancée et ceci depuis très longtemps.

Donc on peut dire que cet aspect-là, protection de la nature, il est bien établi.

Notre Canton s'est beaucoup battu dans les 30 dernières années pour préserver différents milieux qui avaient été plus ou moins négligés par les lois précédentes, je parle notamment des tourbières des Franches-Montagnes, qui sont des milieux très sensibles aussi et puis actuellement des aires rocheuses sur lesquelles on a pas mal de problèmes aussi avec les espèces ovines notamment.

Donc ce point de vue législatif c'est clair, et Raphaël l'a très bien dit dans son texte, ce que l'on veut aujourd'hui c'est s'intéresser à la mise en valeur et puis à la protection non pas de l'espace naturel, mais peut-être des valeurs socioculturelles qui existent dans le Canton.

On a une quantité d'éléments qu'on aimerait mettre en valeur et l'idée d'un parc naturel régional dans une région comme le Doubs, nous permettrait de le faire. Je parle par exemple des anciens moulins comme le moulin de Theusseret ou des entités qui ont été mises en place précédemment. Il y a toute une série au fil de l'eau ça, mais il y a aussi des moulins qui sont au-dessus de l'eau et qui servaient à couper le bois à l'époque sur le secteur des Franches-Montagnes. Le parc naturel régional du Doubs dans sa proposition de circonscription territoriale actuelle, englobe non seulement une partie du Jura suisse, mais aussi le Jura français; donc on essaie d'être sur les deux pays parce que le Doubs fait frontière sur pas mal de distances et ça mériterait vraiment d'être constitué ainsi.

Moi j'irais même plus loin. Pour l'instant personne ne m'a écouté mais ça fait rien, moi je pense que le parc naturel régional du Doubs il ne peut pas prendre la moitié du Mont-Terri, qui est la montagne la plus au nord du Jura, et puis négliger la partie qui est de l'autre côté, c'est ridicule de faire ça parce qu'au niveau des milieux naturels il y a une continuité, il y a quelque chose qui crée une unité dans ce pays, et avec le parc naturel de Chasseral qui se trouve au sud et puis le parc naturel régional du Doubs on est à moins de 50 km, puis on fait deux unités différentes avec deux administrations, avec des de protection et de développement qui sont les mêmes. Mon idée essentielle, que j'ai essayé de faire passer dans différentes institutions, c'était de créer un parc naturel régional dans le Jura, dans l'entité du Jura, qui mériterait véritablement un soutien parce qu'en même temps ça rejoint la vision politique, qu'on essaie de défendre depuis des générations.

Donc ça c'est une vision qu'il faut voir.

Et puis ce qu'il ne faut pas oublier aussi par rapport à la Wallonie ou par rapport à Aoste c'est que le Jura il a un territoire qui est potentiel pour être un parc, mais qui est utilisable à 100 pourcent, on n'a pas des immenses zones rocheuses comme ici ou des tourbières comme dans d'autres régions, où là à part l'exploitation de la tourbe qui est interdite aujourd'hui ou qu'on essaie d'éviter pour ne pas dégrader le milieu, on ne peut pas mettre tellement en valeur par l'agriculture ou par des éléments économiques, dans le Jura ce n'est pas le cas. Les forêts sont exploitées, les zones ouvertes sont utilisées par l'agriculture, les vallées sont occupées par les habitations, l'industrie et tout, donc on a 100 pourcent d'utilisation.

Alors je pense que ça c'est des éléments forts qu'on peut mettre en avant, quand on parle de cette affaire-là.

Pour terminer je voudrais encore revenir sur deux éléments. Un élément de Mme Saudoyer, qui a dit tout à l'heure, elle parlait du mariage des parcs, une sorte de réseau, moi je suis tout à fait favorable à ça, je trouve que c'est très bien. J'ai 2- 3 de mes connaissances biologistes qui travaillent dans les parcs naturels régionaux français, effectivement ils ont un bon contact, ils ont des contacts même avec des parcs en Europe de l'est, dans la Pologne, la Biélorussie, d'autres pays et ça marche bien. Moi je trouve que ça serait essentiel dans un contexte comme celui-là puisqu'on a un comité mixte, qu'on a des relations entre nous, qu'il y ait aussi des relations dans ce domaine des parcs et de la protection de la nature.

La dernière demande je la voudrais poser encore à nos amis valdôtains, j'en ai parlé un peu hier soir avec M. Prola, parce que j'étais assis à côté de lui, c'est la notion de la gestion des grands prédateurs, parce que ça c'est un projet qui suscite alors énormément de discussions. Et puis il y a quelque chose qui est un peu bizarre quand on vit un petit peu de l'intérieur ce projet-là, c'est qu'on a l'impression qu'il y a une partie de la population qui comprend ce qu'on dit et puis il y a une deuxième partie de la population qui ne veut absolument pas comprendre ce qui se passe.

J'ai expliqué hier soir qu'il y a des domaines agropastoraux, il y a des propriétaires de troupeaux qui aujourd'hui ont plusieurs professions: ils ne sont plus paysans, ils ne sont plus bergers; ils ont des moutons pour avoir des moutons, alors on ne s'occupe plus de ces moutons et puis on crée des troupeaux de 100, 200, 300, 400 brebis, on leur met une marque à la peinture sur le dos et puis on les laisse parcourir les montagnes. On ne s'occupe plus de ces animaux et on attend la fin de la saison pour aller les ramasser et puis on tire profit de ce que la nature a apporté, c'est-à-dire les reproductions et puis on vent un petit peu.

Evidemment dès le moment où un troupeau il est laissé sans surveillance dans un milieu où des grands prédateurs existent, ici c'est le loup, mais on parle de l'ours aussi, on voit très qu'il y a une progression et un certain développement de ces grands prédateurs et c'est évident que si on met de la nourriture à disposition de ces grands prédateurs sans surveillance, il y aura un impact là-dessus. Ils ne sont pas faux, quand ils ne sont pas surveillés ils vont se servir tous seuls.

En Italie il y a un élément très positif, c'est que l'Italie a vécu avec le loup et n'a pas passé par une période sans loups, parce que les Abruzzes c'est un réservoir incroyable, ça remonte partout, tandis qu'en Suisse on avait des loups, on les a éradiqués et puis maintenant les loups reviennent, mais ils reviennent dans un contexte de cette agriculture-là, où il y a des paysans qui n'ont plus de surveillance sur leurs troupeaux. Ça fait un conflit et puis on a ces deux visions de la population: les uns qui veulent le loup, les autres qui ne le veulent pas parce que ça crée des problèmes.

Dans la Région wallonne il n'y a pas de loups, il n'y a pas d'ours, mais peut-être que ça va venir parce que la zone des Ardennes a été occupée par les loups, donc ils vont revenir là un jour ou l'autre et ça va poser exactement le même problème si votre agriculture ne met pas en place des lieux pour accueillir les grands prédateurs qui sont en train de remonter.

J'aimerais vous entendre sur ça.

*Alberto Cerise*

Alors là je dois parler non pas en tant que politicien mais en tant qu'expert du domaine puisque j'ai géré le corps forestier et le secteur de la faune en Vallée d'Aoste, donc j'ai quelque chose à dire là-dessus.

Là il y a une situation qui est très confuse même en Italie. La première chose c'est qu'on fait beaucoup de tapage sur les grands prédateurs, mais en réalité ce que vous venez de dire, cette forme de pâturage un peu libre, pas surveillé était l'objet surtout chez nous des chiens sauvages. Sur cela très peu de personnes en parlent, moi-même j'avais autorisé quand j'étais directeur du corps forestier, j'avais dit à mes gardes quand il y avait des chiens de ce genre, de les tirer. Je ne vous dis pas ce qui s'est passé, parce que même face à des photos dans lesquelles on voyait que les chiens étaient vraiment terribles, cruels, l'opinion publique et la procure de la république étaient plus du côté des chiens que du côté du bon sens.

Vous dites, les grands prédateurs reviennent, les grands prédateurs suivent la *nicchia ecologica*, c'est-à-dire la quantité des possibilités alimentaires qu'il y a sur le territoire, et normalement cette quantité alimentaire vient de la faune qu'il y a sur le territoire.

Chez nous, si on regarde pourquoi est disparu le loup ou l'ours, à part la question des forêts qui ont été exploitées pour faire du charbon, ils sont disparus parce qu'on a commencé à avoir des fusils qui tuaient le chevreuil, le chamois, le bouquetin. Donc la partie du territoire qui était réservée à une population de faune, sur laquelle il y avait une pression de la part du loup, de l'ours etc., a été rongé de la part du chasseur qui avait la possibilité de, cela a obligé ces grands prédateurs à s'approcher à l'homme et là ont été détruits.

Le moment même où la population de la faune va se reconstruire, il va de soi qu'il arrive les prédateurs et avec une autre caractéristique, parce que si on observe la population de la faune, qui est soumise à la pression des prédateurs, le taux de natalité augmente.

Je me souviens quand on allait à la chasse, ici on partait à la chasse pour aller en Yougoslavie, là il y avait des populations de chevreuils qui étaient formidables, mais il y avait aussi la présence des prédateurs. Si vous enlevez les prédateurs, automatiquement le taux de natalité diminue et on s'aperçoit de la présence des prédateurs de la façon même dont la faune s'approche, les chevreuils s'il y a quelque prédateur, on s'aperçoit de la façon dont il brute l'herbe. Alors là il y a une tension qui se répercute sur.

A mon avis c'est un faux problème celui des prédateurs, il y a surtout plus de démagogie que le sens du réel.

C'est plutôt une façon pour trouver une raison pour cette forme de pâturage et d'agriculture que moi je trouve presque barbare. Chez nous se passe aussi cette chose; la loi forestière italienne qui date 1923, interdisait cette forme de pâturage, parce qu'ils soient des brebis, qu'ils soient des chèvres, les troupeaux ils doivent être gardés et si le troupeau est gardé, il n'y a pas de prédateurs qui arrivent, ça c'est sûr.

Parfois on lit sur les journaux des moutons qui sont morts en montagne, moi je n'ai jamais connu des moutons suicidaires...mais ce ne sont pas des moutons valdôtains...

Quand moi j'étais jeune, et que je m'occupais aussi du bétail de ma famille, la première chose qu'on m'a appris c'est que les bêtes on ne les quitte jamais; si quelque chose arrive c'est parce que les bêtes sont abandonnées. Alors si elles sont abandonnées, c'est juste qu'elles soient prises...on doit être cohérent dans les choses, où l'écosystème on le maîtrise ou bien on ne peut pas vouloir une chose et l'autre; ça c'est la question.

S'il n'y a pas d'autres, je pense que nous pouvons passer à notre ordre du jour.

Tout le monde a pris connaissance du fait qu'il y a cette proposition de prendre une décision relative à l'organisation du sous-comité mixte plutôt que se pencher sur ce problème dans la résolution, on a fait l'objet à part, je vous le lis:

Décision relative à l'organisation du sous-comité mixte; interpellé par la délégation de la Communauté française de Belgique quant à la suppression du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 de l'entente du 23 novembre 2000, précisant qu'un sous-comité placé sous l'autorité des 3 Présidents composé de deux parlementaires de chacune des assemblées, est chargé d'assurer le suivi et la préparation des travaux du comité tant au plan politique qu'administratif; le comité mixte de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste et le Parlement de la République et Canton du Jura et le Parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie Bruxelles, réuni à Aoste les 23 et 24 octobre 2009, dans le cadre de sa deuxième session, réaffirme son attachement aux relations privilégiées qui entretiennent les trois assemblées, décide de ne pas proposer des modifications de l'entente du 23 novembre 2000; s'accorde sur le fait que le sous-comité en question ne se réunisse que si le suivi des dossiers ou l'organisation du comité l'exige et à l'invitation conjointe des Présidents des trois assemblées.

Il y a des perplexités, il y a l'accord? Alors on peut acquiescer aux actes cette décision.

Maintenant nous venons à la résolution, qui est un peu plus complexe.

Moi je peux vous lire l'ébauche, sur laquelle il y a une partie en italique qui doit encore être objet d'approfondissement et de réflexion.

Le comité mixte de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Parlement de la Communauté française de Belgique, Wallonie Bruxelles a tenu sa dixième session à Aoste les 23 et 24 octobre.

Les délégations ont discuté sur la situation politique et institutionnelle dans les trois entités. Elles ont ensuite échangé et ont débattu de la question de la préservation d'une identité culturelle régionale forte d'une part et de l'importance de la diversité culturelle dans nos sociétés d'autre part. La session s'est clôturée par un échange relatif au développement des parcs naturels régionaux.

Au terme de ses travaux, le Comité mixte a adopté la résolution suivante:

Conscient que la préservation, la valorisation et la promotion de l'identité culturelle et de l'emploi de la langue française sont au centre des politiques mises en place dans les trois entités;

Constatant que l'identité se construit et s'enrichit tout au long de la vie de l'individu, au gré de ses rencontres et interactions, ce qui lui donne un caractère évolutif;

Considérant que la diversité culturelle est un facteur de développement de nos sociétés et qu'elle participe à notre ouverture au monde;

Considérant que les échanges et la coopération avec d'autres cultures contribuent à renforcer nos identités culturelles propres;

Constatant en outre que chaque individu peut se caractériser par plusieurs appartenances simultanées et successives;

Considérant dès lors que l'identité culturelle est dynamique et multidimensionnelle, ce qui lui confère une richesse inestimable;

Considérant enfin que la valorisation du terroir et du patrimoine fait partie intégrante de la construction d'une identité culturelle;

Le Comité mixte de coopération interparlementaire



Soutient l'idée d'appartenance identitaire multidimensionnelle, source de tolérance et barrière contre les conflits et le replis identitaire;

Défend la construction de l'identité de chacun pour une représentation des valeurs de la culture du milieu, où il est amené à s'épanouir;

Affirme l'importance des échanges culturels et de la coopération entre les entités dans le désir de défendre et mettre en valeur notre culture commune, marquée par l'usage de la langue française;

Affirme son attachement à la promotion de la diversité culturelle à tous les niveaux de l'éducation et de la société en général, favorisant ainsi l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, prêt à assumer ses responsabilités et sa citoyenneté dans un esprit de tolérance, dans le respect des droits de l'homme et de sa propre identité culturelle;

Encourage les pouvoirs publics à favoriser la mise en place de projets qui, à l'instar des parcs naturels, permettent, entre autres, de préserver le patrimoine culturel, vecteur d'identité culturelle.

Voilà la discussion est ouverte.

*Pierre André Comte*

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai une mauvaise impression en lisant le texte que comme session on adopte tel qu'il est rédigé parce que j'ai l'impression précisément qu'on a un peu honte de parler d'identité culturelle, parce qu'on y affuble à ce concept toute sorte de préventions, de définitions, qui n'entrent d'ailleurs pas dans notre ordre du jour. Nous ne sommes pas venus à Aoste pour parler de la diversité culturelle.

Nous sommes venus à Aoste, conformément à l'ordre du jour, pour parler de la préservation de l'identité culturelle régionale forte. Ça c'est le premier constat.

Alors moi la diversité culturelle je suis totalement acquis bien entendu; d'ailleurs il y a un paragraphe qui me paraît tout à fait suffisant, c'est l'avant-dernier où on affirme notre attachement à la diversité et à la promotion de la diversité culturelle, et je pense que cela est très nettement suffisant.

Si je prends paragraphe par paragraphe, peut-être qu'on procède, Président, je ne sais pas, le premier paragraphe avec le texte en italique, où on dit *ce qui lui donne un caractère évolutif*, je ne sais pas ce que ça veut dire, si je ne sais pas si je comprends bien ou mal le français, mais je ne sais pas ce que ça veut dire.

L'identité culturelle elle est unique pour chacun ici autour de cette table, nous avons la nôtre personnellement, je ne sais pas ce que veut dire une identité culturelle évolutive au fil et au gré des rencontres et interactions. Chacun ressent ça comme il le voudra bien, mais je trouve que l'on complique par des concepts un petit peu fumeux des choses qui me paraissent a priori simples. Ça c'est la première considération.

Ensuite il y a ces deux paragraphes à la fin de la 1<sup>ère</sup> page, très honnêtement là moi j'ai l'impression d'avoir à faire à un texte pondu par des sociologues, qui cherchent à redéfinir ce que c'est que l'identité culturelle. Ce n'est pas notre problème, et insister sur des précisions telles que celles-là c'est montrer que finalement on est un petit peu dans une situation d'excuses collectives personnelles par rapport au thème que nous traitons, et je ne comprends pas tellement quel est le motif de cette volonté de mettre dans une résolution des nouvelles définitions de l'identité culturelle.

Ensuite l'appartenance identitaire à la page 2, *l'appartenance identitaire multidimensionnelle*, ça mériterait une thèse, qu'est-ce que c'est que ça? J'ai bien entendu le discours magnifique prononcé par la Communauté française, mais dans une

résolution où il faut expliquer au Parlement que nous représentons... quelle est la signification exacte de ce mot, moi ça me paraît un petit peu compliqué.

On parle de *replis identitaire*, qui n'était pas dans la première version; qui parle de replis identitaire autour de cette table? Personne. Donc ne prêtons pas le flanc à cette critique, nous ne sommes pas pour le replis identitaire, nous sommes pour la diversité culturelle. Mais le préciser 25 fois ça montre bien qu'on ait pas la conscience tranquille et ça je dois dire que ça me rend moins content.

Ensuite, *la construction de l'identité de chacun pour une représentation des valeurs de la culture du milieu, où il est amené à s'épanouir*, il faut aussi qu'on m'explique ce que c'est. Si par hasard quelqu'un a décidé que dans le milieu où il est, il a décidé de ne pas entrer dans l'identité culturelle justement de ce milieu-là, s'il a décidé de s'opposer à toute volonté d'intégration, est-ce qu'on peut accepter cela; alors je ne sais pas si c'est ça qu'on entend exactement, il faudrait quelques explications à ce propos.

Voilà je vais m'arrêter, mais j'ai un petit problème avec cette façon de prévenir nos lecteurs ou auditeurs: attention pas d'identité, mais c'est un sujet un peu honteux, donc on y met 4 paragraphes pour en définir ce que c'est.

*Alberto Cerise*

Je pense que là c'est une interprétation un peu radicale...

Je pense qu'on peut bien trouver une issue là.

*Sybille de Coster-Bauchau*

Monsieur Comte, j'entends ce que vous dites. Je pense que là vous avez raison, c'est qu'effectivement une redondance dans les propos n'est peut-être pas nécessaire, et que donc on pourrait certainement diminuer certains paragraphes qui répètent certaines choses.

Par contre, moi je tiens particulièrement au dernier des paragraphes, qui est de dire que l'identité culturelle est dynamique dans le sens où elle doit s'inscrire...dynamique ça veut dire quoi? C'est pas tout et n'importe quoi, c'est dire qu'elle évolue. Or dans le monde dans lequel nous vivons je pense que l'évolution elle est là et qu'elle ne peut pas tout en tenant compte du patrimoine, tout en tenant compte de l'identité liée à chacune des Régions, il y a une évolution, donc je trouve que ce mot de dynamique est intéressant puisque de toute façon vous acceptez qu'elle participe à notre ouverture au monde. Je dirais que c'est juste complémentaire et on peut peut-être faire une phrase de ces deux là et de dire qu'il y a une dynamique dans l'identité culturelle, qui fait qu'elle n'est pas figée, et nous nous attachons assez bien d'importance au niveau de la Région de la Communauté française, à cette dynamique puisque vous l'avez bien compris, et nous ne pouvons pas comparer une Région de 60 000 habitants avec 4 500 000 habitants.

Donc je pense que cette dynamique elle se trouve là-dedans et je pense que ça lui confère une richesse inestimable.

Moi pour le reste j'entends ce que vous dites et si mes collègues partagent votre analyse, je ne vois pas d'inconvénients à ce qui est une modification.

*Michel Juillard*

Sur le dernier paragraphe, ce qui serait peut-être envisageable c'est de dire: considérant que l'identité culturelle est dynamique et constitue une richesse inestimable; en enlevant

une partie de la phrase on reste dans l'idée de la dynamique mais on enlève cette ambiguïté de la multidimensionnalité.

Moi je proposerais encore une correction en prenant le texte dans l'ordre.

Donc le 1<sup>er</sup> paragraphe: Conscient que la préservation etc, moi j'y adhère.

Le 2<sup>ème</sup>, je pense qu'il faut ici préciser *culturelle*, puisque chaque fois qu'on pose un élément dans une résolution, on aime bien avoir la terminologie complète, donc je mettrais: *Constatant que l'identité culturelle se construit et s'enrichit*, et j'arrêtera la phrase après *interactions*, le reste ça va de soi.

Le 3<sup>ème</sup> paragraphe, je serais d'accord avec. Le 4<sup>ème</sup> aussi. Le 5<sup>ème</sup> on le supprime et le 6<sup>ème</sup> on met: *Considérant que l'identité culturelle est dynamique et constitue une richesse inestimable*; c'est pas le même sens, c'est l'identité culturelle sous-entendue dynamique qui est une richesse inestimable dans ma proposition.

Pour le paragraphe suivant il y a aussi une ambiguïté, là c'est la notion de *terroir*; ça me paraît un peu mal formulé parce que le terroir c'est quand même un endroit bien défini, dans lequel il y a des particularités essentielles, je ne sais pas si vous avez voulu dire territoire ici plutôt que terroir, je ne sais pas si c'était ça l'idée. C'est plus général alors.

Cette phrase il me paraît ambiguë et puis le point d'après, le comité mixte de coopération interparlementaire soutient, alors cette phrase là elle ne me satisfait absolument pas, il faut la reformuler aussi parce qu'on soutient bien l'idée d'appartenir mais c'est que chacun appartient à une identité culturelle propre, c'est chacun qui appartient, c'est un peu un clin d'œil au problème des étrangers ça, si je comprends.

*Fatiha Saidi*

Comme j'avais expliqué lors de mon exposé, effectivement...pardon...

*Sybille de Coster-Bauchau*

Par rapport au 2<sup>ème</sup> paragraphe de la page 2, on peut modifier la phrase mais dans le fond nous ce que nous souhaitons de retrouver ce terme d'interculturalité qui colle tellement bien à notre réalité. Donc si effectivement nulle part on trouve ce terme, si vous voulez enlever le *multidimensionnel*, il faudrait qu'on puisse retrouver le sens de notre intervention à travers l'interculturalité, qui prend en compte la dimension de la personne et pas un concept.

*Fatiha Saidi*

Moi je voudrais simplement dire à nos collègues que nous sommes ici dans la rédaction d'une proposition de résolution, qui est un texte qui doit être un texte fédérateur et un texte dans lequel chacun d'entre nous se retrouve, donc lorsque je vois l'ensemble des *Considérant* que vous voulez enlever, ça veut dire que là vous êtes en train de ne pas considérer toutes nos réalités, comme vient de souligner ma collègue, et toutes dimensions interculturelles. Alors ce que j'entends, M. Comte, qui dit que ça n'a rien à voir dans le cadre d'une relation, d'un travail comme celui dans lequel nous sommes aujourd'hui, c'est la première fois que je participe à ce comité triangulaire, mais j'ai quand même été voir les différents thèmes qui ont été abordés jusqu'à présent et il y a des thématiques telles que les principes d'égalité entre les hommes et les femmes, de l'enseignement bilingue, des politiques mises en œuvre dans chacun de nos pays pour l'accueil des populations d'origine étrangère et donc je trouve que ce serait dommage d'enlever tout ce qui est pour nous notre spécificité.

Il y a des éléments de fond sur lesquels moi personnellement j'aimerais beaucoup qu'ils soient repris.

Alors sur la question du replis identitaire, que M. Comte a évoquée également, c'est vrai que c'est moi qui ai rajouté ce terme, parce que justement lorsqu'on parle de conflits chez nous en termes de relations entre les différentes communautés qui sont amenées à vivre ensemble, le replis identitaire chez nous est quelque chose que nous vivons réellement et tous les défis pour nous aujourd'hui consistent à dire comment permettre à chacun de se retrouver dans une société donnée avec ses spécificités culturelles, religieuses, linguistiques, et faire en sorte qu'elle reste malgré tout toujours ouverte à l'autre avec lequel elle est amenée à vivre ensemble et avec lequel on souhaiterait qu'il y ait des interactions et non pas simplement des communautés qui vivent cote à cote sans jamais se connaître et sans jamais se parler. Ceci étant, moi je n'en fais nullement une question de principe religieux, si chacun s'accorde à dire que le replis identitaire n'a pas sa place ici parce que pas tous ne s'y retrouvent, moi je suis prête à l'enlever, mais cependant j'insiste beaucoup sur l'appartenance identitaire multidimensionnelle, qui doit se retrouver au moins à un moment donné de notre texte et sur le fait que cette identité culturelle elle est dynamique et évolutive. Il y a comme on l'avait dit aujourd'hui des exemples ici de personnes, qui ont été amenées à vivre dans une société autre que la leur d'origine et qui ont une identité tout à fait multidimensionnelle et tout à fait riche, et je ne pense qu'il n'y a pas simplement les personnes d'origine étrangère par ailleurs qui vivent ce dynamisme et cette évolution de l'identité culturelle. Je vous remercie.

*Pierre André Comte*

J'entends bien le discours de ma collègue, je l'approuve. Le comité mixte a d'ailleurs dans son histoire traité de la diversité culturelle, il a toujours été dans cette direction-là.

Le fait est que ce paragraphe sur le replis identitaire ne reflète pas ce que vous venez de dire, me semble-t-il, de la manière dont il est rédigé.

Moi je ne suis pas radical à ce point, donc je suis prêt à tous les compromis, s'il faut que nous nous entendions, il le faut bien, n'est-ce pas? Et je comprends très bien la problématique développée par ma collègue Saida, il faut trouver une rédaction différente, qui permette véritablement de traduire ce qui vient d'être dit.

J'ai apprécié la remarque de notre collègue de la communauté française, qui remarque à juste titre que la redondance affaiblit le propos, et c'est quand même nécessaire à mon avis d'élaguer toutes ces références aux définitions proposées d'identité culturelle.

*Emmanuel Disabato*

On va faire peut-être une proposition qui tient compte un petit peu de ce que tout le monde a dit.

Ce que je vous proposerais c'est de supprimer *ce qui lui donne un caractère évolutif*, effectivement répond bien votre argument qui dit que c'est intégré dans le *Constatant* justement et qu'on n'a pas besoin de le répéter; que l'on supprime *Constatant en outre que chaque individu peut se caractériser par plusieurs appartenances simultanées et successives*; que l'on garde tel quel le *Considérant dès lors que l'identité culturelle est dynamique et multidimensionnelle, ce qui lui confère une richesse inestimable*; que l'on retire dans la première partie du *Soutien: Soutient l'idée d'appartenance identitaire multidimensionnelle, source de tolérance et barrière contre les conflits et le replis identitaire*; comme ça, ça répond à votre question par rapport à la redondance et donc on n'a pas besoin vu qu'effectivement c'est déjà dans la première partie.

Voilà il me semble en tout cas que cette proposition-là tient compte en petit peu de ce que tout le monde a dit ici et je ne sais pas si cette proposition pourrait agréer nos amis de la Vallée du Jura.

*Pierre André Comte*

Excusez-moi, le paragraphe que tu retires à la page 2...

*Emmanuel Disabato*

...source de tolérance et barrière contre les conflits et le replis identitaire.

*Pierre André Comte*

Après l'explication reçue, le replis identitaire ne concerne pas la manière dont nous appréhendons la question identitaire, on est d'accord, donc c'est pour cela que je disais que c'était mal rédigé et que ça ne reflète pas véritablement les propos tenus tout à l'heure. Mais après explication et après avoir entendu notre collègue, j'adhère à ce paragraphe.

C'est au 2<sup>ème</sup> que je n'adhère pas. C'est là la porte ouverte à un certain nombre d'interprétations.

Donc pour la proposition générale fait par mon très cher collègue écolo je suis d'accord, donc on doit aboutir à une solution. C'est que le 2<sup>ème</sup> paragraphe moi qui me gêne particulièrement.

A part cela, je suis tout à fait d'accord de me rallier à la proposition de la Communauté française.

*Emmanuel Disabato*

Pour éviter la redondance on peut l'enlever d'ici, mais alors on garde multidimensionnelle dans le 2<sup>ème</sup> chapitre, où on soutient l'idée d'appartenance identitaire multidimensionnelle, source de tolérance et barrière contre les conflits et le replis identitaire.

*Alberto Cerise*

Je le répète, si vous êtes d'accord: Considérant que l'identité culturelle est dynamique et constitue une richesse inestimable; ça joue pour tout le monde? Ok.

Après, *Considérant enfin que la valorisation du terroir et du patrimoine fait partie intégrante de la construction*, il y avait *d'une identité culturelle*; j'imagine que l'intention c'est *de l'identité culturelle*.

Enfin, *Le Comité mixte de coopération interparlementaire ...*

*Michel Juillard*

Sur le point 1, *Considérant enfin que la valorisation*, est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter: *Considérant enfin que la préservation et la valorisation*, parce qu'on a des acquis, il faut quand même qu'on les garde. D'accord?

*Alberto Cerise*

Le Comité mixte de coopération interparlementaire, là il y a cette requête de confirmer l'idée d'appartenance identitaire multidimensionnelle, source de tolérance et barrière contre les conflits et le replis identitaire.

*Christophe Berdat*

J'aimerais juste demander à la Communauté française que veut dire pour eux le mot multidimensionnelle. Quelle signification a pour vous le mot multidimensionnelle, si on peut être un peu plus précis dans votre idée.

*Emmanuel Disabato*

Mes collègues me disent que nous on préfère le thème interculturel, qui nous semble plus adapté, mais c'est aussi pour bien marquer le fait qu'il n'y a pas que la langue qui fait à un certain moment l'identité culturelle, mais qu'il y a d'autres éléments aussi. On peut parler notamment par exemple de patrimoine, de territoire aussi puisque notre identité culturelle n'est pas la même à partir du moment où on habite en montagne ou on habite en surface plane comme on est chez nous. Donc ce genre de choses en tout cas c'était plutôt ça l'aspect multidimensionnel, mais si on sur interculturel, il n'y a pas de problèmes pour nous en tout cas.

*Alberto Cerise*

On me confirme l'idée d'appartenance identitaire ouverte à l'interculturalité...c'est bon...

*Alors, confirme l'idée d'appartenance identitaire ouverte à l'interculturalité, source de tolérance et barrière contre les conflits et le replis identitaire.*

*Après, Défend la construction de l'identité de chacun, il y a la requête de supprimer pour une représentation des valeurs...alors là ça devient: Défend la construction de l'identité de chacun au gré des valeurs de la culture du milieu, où il est amené à s'épanouir. Le reste resterait tout à fait égal.*

*Affirme l'importance des échanges culturels et de la coopération entre les entités dans le désir de défendre et mettre en valeur notre culture commune, marquée par l'usage de la langue française;*

*Affirme son attachement à la promotion de la diversité culturelle à tous les niveaux de l'éducation et de la société en général, favorisant ainsi l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, prêt à assumer ses responsabilités et sa citoyenneté dans un esprit de tolérance, dans le respect des droits de l'homme et de sa propre identité culturelle;*

*Encourage les pouvoirs publics à favoriser la mise en place de projets qui, à l'instar des parcs naturels, permettent, entre autres, de préserver le patrimoine culturel, vecteur d'identité culturelle.*

C'est bon?

*Pierre André Comte*

C'est le 2<sup>ème</sup> paragraphe de la page 2, ce *Défend la construction de l'identité* il est supprimé.

*Alberto Cerise*

Permettez-moi de remercier l'ami Albert Bertin, qui est notre ami Conseiller qui a suivi en tant que membre du comité mixte les travaux de notre séance.

Merci aussi pour votre attention à ce qui s'est passé.

Je pense que nous n'avons rien à dire encore, bon appétit. Nous attend le repas maintenant, après l'après-midi il y aura encore une sortie et ce soir nous serons ensemble pour fêter l'adieu, voilà.